ESTIMATES

Correctional Service Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/36-2003
ISBN 0-660-62385-4

104-06480/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Correctional Service Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Approved by

Wayne Easter
Solicitor General

Table of Contents

Section I: Messages Page 5

Portfolio Message Page 5

Commissioner's Message Page 7

Section II: Raison d' être Page 8

Mandate, Mission and Core Values Page 8

Organization Page 9

Business Lines Page 11

CSC Contribution to *Results for Canadians* Page 11

Correctional Approach Page 12

Partners Page 13

Section III: Context Page 15

Overview of changes in the offender profile Page 15

Section IV: Departmental Performance Page 17

Reintegration Page 18
Strategic Outcome:
"Offenders who are safely and effectively reintegrated"

Custody Page 28
Strategic Outcome:
"Accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option"

Care Page 35
Strategic Outcome:
"A safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public

Corporate Management Page 42
Strategic Outcome:
"Corporate management services support the care, custody and reintegration of offenders, and partnerships promote the achievement of our Mandate and Mission"

Section V: Consolidated Reporting Page 48

Modern Comptrollership Page 48

Procurement and Contracting Page 49

Material Management Page 49

Program Integrity Page 50

Sustainable Development Strategy Page 50

Section VI: Financial Information Page 53

A) Cost of Maintaining Offenders by Security Level Page 53

B) Business Line Expenditure Page 54

C) Financial Performance Overview Page 55

D) Financial Summary Tables Page 56

Section VII: Other Information Page 65

Institutions by Region and by Security Classification Page 65

Glossary Page 66

Section I: Portfolio Message

The Performance Report for the Correctional Service Canada (CSC) for the period ending March 31, 2003, describes the Service's strategic priorities and the results achieved against its plans for 2002/2003. I was named Solicitor General in October 2002, therefore, part of this report covers a period during which my predecessor, Lawrence MacAulay, was Minister.

The Service is part of the Portfolio of the Solicitor General. During the reporting period, the Portfolio of the Solicitor General was comprised of the Department of the Solicitor General, the Correctional Service of Canada, the National Parole Board, the Royal Canadian Mounted Police, the Canadian Security and Intelligence Service, and three review bodies. This year brought about changes to the Portfolio structure, when I assumed additional responsibility for the Canada Firearms Centre in April 2003.

Public safety remains a major priority of the Government of Canada. As Solicitor General, I am responsible for providing national leadership on public safety and security issues, and to ensure a comprehensive, inclusive, Portfolio-wide approach that balances collective safety and security with individual rights and freedoms.

The forces of globalization continue to present challenges and opportunities in the areas of public safety and security, law enforcement, and corrections. The Government of Canada has introduced legislative measures to counter international terrorism and organized criminal activity, as well as to fight new and emerging forms of crime such as human smuggling and cyber crime. Major initiatives include the signing of the Canada-US Smart Border Declaration, the development of an anti-terrorism plan, the passage of comprehensive anti-terrorism legislation and the introduction of stricter border controls. The challenge is to maintain a balance between border control and the free movement of goods and citizens, while preserving Canadian sovereignty.

There were a number of key legislative and program initiatives. On the law enforcement front, the Government of Canada introduced federal legislation to help police combat organized crime and to reduce both the demand for and supply of drugs. I announced a number of community-based national Crime Prevention Strategy initiatives across the country, including funding for an Aboriginal healing project. Another noteworthy initiative was the release of an information guide to help victims of crime.

Last March, the Department hosted a national conference on conditional release featuring national and international experts in the field of corrections, which stimulated debate and increased public awareness. I also launched the Public Safety Portal site, at: *www.safecanada.ca*. The site gives Canadians a single point of access to all public safety and security information available from the Government of Canada. Additionally, legislation was introduced in Parliament to implement a national sex offender registry.

My Department provided funding for the continued development of the Canadian Public Safety Information Network *(http://www.sgc.gc.ca/iji-iij/About_CPSIN_e.asp)*. CSC has made major strides in sharing information with criminal justice partners, through their OMS information sharing initiative, as part of the Canadian Public Safety Information Network.

This has had an immediate impact on the availability of information to both CSC and our provincial and police partners. Systematic exploration of this more comprehensive information on re-offending will contribute to our enhanced understanding of the overall Canadian re-offending situation, thus enabling us to develop plans and interventions in concert with our provincial partners for more impact at all levels of corrections.

You can obtain more information on the Solicitor General Department's site at *www.sgc.ca* or on the Correctional Service Canada site at *www.csc-scc.gc.ca.*

Wayne Easter

Honourable Wayne Easter, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

Commissioner's Message

I am pleased to present the Performance Report for Correctional Service Canada for the fiscal year ending March 31, 2003.

The CSC is an important component of Canada's justice system, which recognizes the gradual release of offenders as an effective approach to ensuring the safety of our communities. Our policies are founded in Canadian values - values that are articulated in the principles of the *Corrections and Conditional Release Act*. The safety of the public is paramount in decision-making.

To contribute to the safety of our communities, a large part of our work is aimed at helping offenders succeed in their reintegration. In addition to ensuring their safe, secure and humane incarceration, assisting and encouraging offenders to become law-abiding citizens is part of our Mandate. Our practices, programs and interventions are based on evidence and research and many have been adopted internationally by correctional systems.

The results of our work are apparent. Our data, which reports on federal offenders who are convicted each year of an offence while under supervision in the community, shows that re-offending continues to decrease to about 7% today, and of that, violent re-offending remains relatively stable at 1.3%. In fact, in 2000-2001, federal offenders accounted for 0.4% of all convictions in Canada. While there is still room for improvement - as there always will be - the decline in the proportion of convictions each year of offenders under supervision does point to the importance of supportive and involved communities and to the need for structure upon release. As I indicated last year, I am committed to providing comprehensive performance information to the Canadian public. I am pleased to report that we now have the capability to analyse the rate of re-offending of federal offenders after the end of their sentence and these results are included in this document.

While we remain focused on improvement, there continues to be significant challenges ahead. These challenges include an offender population increasingly rated as maximum security at intake; with serious mental health issues; and, involved in organized crime and the drug trade. Despite efforts that include searches of visitors, cells, buildings, grounds and offenders, drugs continue to be an issue within our institutions -- as they are with correctional organizations throughout the world. Addressing these and other challenges are important priorities for the CSC, and we are working with our federal, provincial, territorial, municipal and community partners to improve our results.

Strong community capacity and partnerships are integral to our efforts to ensure successful offender reintegration. In fact, long-term success depends on community involvement and support. We have been working with community partners for many years to raise awareness and encourage involvement in the correctional process, and we will continue to do so.

I invite you to closely review this report and I welcome any comments and feedback.

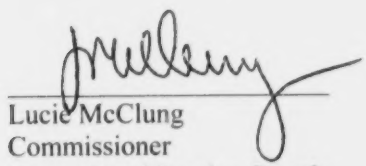

Lucie McClung
Commissioner
Correctional Service Canada

Section II: Raison d'être

2.1 Mandate, Mission and Core Values (www.csc-scc.gc.ca)

Our Mandate

The purpose of the federal correctional service as set out in the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA) is to contribute to the maintenance of a just, peaceful and safe society by:

- Carrying out sentences imposed by courts through the safe and humane custody and supervision of offenders; and
- Assisting in the rehabilitation of offenders and their reintegration into the community as law-abiding citizens through the provision of programs in penitentiaries and in the community.

Our Mission

The Correctional Service of Canada, as part of the criminal justice system and respecting the rule of law, contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

The Mission is based on the purposes and the guiding principles of Section 3 and 4 of the Act, and is guided by the following values:

Our Core Values

Core Value 1	We respect the dignity of individuals, the rights of all members of society, and the potential for human growth and development.
Core Value 2	We recognize that the offender has the potential to live as a law-abiding citizen.
Core Value 3	We believe that our strength and our major resource in achieving our objectives is our staff and that human relationships are the cornerstone of our endeavour.
Core Value 4	We believe that the sharing of ideas, knowledge, values and experience, nationally and internationally, is essential to the achievement of our Mission.
Core Value 5	We believe in managing CSC with openness and integrity and we are accountable to the Solicitor General.

The Correctional Service of Canada *(www. csc-scc.gc.ca)* is an agency of the Portfolio of the Solicitor General. CSC works with its partners in the criminal justice system to maintain public safety.

What we do

- *Administer sentences of 2 years or more*
- *Prepare inmates for safe and timely release*
- *Supervise and assist offenders on conditional release*

CSC adopted its Mission in 1989. The Mission emphasizes the Service's responsibility to actively encourage and assist offenders to become law-abiding citizens by taking an active role in their rehabilitation. Furthermore, it speaks to CSC's accountability to Parliament and to Canadians for the pursuit of correctional results.

The legislative framework for corrections and conditional release was modernized in 1992 with the proclamation of the *Corrections and Conditional Release Act (http://laws.justice.gc.ca/en/C-44.6/index.html).* Protection of the public is the paramount consideration in all decisions relating to the treatment and release of offenders.

A Sub-Committee of the Standing Committee on Justice and Human Rights reviewed the CCRA in 2000. The Sub-Committee supported the mandate and correctional principles set out in the *Corrections and Conditional Release Act.*

CSC is also guided by numerous other Acts, regulations, policies, and international conventions (approximately 60) in the delivery of its service.

2.2 Organization

Federally Managed Facilities

- *52 penitentiaries*
- *17 community correctional centres*
- *71 parole offices*

CSC has a presence from coast to coast - from large urban centres with their increasingly diverse populations to remote Inuit communities across the North. CSC's institutions and community facilities operate 24 hours a day, 365 days a year.

On a typical day, there are 12,600 offenders in correctional institutions and 8,300 supervised in the community. Federal offenders represent 5%[1] of the total number of persons sentenced to custody in Canada each year and approximately 6%[2] of all offenders in the community under some form of correctional supervision.

[1] Corrections and Conditional Release Statistical Overview, Solicitor General of Canada, November 2002
[2] Adult Correctional Services in Canada 2000-2001, Canadian Centre for Justice Statistics

2001-2002
Average Cost of Maintaining Offenders in Different Security Levels

Women: $155,589
Men:

- *Maximum: $108,277*
- *Medium: $71,894*
- *Minimum: $69,178*

In a Community Correctional Centre
Men and Women
$41,583

Parole
Men and Women
$17,520*

CSC manages penitentiaries, community correctional centres and parole offices, as well as an addictions research centre, five regional staff colleges and a correctional management learning centre. In addition to federally operated facilities, CSC partners with community-based, non-government organizations that run approximately 175 Community-Based Residential Facilities across the country.

CSC also manages a variety of Exchange of Service Agreements (ESA) with provincial and territorial correctional authorities, and with Aboriginal communities, to provide specialized correctional services and programs.

As well, CORCAN, *(www.csc.scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/home_e.shtml)* a Special Operating Agency[3], provides job and employability training to offenders in federal institutions and offers support services in 25 communities across Canada to help parolees secure employment upon release.

CSC has a very diverse and dynamic workforce. The management team has on average more than 20 years experience working in corrections. Forty-one percent of all staff are women. Employees are representative of Canadian diversity. Two occupational groups, for the most part exclusive to CSC, represent half of all staff employed in CSC operational units. Correctional Officers represent 41% of the workforce and Parole and Program Delivery Officers comprise 14%. The five regional offices and National Headquarters provide policy, research, program design, security coordination and corporate management services.

Workforce

- *Over 16,000 employees*
- *80% work in institutions*
- *8% provide community supervision services*
- *5% provide national operational support services*
- *7% provide regional operational support services*

* Includes the costs of supervising offenders in the community and housing them in Community-Based Residential Facilities

[3] Special Operating Agency (SOA) is an operational unit of a department that functions within a framework agreement approved by the Deputy Minister, the Minister and the Treasury Board.

2.3 Business lines

CSC has four business lines: care, custody, reintegration and corporate management. Each has a corresponding strategic outcome.

Care -- A safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public;

Custody -- Accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure, and humane and in accordance with the least restrictive option;

Reintegration -- Offenders who are safely and effectively reintegrated; and,

Corporate Management -- Corporate management services support the care, custody and reintegration of offenders and partnerships to promote the achievement of CSC's Mandate and Mission.

2.4 CSC's Contribution to *Results for Canadians*

Canada's Performance 2003 presents data on quality of life as assessed by 19 indicators in 4 areas that matter to Canadians:

- economic opportunities and innovation in Canada
- the health of Canadians
- the Canadian environment
- the strength and safety of Canadian communities.

CSC's contribution to *Canada's Performance 2003 (http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_bro_e.sap)* is encapsulated in safe communities (i.e., public safety) and a fair Canadian justice system, in line with the Service's Mission and Mandate.

The safety and security of a community is a key indicator of the wellness of that community. This can be gauged by crime and victimization rates as well as by the level of fear of crime in a neighbourhood. Such fear has the debilitating effect of restricting individuals from fully participating in public life, thus reducing their quality of life.

CSC, as part of the Canadian criminal justice system, contributes to a just, peaceful and safe society by actively encouraging and assisting offenders to reintegrate into society as law-abiding citizens. Strong and safe communities are ultimately impacted by the activities and endeavors of the Service through their Reintegration, Custody, Care and Corporate Management Business Lines and their corresponding Strategic Outcomes. This document will report on areas designed to address the Strategic Outcomes through our activities as a Service in fiscal year 2002/03.

2.5 Correctional Approach

Canada's correctional policy is based on an integrated approach of controlling and assisting offenders. Public safety is paramount in all decision-making. Indeed, policy is based on the premise that public safety can be best achieved through safe and secure custody and the gradual and supervised release of offenders into the community.

A social development approach continues to be the driving force in Canada's criminal justice system. Crime prevention through social development is an approach to crime reduction that deals with underlying causes of crime and recognizes the complex social, economic, and cultural factors that contribute to crime and victimization.

Consistent with the Government focus captured in the 2002 Speech from the Throne, CSC considers establishing positive and reciprocal relationships with Canadian communities, a strategic requirement to support its Mandate. The success of CSC in reintegrating offenders into the community depends on citizens and communities understanding the importance of their involvement in supporting the reintegration process. Communities with the necessary programs, knowledge, expertise, and capacity to provide services to offenders and their families are integral to ensuring that offenders are supported while incarcerated and in transition to the community so that they remain law-abiding citizens. CSC has a role to play in preparing communities to receive offenders, by partnering with them to provide supportive activities, programs and services to offenders who are under supervision and after their sentence completion.

Moreover, CSC has much to offer communities to assist in crime prevention. Its knowledge of beliefs, attitudes, behaviours and intentions that contribute to crime can be shared with communities to prevent crimes, by assisting them to address factors most strongly linked to crime. CSC has developed tools to measure potential for criminal behaviour and research-based interventions to address contributing factors. The latter include cognitive theory-based rehabilitation programs that address problem solving, reasoning and self-control, which are demonstrably effective in changing criminal behaviour. They include literacy, and employability skills programs necessary to effective community functioning. CSC has also developed, with the assistance of volunteers and community experts, a number of support systems for offenders and their families. For example, Circles of Support and Accountability for sex offenders upon release have been shown to significantly reduce recidivism. These and other initiatives are important for their focus on prevention.

2.6 Partners

Partnerships bring particular strengths, perceptions, abilities and expertise that can be viewed as an investment in the future, an investment in prevention of crime and in the prevention of re-offending.

CSC works in close collaboration with a wide range of partners. Partners represent numerous groups, including Aboriginal communities, faith organizations, universities and colleges, unions, and non-governmental organizations *(www.csc.scc.gc.ca/text/partners_e.shtml)*. They also include departments and agencies from all levels of government in Canada, in particular, criminal justice system partners, the Office of the Correctional Investigator and central agencies. As well, CSC maintains partnerships with correctional services domestically and internationally either for direct service delivery or for learning purposes. Domestically, there exist partnerships between federal, provincial and territorial agencies, and with Canadian municipalities through the Service's ties to the Federation of Canadian Municipalities (FCM).

CSC works extensively with the National Parole Board (NPB). The NPB *(www.npb-cnlc.gc.ca)*, an agency within the Portfolio of the Solicitor General, has exclusive authority under the *Corrections and Conditional Release Act* to grant, deny, cancel, terminate or revoke day parole and full parole (i.e., conditional releases). The Board may also order certain offenders to be held in prison until the end of their sentence. Furthermore, it makes conditional release decisions for offenders in provinces and territories that do not have their own parole boards, and is responsible for making decisions to grant, deny and revoke pardons under the *Criminal Records Act* and the *Criminal Code of Canada*.

The partners in the Canadian criminal justice system rely on each other in the course of their work: they can and must exchange information at various points along the way. Good decisions require information that is accurate, complete and timely. An integrated electronic system - a Canada Public Safety Information Network - would go a long way in ensuring information is available to those who need it when they need it. The Canada Public Safety Information Network (CPSIN) will serve as the foundation upon which a modern, national network of information sharing will be built. This network of networks of criminal justice information will be the prime mover of information, improving speed, timeliness, completeness and overall quality of information required for real-time decision-making throughout the criminal justice system. Of course, the CPSIN system will include the appropriate safeguards to ensure privacy and security requirements are respected.

CSC also relies on various advisory bodies to inform and strengthen its strategies and improve results with regard to specific issues related to particular offender groups, such as Aboriginal peoples, visible minorities, and women.

Volunteers

10,000 volunteers supporting offenders through:

- *Tutoring*
- *Visits*
- *Sports*
- *Social activities*
- *Spiritual activities*
- *Circles of Support.*

Canadians can and do help build safe, secure and strong communities. Approximately 500 citizens representing their local communities serve on 97 Citizens' Advisory Committees (CAC). The CAC members provide advice on CSC operations and their impact on communities, provide feedback on implementation practices and act as a link between communities and CSC *(www.csc-scc.gc.ca/text/partenair/partne04_e.shtml)*.

Section III: Context

3. 1 Overview of Changes to Offender Profile

Admissions of new offenders have been constant over the last three years, at about 4,200 per year. Similarly, the re-admission of offenders from conditional release, largely as a preventative measure, has remained constant at about 3,200 out of approximately 14,500 offenders per year. Determinate sentences, on average, are decreasing from 42.5 months in 2001/02 to 40.8 months in 2002/03.

Figure 1: Average sentence length at admission

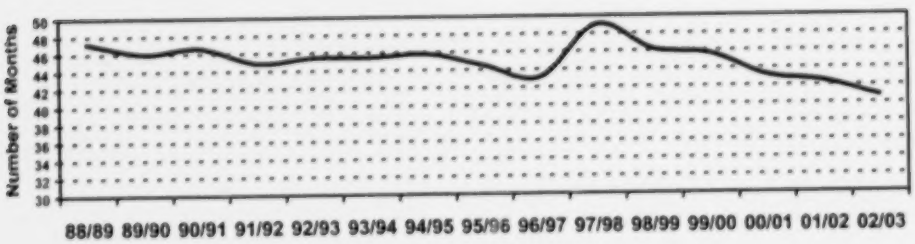

Source: CSC, Performance Management

Overall, the offender population has declined slightly, to about 21,000 at any point in time, and the proportion of offenders in the community at any point in time has remained constant, at 40% over the past 30 years.

Releases have also been consistent over the last three years, although discretionary releases (e.g., day and full parole) have declined from almost 35% of all releases to 30%. CSC's role involves preparation of offenders for release and supervision of offenders during release to the community. Last year there was an improvement in the time lines of casework preparation for offenders' conditional release.

Legislation took effect in August 1997 creating a new category of "Long Term Offender", a completely new designation and a new form of community supervision, which takes effect at the time of expiry of the sentence of incarceration. The Court decides the designation of Long Term Offender and length of the supervision term after application by the Crown; supervision is carried out by CSC. There are still a very small number of long-term offenders under supervision (33 in June 2003) when compared to the total supervised population. This group of offenders is climbing steadily at a rate of one to two cases per month, and it is anticipated that this growth will continue as the courts impose more Long-Term Supervision Orders (LTSOs). As of September 2003, there were 40 LTSO offenders under supervision (and 155 incarcerated) and this number is expected to increase in accordance with their admissions.

As Canadian society changes, so does the federal offender population (See "The Safe Return of Offenders to the Community Statistical Overview April 2003" at *www.csc-scc.gc.ca/text/faits/facts08_8.shtml)*. Meeting the needs of the changing offender profile both

at the institutional level and in the community is the most significant challenge for CSC, as offender backgrounds have become increasingly diverse.

Federal offenders now have more extensive criminal histories. Ninety percent of men have been convicted previously of adult or youth crimes. Approximately 81% have previously committed a violent offence. One in three is serving a sentence of more than 10 years. The growth in organized crime is reflected in an increase in gang affiliations in the institutional population (9%) and in the community population (6%) with an overall increase of 800 affiliated offenders over the past five years.

Most federal offenders have unstable job histories. Few have completed high school. Most have cognitive disabilities -- almost 80% of offenders have been identified as having poor problem-solving skills, as acting impulsively and as unable to generate choices.

As well, the proportion of aging offenders who will require different types of interventions and accommodation strategies has increased by nearly 3% since 1996. There is also an increasing need for health interventions and for chronic and palliative care that will contribute to the health service delivery burden.

Women offenders now make up 4.1% of the federal offender population. Since 1999, the percentage of women incarcerated for a violent crime has increased by 16%. There has been a 20% increase in women offenders serving drug-related sentences since 1997. The proportion of women serving short sentences (less than three years) has increased significantly from 25% to 35%. Shorter sentences require timely focused interventions.

There remains a significant over-representation of Aboriginal offenders in the correctional system. Although Aboriginal offenders make up only 3% of the adult Canadian population, they account for 16% of all federal offenders.

Added to challenges related to the growing complexity of offender needs and risks are significant health challenges. Of particular importance to criminal behaviour and public health are the high rates among offenders of alcohol and substance abuse (80%). More than half of CSC's current offender population was intoxicated when they committed their most recent offence.

High rates of infectious diseases among offenders (e.g., Hepatitis C, 23.2%) are related to these problems. Research has shown that inmates generally have considerably poorer levels of health than do other Canadians. Of particular concern are mental health problems. Eighteen percent of the offender population has been hospitalized in the past in a mental health facility and 9% are currently diagnosed with psychiatric problems. Eighteen percent have been prescribed related medication. Suicide is almost four times more frequent among men offenders than men of the same age in Canadian society. Evolving and new technologies to diagnose and treat health problems, as well as escalating costs for prescription drugs, pose considerable challenges to CSC's ability to continue to meet its mandate to provide essential health services and care for offenders.

New challenges require different operational strategies. More strategic and targeted approaches are required to enhance the potential of offenders for safe and timely reintegration.

Section IV: Departmental Performance

Consistent with Treasury Board guidelines, CSC reports its plans and priorities by strategic outcomes established in the Planning, Reporting, and Accountability Structure (PRAS). The four objectives listed below were described in the 2002/03 Report on Plans and Priorities (RPP). These objectives, taken together, provided a focus to help CSC better address the needs of its offender populations, including women and visible minorities and in particular, Aboriginal offenders, given their high rate of incarceration and diverse requirements.

Objectives

- Maximize the potential of offenders to safely reintegrate into the community;
- Contribute to the reduction of the incarceration rate of Aboriginal offenders;
- Enrich the health and wellness of each operational unit of the CSC;
- Renew organizational capacity of the CSC.

Strategic outcomes are the enduring benefits to Canadians that departments and agencies attempt to achieve. These outcomes flow from the mandates of federal organizations and contribute to broad, government-wide priorities. In most cases, strategic outcomes require the combined resources and sustained effort of several partners over a long period of time.

Federal organizations report on their strategic outcomes in two sets of documents tabled annually in Parliament. In their RPPs, departments and agencies provide information on objectives, initiatives and planned results - including links to related resource requirements. In their Departmental Performance Reports (DPRs), departments and agencies describe the accomplishments achieved against the performance expectations set out in the RPP.

The annual *Canada's Performance* report is a way to increase Government accountability and transparency by encouraging active citizen engagement in public policy debates. By having access to the individual Departmental Performance Reports, "… Canadians and Parliamentarians have access to what the government spent, what the government achieved and what the government plans to do in the future in each of the areas described in the report".[4]

[4] McCormack, L. Performance report card: A question of accountability. *Canadian Government Executive, Issue 3,* 2003,p. 24).

REINTEGRATION

Strategic Outcome

"Offenders who are safely and effectively reintegrated"

CSC contributes to the protection of society through the timely, gradual, structured and supervised release of offenders. Recognizing that most offenders return to their communities, CSC will help build community capacity to support and sustain offenders and their families.

Expenditures

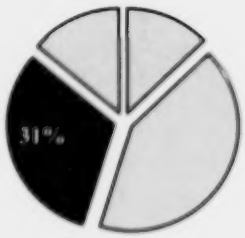

Planned Spending	$456,296,000
Total Authorities	$505,613,782
Actuals	$483,567,873
Actual FTEs Utilized	4,547 (31.3%)

Activities

Correctional Management

- *Correctional Operations Management*
- *Information Management Services*
- *Offender Management System (OMS)*

Reintegration Services

- *Case Management*
- *Chaplaincy*
- *Community Engagement*
- *CORCAN - Training & Employment*
- *Other Personal Security Training*
- *Psychology*
- *Residential Services*
- *Visits*

Programs

- *Aboriginal Programs*
- *Correctional Programs Management*
- *Counterpoint*
- *Education*
- *Ethnocultural Programs*
- *Family Violence Programs*
- *Federally Sentenced Women Programs*
- *Inmate Pay*
- *Living Skills*
- *Personal Development - Offenders*
- *Sex Offender Programs*
- *Special Needs Programs*
- *Substance Abuse Programs*
- *Violent Offender Programs*

CSC, as part of the Canadian criminal justice system, contributes to a just, peaceful and safe society by actively encouraging and assisting offenders to reintegrate into society as law-abiding citizens. The following section presents an overview of performance, using re-conviction rates while on conditional release and re-conviction rates following sentence completion (i.e., after the warrant expiry date [WED]).

Re-conviction while on conditional release

In 2001/02, approximately 15,200 different offenders spent time under community supervision. Of these, a little over 1% (1.3%) were convicted of a violent offence and 5.7% were convicted of a non-violent offence. This means that 93% were not convicted.

Figure 2 presents the success rates for the past five years. A slightly higher success rate (94%) is shown for fiscal year 2002/03 for the 14,500 offenders on release; indications are that the rate will be similar to the previous year once all court cases have been completed. Each of these percentages is higher than the previous years (fiscal years 1998/99, 1999/00 and 2000/01), which had success rates of 92%.

Figure 2: Annual supervision outcomes

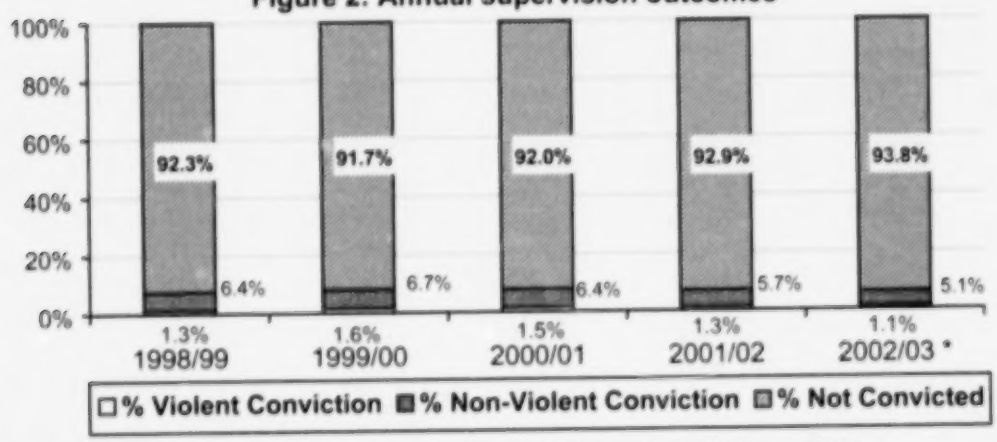

*** This number is tentative, as all court cases for fiscal 2002/03 have not yet been completed**
Source: NPB Conditional Release Information Management System (CRIMS) supervision outcomes based on CSC's community flowthrough population

The flow through population is the number of individual offenders who have been incarcerated at any time during the fiscal year.

Rates of re-offending differ according to type of release, with offenders on parole performing best (97% not re-offending), followed by offenders on day parole (95% not re-offending), and then offenders on statutory release (90% not re-offending). Conditional release decision-making takes into account risk levels, and offenders granted day and full parole demonstrate that as a group, they pose a lesser risk to public safety than offenders on statutory release.

Women were convicted of fewer offences than men, with 97% of those under supervision not convicted in 2001/02. Of those offences committed, 0.5% were violent (see Figure 3).

Figure 3: Annual supervision outcomes for women

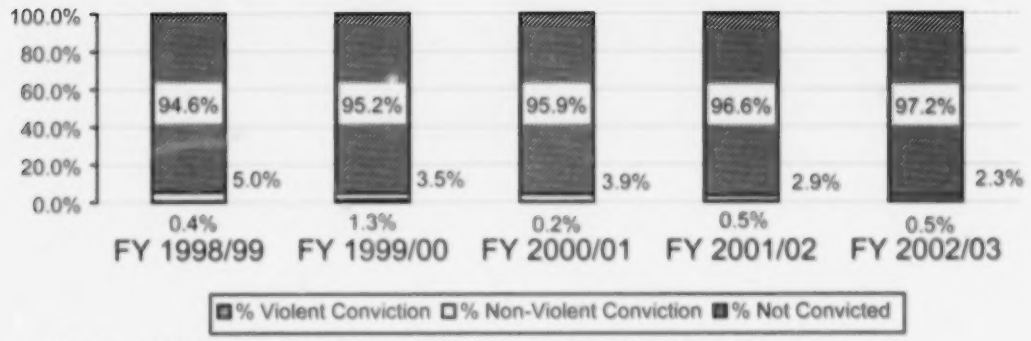

Source : NPB CRIMS supervision outcomes based on community flow through population

Figure 4 shows that 93% of Aboriginal offenders were not convicted while under supervision in fiscal year 2001/02. Approximately 2% of Aboriginal offenders on release were convicted of violent offences, and 5% were convicted for non-violent offences.

Figure 4: Annual supervision outcomes for Aboriginal offenders

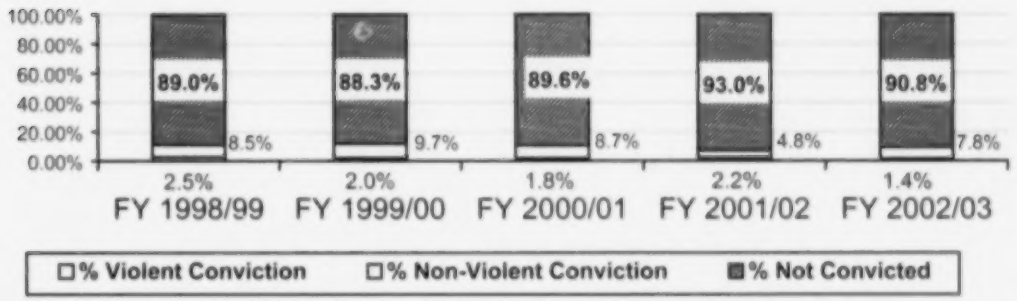

Source : NPB CRIMS supervision outcomes based on community flow through population

A series of analyses were conducted to track the performance of offenders convicted of first or second degree murder, who were on their first release. The data explored the number of offenders released each year from fiscal 1994/95 through 2001/02.

A total of 84% of offenders (415 of 468) were still in the community after three years and only 3% (12 cases) were revoked with a new crime and another 13% (50 cases) were revoked for technical reasons.

Re-conviction rates after sentence completion

As indicated in the offender profile, the vast majority of federal offenders have extensive criminal histories, with 89% having served previous sentences. Sixty-three percent of federal offenders have not been re-convicted within two years of the end of their original sentence (based on analysis of offenders reaching the end of their sentence during fiscal 1998/99). Most of those who are re-convicted receive sentences of less than two years and are not re-admitted to federal custody. In other words, approximately 90% of these federal offenders do not receive sentences of two years or more within the two years of sentence completion (see Figure 5), and this rate has remained relatively constant over the past five years.

Figure 5: Results for federal offenders within two years of sentence completion

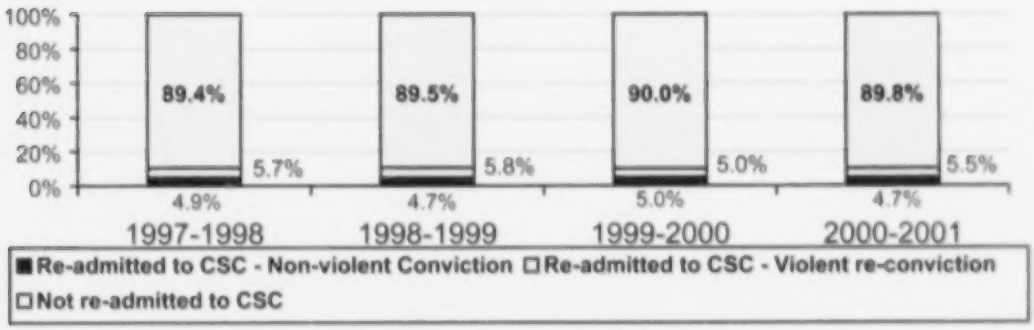

Source: CSC - Performance Management Branch

Performance Improvement Initiatives

The performance improvement initiatives were proposed in the RPP to address the objectives:

Performance Improvement Initiatives

- *Safe reintegration / Effective Corrections*
- *Community partnerships*

- *Maximize the potential of offenders to safely reintegrate into the community*
- *Contribute to the reduction of the incarceration rate of Aboriginal offenders.*

Safe reintegration / Effective Corrections

A critical component in CSC's current efforts to facilitate the safe reintegration of offenders to the community is the Effective Corrections Initiative, for which CSC received $30 million over five years. The focus of the Effective Corrections Initiative is to facilitate the transition

of offenders from incarceration to safe reintegration in the community. For instance, this Initiative allows CSC to introduce services and programs targeted at increasing offender employability in the community and provide infrastructure and training to service providers, including volunteers, to support the efficient delivery of programs and services for released offenders.

Activities under the Effective Corrections Initiative are divided into two major components, *Enhancing Community Corrections Infrastructure* and *Aboriginal Corrections*.

Effective Corrections

Enhancing Community Corrections Infrastructure objectives:

- To strengthen the capacity for quality policy development
- To assist in the training and conditional release decision-making process for the National Parole Board, and
- To assist CSC to develop alternative models for transitional housing as safe as traditional models but less disruptive to communities.

Aboriginal Corrections objectives:

- To develop conditional release decision processes that are relevant and responsive to Aboriginal culture and spirituality
- To enable Aboriginal communities to assume greater responsibility and control over corrections
- To support treatment in the context of community healing processes
- To support the Government's commitment to reduce the over-representation of Aboriginal people in the criminal justice system
- To develop community processes that support safe, timely and effective release of Aboriginal offenders from federal institutions or serve as an alternative to incarceration

The following section describes some of the activities that were carried out and the results obtained under the Effective Corrections Initiative:

Offender Employment: CORCAN

Employment and employability are key elements to safely maintaining offenders in the community. In 2002/03 nearly 1,200 offenders found real jobs through CORCAN (from 1,100 in 2001/02) and many more visited their network of 25 community employment centres to hone their job search skills. These centres, established in selected metropolitan areas in partnership with community-based service delivery agencies, were designed to enhance offender employment and employability as part of the Effective Corrections Initiative.

Other CORCAN operations are funded through the terms and conditions outlined in the Special Operating Agency Charter and principally serve offenders in institutions. In 2002/03, CORCAN industries employed 4,668 offenders. On the revenue side, CORCAN ended the year with a $1.4 million surplus, and customer complaints were reduced by 16%.

Finally, CORCAN made significant strides in contributing to the Government's social policy and environmental initiatives. For example, in partnership with the private sector, CORCAN sites in the Ontario and Atlantic Regions recycled discarded mattresses, office furniture and other wastes, resulting in significant reductions in landfill. In another initiative, offenders working for an employment support program called *Greenbyte*, refurbished computers collected by the St. Leonard's Society which are provided, along with an Internet connection, to children of low-income families living in the Hamilton area.

Alternative Community Service Delivery

To assist in the effective reintegration of offenders with special needs (e.g., urban Aboriginal offenders, women, and disabled offenders), seventeen halfway houses were funded under the Effective Corrections umbrella during fiscal 2002/03. An evaluation of the Community Residential Facilities and the services they deliver began in 2002/03, and will be completed in 2004.

Key areas within Aboriginal corrections

CSC is committed to working with Aboriginal peoples, partners and the community to advance the Government's objective to reduce the number of incarcerated offenders from First Nations, Métis, Inuit and off-reserve communities within one generation. This commitment was clearly stated in the Speech from the Throne in January 2001, and reiterated in the 2002 Speech from the Throne *(www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/sft.htm)*.
CSC will demonstrate leadership by sharing knowledge and expertise, thus contributing to crime prevention efforts. CSC is committed to creating specific strategies and implementing initiatives with our partners to minimize the number of Aboriginal offenders who return to criminal activity and correctional institutions. Furthermore, the Service will work with Aboriginal peoples to ensure Aboriginal-specific programs in institutions and communities are sustained.

The Effective Corrections Initiative plays a key role in these areas, and several strategies have been undertaken to forward this agenda. These strategies were established to offer a continuum of Aboriginal-specific institutional and community healing programs and services that will contribute to the reduction of the incarceration rate of Aboriginal offenders.

Interventions designed to facilitate the reintegration of Aboriginal offenders include:

- *Aboriginal Pathways in Federal Corrections (Healing Units)*

At present, there are three Healing Units in operation, implemented in fiscal 2002/03.

i. Ni-Miikana, the medium security Healing Unit at Stony Mountain Institution officially opened in May 2002.

ii. A maximum security Healing Unit was officially opened at Saskatchewan Penitentiary in July 2002.
iii. La Macaza is a medium security institution in Quebec, and its Healing Unit officially opened in April 2002.

Participation in these Healing Units is voluntary, and offenders must continue to participate in mainstream programming where Aboriginal alternatives have not yet been developed. The Healing Units provide a healing environment, free of gang influence, where all issues can be addressed without fear of recrimination.

- *Aboriginal Gang Initiative*

The Aboriginal Gang Initiative, or *Bimosewin*, was designed to ultimately assist in the disengagement of Aboriginal gang members from organized crime activities, and to facilitate their safe reintegration into the community as law-abiding citizens. Currently, the initiative, which has been piloted at Rockwood and Stony Mountain Institutions, is actively working with 110 offenders. An evaluation of the Aboriginal Gang Initiative is being developed as a component of the Effective Corrections Initiative.

- *Sections 81* and *84 of the CCRA*

Under the Effective Corrections Aboriginal component, monies were also allocated to enhance use of *Sections 81* and *84* of the CCRA *(http://laws.justice.gc.ca/en/C-44.6/index.html)*, by developing infrastructure for consistent delivery of Aboriginal community corrections initiatives. The CCRA identified the need for Aboriginal-specific programming for offenders. Specifically, *Section 84* of the CCRA stipulates that Aboriginal offenders may have the opportunity to be released and supervised in their own communities. There has been a gradual increase in the use of *Section 84* since the CCRA came into effect in 1992; releases have increased to 127 offenders.

CSC is actively reaching out to Aboriginal communities by working with our federal partners towards a "Northern Strategy" and engaging in dialogue on how to access and develop initiatives under *Sections 81* and *84* of the CCRA. Agreements created as a result will help CSC and Aboriginal communities meet the needs of offenders reintegrating back into Aboriginal communities.

The focus on Aboriginal-specific initiatives to facilitate community reintegration remains both a government and CSC priority.

Other reintegration initiatives: Correctional programs

During the fall of 2002, a major initiative was undertaken to completely revise the standards used to deliver correctional programs to offenders (for more information on correctional programs see *www.csc-scc.gc.ca/text/programs_e.shtml)*. Previously, correctional programs had program-specific standards only. The objective of the current exercise was to develop a common set of standards applicable to all correctional programs operated by CSC. The new Correctional Program Standards were finalized in the spring of 2003 following consultation

both within and external to the Service. The standards will become operational by early fall 2003.

Program capacity and participation rates have been increasing, particularly for offenders under supervision in the community. The Auditor General, in her May 2003 report, *Reintegration of Male Offenders*, recognized that progress has been made. The changing offender profile requires continuous development and revision of programs. This involves research, evaluation, and accreditation, all of which require time. In addition, shorter sentences have resulted in the need for greater community capacity to deliver and follow up on programs begun in the institutions. CSC is working with its community and criminal justice system partners to address capacity issues, which are uneven across the country.

Partnerships

Another critical component to ensuring safe reintegration is partnerships. Community and government partnerships are also essential in preventing crime, and in reintegrating offenders. Different levels of government, non-government organizations, and the voluntary and private sectors all play a role in the continuum from prevention to treatment to safe reintegration. As with the broader government agenda, CSC is committed to working with partners in pursuit of a higher quality of life for Canadians, including safer and stronger communities.

The Canada-New Brunswick Initiative

The Canada-New Brunswick Initiative (CNBI) is an example of CSC working with its provincial counterparts in the interest of public safety. In 1998, Canada and New Brunswick (NB) formalized a commitment to share correctional services by entering into a five-year innovative Initiative. The CNBI permitted all NB sex offenders serving more than six months and all high-risk/need prisoners serving more than one year to be transferred to CSC facilities.

As part of the Initiative, NB agreed to invest the savings realized from the closure of a 48-bed facility into enhancing community-based programming for all offenders, crime prevention strategies and increased province-wide co-operation among the various criminal justice agencies. In the federal system, these offenders have wider access to specialized programs designed to address their criminogenic factors (the underlying reasons for committing the crime(s)) and to assist them in their safe community reintegration.

To date, three annual evaluations and a comprehensive evaluation of the CNBI have been completed and the initial results are promising. The Treasury Board Secretariat granted a one-year extension of the Initiative to March 31, 2004, in order to facilitate the decision-making process regarding the continuation of the Agreement and to complete the final evaluation. The final evaluation will assess CNBI's overall impact and the extent to which it can serve as a model for similar agreements in the future. Preliminary findings have demonstrated a number of benefits, including an emphasis on citizen-focused program delivery and a reduction in re-offending.

Federal - Provincial/Territorial Partnerships

To effectively administer corrections in Canada, consultations and partnerships between federal, provincial and territorial representatives of the criminal justice system are necessary. Through formal agreements, CSC and the different governments enhance public safety and the quality of life of Canadians, by working together and promoting partnerships within the community.

One mechanism for ensuring coherent and efficient corrections is through the use of Exchange of Services Agreements (ESA), which CSC has with each province and territory. As per section 16 of the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA) ESA's govern the transfer, temporary detention and transportation of offenders between jurisdictions.

In addition to ESA's, section 23 of the CCRA and section 743.2 of the *Criminal Code* mandates that the Service exchange offender sentencing information with the provinces and territories, this is done through Information Sharing Agreements (ISA). CSC currently holds ISA's with each jurisdiction, with the exception of the Northwest Territories, which will be completed within the next year.

CSC also shares Memoranda of Understanding (MOU) with five provinces and territories: New Brunswick, Prince Edward Island, Manitoba, Northwest Territories and Nunavut. MOU's form the basis of innovative collaborative arrangements and coordinated strategies with other levels of government with the objective of increased effectiveness and efficiency. These are entered into within existing budgets and legislative frameworks.

The Heads of Corrections meetings also provide an active forum for sharing of information.

International Relations

CSC has gained recognition as a correctional leader, and as a valued source of information and expertise in the international corrections/justice community. CSC's international development program strongly supports Canadian foreign policy objectives of contributing to international peace and stability through the promotion of good governance, the protection of human rights, and support for democratization.

CSC has signed MOUs with a number of jurisdictions. MOUs outline general understanding of certain principles and provide generic provisions for the development and implementation of co-operation programs and joint work in the pursuit of improved correctional practices appropriate to the country's objectives and in the spirit of mutual understanding. CSC and its counterparts are committed, subject to availability of funds, to sharing best practices, expertise, information, research and training.

CSC also has provided Technical Assistance to various countries such as Hungary, Slovakia and Czech Republic in Central Europe, Barbados and St-Lucia in the Caribbean, Sweden and Algeria. Technical Assistance includes needs assessment, training, and provision of surplus furnishings and computers to recipient countries.

CSC, under the umbrella of the United Nations, also contributes to international corrections and overall criminal justice reform by participating in Peacebuilding and Reconstruction Missions, namely in Kosovo and Timor Leste.

CSC's MOU, technical assistance, and peacebuilding and reconstruction activities for 2002/03 are summarized in Table 1.

Table 1: CSC's international relations

Country	Memorandum of Understanding	Technical Assistance Project	Peacebuilding Missions
Algeria		√	
Barbados & St-Lucia		√	
Central Europe (Hungary, Slovakia and Czech Republic)		√	
England and Wales	√		
France	√		
Hong Kong	√		
Kosovo			√
Lithuania	√	√	
Namibia	√		
Netherlands	√		
Sweden		√	
Timor Leste			√
United States Federal Bureau of Prisons	√		
United States District of Columbia	√		

International recognition of CSC as a valued source of expertise is also reflected in the number of requests for visits from international correctional jurisdictions to tour CSC facilities, learn about programs and management practices. In 2002-2003, CSC hosted 60 visits of delegations from across the world who wish to benefit from CSC's knowledge and experience to help support their own correctional reform and development process. Those include Australia, China, Denmark, France and Sweden.

CSC maintains close contact with the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), the Canadian International Development Agency (CIDA) and United Nations' agencies, as well as with other multilateral organizations. CSC international activities are undertaken in the context of Canada's foreign and aid policy framework.

CSC is a member of the *Asian and Pacific Conference of Correctional Administrators* and the *International Roundtable for Correctional Excellence*. Established in 1980 and 1998 respectively, these international associations provide a select forum for the high-level correctional administrators of different correctional agencies and jurisdictions to share best practices, expertise and information.

CUSTODY

Strategic Outcome

"Accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option."

Safe, secure, and supportive environments ensure public, staff, and offender safety within institutions and communities. Secure intelligence networks can result in the prevention of crime domestically and internationally. Information shared in a timely way can support appropriate decision-making about offenders and appropriate responses to incidents in support of public safety.

Expenditures

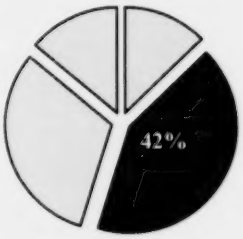

Planned Spending	$634,411,000
Total Authorities	$651,306,859
Actuals	$645,617,326
Actual FTEs Utilized	6,728 (46.3%)

Activities

Offender Accommodation

- *Construction Programs*
- *Engineering and Maintenance*
- *RHQ Managed Projects*

Security

- *Admissions and Discharges*
- *Corrections Provision & Supervision*
- *Correctional Training Program (CTP)*
- *Electronic Engineering Policy & Services*
- *Electronic Systems Maintenance*
- *Federal/Provincial Agreements*
- *International Transfers*
- *Section 81 Agreements*
- *Security Training*
- *Sentence Administration*

A critical component of CSC's Mandate is to ensure the safety of those incarcerated and of the public at large. Key indicators linked to custody business line include number of escapes, institutional security incidents, and the effectiveness of temporary absence and work programs.

Escapes

The rate of escape has diminished over the past five years, from 0.6% in 1998/99 to 0.3% in 2002/03. In absolute numbers, there were 48 escapees in 2002/03, down from a high of 114 in 1998/99 (see Figure 6). The 48 reported this fiscal year constitutes the lowest number of escapees in eight years. All escapees were men, and all escapes were from minimum-security institutions. Forty-five of the 48 offenders who escaped in 2002/03 were re-captured.

Figure 6: Number of escapees by year

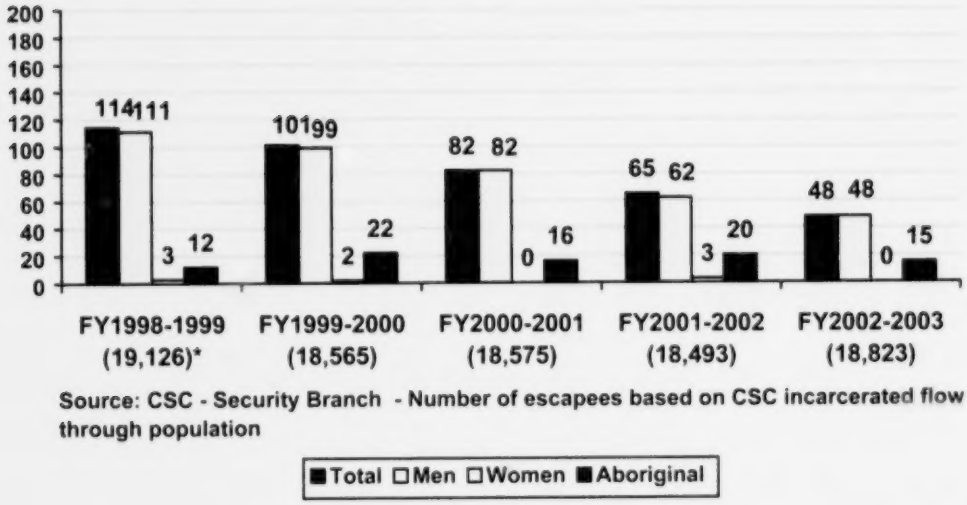

Source: CSC - Security Branch - Number of escapees based on CSC incarcerated flow through population

* The flow through population is the number of individual offenders who have been incarcerated at any time during the fiscal year.

The number of crimes committed by escapees has decreased by more than 50%, from 29 in fiscal 1998/99 to 13 in fiscal 2002/03. Of these 13 crimes, the four most serious were robberies.

Major Security Incidents [5]

In 2002/03, the number of offenders incarcerated over the entire year was 18,823. A total of 85 major security incidents occurred, an increase from the previous year (85 versus 72, respectively), but approximately the same as the six-year average (see Figure 7). Almost two thirds of the major security incidents were for major assaults on inmates (51 of 85), and offender suicide (12 of 85).

[5] Major security incidents include staff murders, offender murders, hostage-takings, suicides, major staff assaults, major offender assaults, major offender fights, major disturbances, and escapes from multi-level, maximum, and medium facilities and from maximum escorts.

Figure 7: Number of major security incidents in institutions

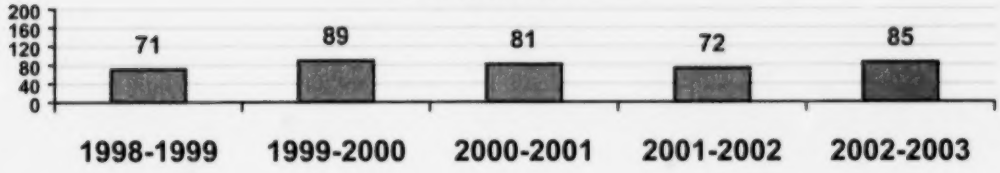

Source: CSC - Security Branch

Temporary absences and work release

Temporary absences provide opportunities for offenders to participate in activities outside of institutions, either with or without an escort, and serve administrative (i.e., for medical, legal and compassionate needs) or reintegrative (i.e., preparing offenders for release) purposes. These activities are part of the gradual release process, eventually leading to either parole or statutory release. Work release, which involves opportunities for offenders to work away from the institution, generally involves a return to custody or a halfway house each day. These releases are granted by CSC and may be used for projects that directly meet the needs of the offender, or that may provide services to the community.

A large number of these releases are granted yearly as part of the gradual release process for offenders. Almost 50,000 escorted temporary absences, 5000 unescorted absences, and 1200 work releases were granted in 2002/03 and 99.9% of the temporary absences and work releases are completed without problems.

Drug Seizures

Drugs are a problem for correctional organizations throughout the world and a contributing factor to criminal behaviour and the spread of infectious diseases. Their use has serious implications for the health and safety of CSC staff, offenders and the public. CSC is tackling the problem of drug smuggling into the institutions through interdiction initiatives that include: non-intrusive searches of visitors using metal detectors, ion scanners, drug dogs and searches of cells, buildings, grounds and offenders. These interdiction initiatives were enacted given the high percentage of federal offenders with substance abuse needs (80%), the number of offenders with criminal organization affiliations (1,700), and the high number of individuals (e.g., visitors, staff, volunteers and contractors) who enter and leave CSC's institutions every day (5,300). Table 2 presents information on institutional drug seizures over the past five fiscal years.

Table 2: Institutional drug seizures by year

	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Miscellaneous pills (#)	3095	1894	2979	3769	4788
Cocaine (grams)	105	159	355	180	159
Opiates (grams)	192	164	245	208	226
Alcohol and brew (litres)	9922	8918	8246	9576	8731
THC (grams)	5063	5444	8014	7481	9358

Source: Offender Management System

Accommodation

The CSC is required to provide reasonable and humane accommodation for offenders. Single accommodation is the most correctionally appropriate method of housing offenders. The percentage of offenders double-bunked during fiscal 2002/03 remained at approximately 10%, consistent with the previous two years, but lower than fiscal 2000/01 (11.1%) or 1999/00 (14.8%). The proportionate number of double bunked offenders is influenced by numerous factors, including: population pressures by region or by security levels, proximity of the institutions to family of the offenders, increase or decrease of availability of cells or beds, and an increase or decrease in the rates of release.

Performance Improvement Initiatives

The performance improvement initiatives were proposed in the RPP to address the following objectives:

Performance Improvement Initiatives

- *Accommodation for women*
- *Security*
- *Sharing of information*

- *To maximize the potential of offenders to safely reintegrate into the community*
- *To renew the organizational capacity of the CSC.*

Accommodation for Women

An Intensive Intervention Strategy to house maximum-security women was announced in September 1999. The Intensive Intervention Strategy has two components: a Structured Living Environment Unit and a Secure Unit. Structured Living Units, which opened in fiscal 2001/02, are designed to accommodate minimum and medium security women requiring 24-hour staff support and supervision because of cognitive or living skills deficits, or emotional instability.

The Secure Units are designed to accommodate women who require a maximum-security environment. Nova Institution opened the first secure unit in January 2003, followed by

Edmonton Institution for Women, in February 2003. Joliette opened their secure unit in April 2003, and Grand Valley is slated for opening in fall 2003.
Furthermore, the development of strategies for accommodating women offenders in the Pacific Region has progressed well and according to schedule. The announced closure by the British Columbia government of the Burnaby Correctional Centre for Women (BCCW) necessitated the development of a new accommodation strategy for federally sentenced women in that province. During fiscal 2002/03, a strategy was developed whereby the former Sumas Community Correctional Centre would be converted to a facility for women offenders. Fraser Valley Institution, slated for opening in February 2004, is located in Abbotsford, B.C. The facility, which will be modeled after the other CSC facilities for women, will have the capacity to house 70 women. Like the other facilities, Fraser Valley will have Structured Living Environments and units to house maximum-security women. The maximum security unit for women will open approximately one year after Fraser Valley Institution officially opens.

Plans for fiscal years 2003-2006 include a review of accommodation measures to help ensure the safe and timely reintegration of offenders, and full implementation of the accommodation strategy for federally sentenced women.

Security

Organized crime presents a threat to the security of correctional institutions, as well as to the community at large. In fiscal 2002/03, a series of policies were promulgated to address security issues in federal institutions.

The Commissioner's Directive Series *568: Management of Security Information* was published in January 2003. It includes *568-3: Management of Criminal Organizations*, which states that CSC recognizes that criminal organizations and membership in a criminal organization pose a serious threat to the safe, secure, orderly and efficient management and operations of its institutions and community operational units.

Collaboration at the national, regional and institutional levels regarding information-sharing with the Service's criminal justice partners continues and improvements are being pursued. CSC is an active partner with the Criminal Intelligence Service of Canada (CISC) and the Canadian Association of Chiefs of Police (CACP) committees on Drugs and Organized Crime. Over the next few years, CSC will continue to work to enhance strategic intelligence approaches to address the risks posed by offenders.

The *Climate Indicator Profile System* (CIPS) prototype was developed to provide managers in the institutions with a system to track factors that affect management of the site. It is anticipated that CIPS will be fully implemented by end of fiscal year 2003/04.

Sharing of information: The Offender Management System Renewal (OMSR) Project

OMS is a large mission-critical information system used by CSC staff to gather, store, retrieve and share information on offenders during their sentence. The database holds information related to offenders' entire sentence, including:

- ❑ pre-sentencing information (e.g., police reports);
- ❑ intake assessment information (e.g., level of reintegration potential that offenders present with as they enter the system, which guides the type and intensity of program participation);
- ❑ security-related information;
- ❑ information on program participation; and
- ❑ community supervision information.

One initiative that has had major impact is the *Sharing Information* component of the OMS renewal project, approved in February 1999 *(http://infonet/omsrenewal/home_e.asp)*. This initiative allows CSC to fully support the Canada Public Safety Information Network *(CPSIN; http://www.sgc.gc.ca/iji-iij/About_CPSIN_e.asp)*, the purpose of which is to share information with criminal justice partners to help ensure public safety. The *Information Sharing* component of the OMSR project will ensure CSC's legal obligations are met, as required by CCRA Sections 4, 23 and 25 regarding the collection and dissemination of information with a large number of criminal justice partners at all levels and that the sharing of information will be transformed from the current manual processes, to a more timely and efficient electronic, automated method.

CSC and numerous criminal justice partners have teamed together for reciprocal sharing of information under the OMSR Information Sharing initiative. The initiative includes connection to OMS during fiscal 2002/03 for the following organizations, and in some cases, connectivity of CSC to provincial databases: Community Residential Facility (CRF) / Community Assessment and Parole Supervision (CAPS) agencies, provincial corrections, provincial parole boards, police forces, courts and crowns, and Citizen and Immigration Canada. Unfortunately, full implementation with all provinces and jurisdictions was not realized; however, the existing partnerships are summarized in Table 3. This initiative is a corporate priority and will continue over the next several fiscal years as OMSR progresses.

Electronic ISA's help to ensure the collection of all relevant offender information in a timely manner, by permitting provinces and territories to electronically access federal offender information through CSC's OMS, while granting the Service electronic access to their respective offender information systems.

Table 3: Electronic Information Sharing Agreements (ISA)*

New Agreements between CSC and the Provinces and Territories			
Province/ Territory	**Agreement**	**Description**	**Finalized**
Saskatchewan	Electronic ISA	Permits the Province to electronically access federal offender information through OMS and the Service to access their inmate databases. This was the first Agreement of its kind, entered into as a pilot project.	December 2001
New Brunswick	Electronic ISA	Permits the Province to electronically access federal offender information through OMS and the Service to access their inmate databases.	June 2003
Québec	Electronic ISA	Permits the Province to electronically access federal offender information through OMS and the Service to access their inmate databases.	July 2003
British Columbia	Electronic ISA	Permits the Province to electronically access federal offender information through OMS and the Service to access their inmate databases.	April 2003
Yukon	Electronic ISA	Permits the Territory to electronically access federal offender information through OMS and the Service to access their inmate databases.	February 2003
Yukon	ISA	To ensure the transmittal of court, police-related and other relevant documents from the Northwest Territories Department of Justice to CSC.	November 2002

* Other information sharing agreements have long been in place with Community Residential Facility (CRF) / Community Assessment and Parole Supervision (CAPS) agencies, provincial corrections, provincial parole boards, police forces, courts and crowns, and Citizen and Immigration Canada. The new agreements listed above are designed to allow "electronic" sharing of information.

CARE

Strategic Outcome

"A safe and healthy environment, for those living and working in the correctional system, as well as members of the public."

CSC will focus on safeguarding the safety, health and security of staff and offenders in the correctional environment -- at National Headquarters (NHQ), Regional Headquarters (RHQs), and in correctional institutions and parole offices.

The health of offenders has important implications for public health. It also is an important factor affecting the effectiveness of CSC program interventions and, in turn, for ensuring public safety.

Expenditures

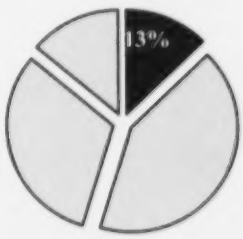

Planned Spending	$183,659,000
Total Authorities	$197,097,553
Actuals	$195,812,885
Actual FTEs Utilized	1,304 (9.0%)

By addressing addiction-related and mental health problems of offenders, CSC contributes to their safe reintegration into society and limits further re-victimization. Similarly, CSC can contribute to greater safety in institutions and the community by addressing the links between serious substance abuse and infectious diseases, and focusing on the promotion of healthy lifestyles to prevent future health problems.

Activities

Health Care

- *HIV / AIDS*
- *Health Care Administration*
- *Medical Services*
- *Nursing Services*
- *Other Clinical Services*
- *Pharmaceutical Services*

Offender Services

- *Food Services*
- *Inmate Canteen Operations*
- *Institutional Services*
- *Technical Services Management*
- *Warehousing - Stores*

The health of Canada's society, as well as Canada's success in the 21st century, depends on the health and well-being of individuals and communities. Health is one of the defining factors of "quality of life"[6] and has been allocated as a priority in the government agenda for improving Canadian society. CSC has an obligation to provide offenders with health care, both physical and mental, which ultimately contributes to safer societies. The following section describes various indicators of physical and mental health for both offenders and CSC staff.

Incidence of death, assault, injury, and harassment

- Deaths

The total number of offenders who died in institutions in fiscal 2002/03 was 49, with 24 deaths from other than natural causes. This number of deaths not from natural causes is greater than the previous two years (18 and 19 deaths, respectively), but not inconsistent with other years. The most prevalent cause of offender death is suicide, with 12 (50% of all non-natural deaths), again consistent with previous years. Four of these 12 suicides involved Aboriginal offenders. Two offenders were murdered and four died from drug overdoses, one of these an Aboriginal offender. No women died last year.

CSC is concerned with performance in this area and is striving to better understand the circumstances and precursors of individual offender suicides, by conducting internal investigations after every suicide.

- Major Assaults

Another indicator of the health and wellness within an institution is the number of major assaults on offenders, depicted in Figure 8. There were 51 major assaults on offenders, the second highest number in five years. Two of these assaults were women on women.

Figure 8: Major inmate assaults

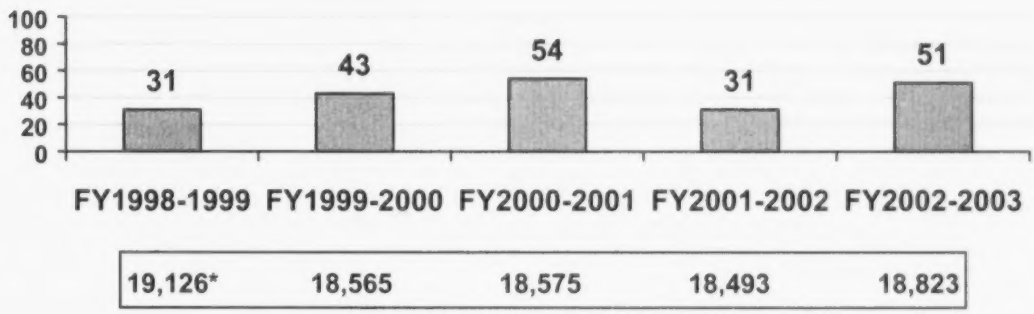

Source: CSC - Security Branch

[6] *Quality of Life - A Concept Paper: Defining, Measuring and Reporting Quality of Life for Canadians.* (http://publicservice.tbs.sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/PubsDisc/qo11_e_asp)

As shown in Figure 9, no major assaults on staff were reported, a reduction from the previous year.

Figure 9: Major assault of staff

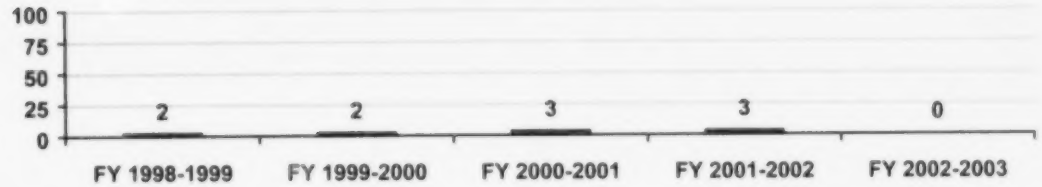

Source: CSC - Security Branch

- Injuries

The number of disabling staff injuries (an injury that prevents an employee from reporting to work) has been increasing for the last three years, from 437 in 2000/01 to 475 in 2001/02 to 514 in 2002-03. The number of minor injuries (an injury or an occupational disease for which medical treatment is provided) has decreased from 1,234 in 2001/02 to 1,186 in 2002-03, but has increased since 2000/01 (980).

Efforts are being made to reduce the number of disabling injuries through the use of threat and risk assessments. The application of the Situation Management Model and the other problem-solving models are some of the tools used to that end.

Training is provided in the exercise of due diligence and the proper way to complete tasks without causing injury to self or others in the workplace. A downward trend in the number of minor injuries occurring in the Service may be attributed to the provision of information sessions, and advice and instruction on how staff can best perform tasks while minimizing the potential for hazardous occurrences and accidents. In addition, staff awareness of changes to the *Canada Labour Code, Part II* introduced in September 2000 has led to increased dialogue with management at the lowest level to identify health and safety issues. Management is also encouraging staff to use Section 127 of the Code, the *Internal Complaint Resolution Process*, to address health and safety concerns in the workplace. For example, the number of health and safety issues raised by staff under Section 127 increased from 31 in 2001/02, to 48 in 2002/03.

- Illness

The average number of certified sick days per employee has continued to decrease from 5.77 days in 2000/01, to 4.38 days in 2001/02, and to 3.84 days for 2002/03. Conversely, the average number of uncertified sick days has continued to increase from 4.49 days in 2000/01, to 5.66 days in 2001/02, and to 6.40 days for 2002/03.

- Referrals to the Employee Assistance Program

The number of referrals to the Employee Assistance Program (EAP) decreased in 2002/03. Whereas a total of 3,075 new visits (18.3%) were documented in 2001/02, the percentage decreased to 16.0% in 2002-03, with 2,754 new visits. A similar decrease was noted for repeat visits, with 1,219 referrals in 2001/02 to 732 in 2002/03. As was the case last year, the vast majority of referrals are related to work (37.0%), family (22.0%), mental health (14.8%) and general information (13.8%).

- Harassment Complaints

There was a slight increase in the number of complaints in fiscal 2002/03, with 142 compared to the 134 submitted the previous fiscal year, out of a staff complement of 16,000. Of these 142, a total of 125 complaints were submitted under Treasury Board's definition of harassment, and 17 on the basis of discrimination. Of the 142 complaints, 62.5% were investigated and unfounded (23) or rejected or redirected by other means (62). The remaining complaints (37.5%) were either investigated and founded (25) or resolved by mediation (26).

In fiscal 2002/03, to address issues of harassment, the Service trained 20 employees as facilitators in the new *Anti-Harassment Joint Learning Program.*

- Offender complaints

Eighty percent of inmate complaints are completed within the required timeframe. CSC is not satisfied with performance in this area and has taken steps to address the situation.

Infectious Diseases

CSC has implemented several initiatives aimed at preventing the transmission of infectious diseases and at reducing the harm associated with high-risk behaviours. This remains a high priority area for action, given the impact of offenders' health on communities at large.

Figure 10 presents the reported cases of HIV-positive offenders from 1989 to 2001 using information from the CSC Infectious Diseases Surveillance System (CSC-IDSS)[7]. Although the augmentation in numbers may reflect the possibility of a real increase in cases, the increasing numbers may be due to several other factors. These include better case

[7] The CSC Infectious Diseases Surveillance System (CSC-IDSS) collects data on HIV, STD, Hepatitis B and C, tuberculosis (TB), and methadone maintenance treatment (MMT). Surveillance data are collected and analyzed to provide useful and current information on diseases in order to develop and evaluate methods for their prevention. Data collected using the CSC-IDSS is continuously updated, verified and analyzed by staff at National Headquarters Health Services. This system reports on data for calendar, as opposed to fiscal, years. The information presented below reflects the fact that the Health Services Branch only reports on published data.

identification as a result of more testing in institutions, the availability of more sensitive laboratory tests, higher rates of inmate-requested testing as a result of changing perceptions towards HIV/AIDS, and better reporting of HIV cases by institutions to CSC-NHQ.

Figure 10: Reported cases of HIV-positive inmates in Canadian federal penitentiaries, 1989-2001

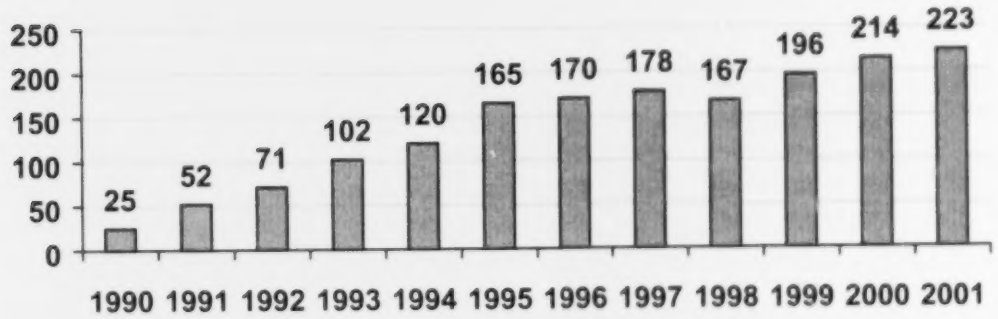

Source: The CSC Infectious Diseases Surveillance System (CSC-IDSS)

The rate of reported Hepatitis C infection has increased for all CSC regions from 2,542 (19.7%) cases at year-end 2000 to 2,993 (23.2%) at the end of 2001 (see Table 4). In 2001, a total of 858 offenders with a previous documented diagnosis entered CSC compared to 747 in 2000. The rate of Hepatitis C infection among women offenders is higher than men's infection rate (41.2% in 2001 and 42.4% in 2000).

Hepatitis B is a vaccine-preventable viral infection of the liver. The number of newly identified Hepatitis B infections (including acute and chronic infections) rose from 13 in 2000 to 43 in 2001. Nearly all Hepatitis B reported during 2001 and 2000 involved male offenders (95% and 100%, respectively).

Table 4: Reported rates of Hepatitis by year

	2000	2001
Reported hepatitis C infection at year end	2,542 (19.7%)	2,993 (23.2%)
Admission with previous documented diagnosis	858	747
Offenders released to the community	1,156	1,506
Rates of hepatitis C infection among women offenders	42.4%	41.2%
Newly identified hepatitis B infections	13	43
Hepatitis B reported involving male offenders	95%	100%
Source: The CSC Infectious Diseases Surveillance System (CSC-IDSS)		

Rates of the most commonly reported bacterial STDs, namely chlamydia (0.18% in 2001), gonorrhea (0.10% in 2001) and syphilis (no reported cases in 2001) remained stable over the two years. Lack of reporting and under-diagnosis of STDs are likely to result in an underestimate of the actual rates of infections among offenders.

Performance Improvement Initiatives

The performance improvement initiatives were proposed in the RPP to address the objective:

Performance Improvement Initiatives

- *Managing addictions and reducing the transmission of communicable diseases*
- *Implement strategies and tools to reduce conflict*

- *Enrich the health and wellness of each operational unit of the CSC.*

Managing addictions and reducing the transmission of communicable diseases

Confidential and voluntary testing for HIV, Hepatitis B and C, and STDs is offered to all offenders, along with appropriate pre- and post- counseling and treatment. An expansion of the program is being planned for the next fiscal year. In addition, MOUs have been established with the provinces of New Brunswick and Saskatchewan to provide anonymous testing for all offenders conducted by provincial public health officials. Harm reduction initiatives available in all institutions also include the provision of condoms, dental dams, water-based lubricants and bleach. Immunization for Hepatitis A and B, and a methadone maintenance program, serve to complement infection control strategies.

The Methadone Maintenance Program, introduced in 1997, is available in all CSC institutions, if appropriate, and the program was expanded in fiscal 2001/02 to provide methadone to eligible offenders. National guidelines were finalized in December 2002 to ensure a safe, consistent application of policy, and staff training has occurred and is ongoing.

Random urinalysis testing is conducted monthly to help determine the presence of substance abuse in CSC's institutions, and to identify individual offenders who use unlawful substances.

As was reported in the 2001/02 DPR, Intensive Support Units were made available in all institutions as a further initiative to restrain institutional drug use, with their integrated approach of counseling and control. In fiscal 2002/03, national guidelines were developed and implemented for the Intensive Support Units (ISUs). Additionally, a self-study manual for staff was developed and is available to all regions and sites. Quarterly conference calls are being held with all regions to discuss any problems and to share best practices. Furthermore, the possibility of establishing a database for the ISU is being explored with the OMS-R group.

Over fiscal years 2003/06, work will continue to implement initiatives that contribute to the management of addictions and the reduction of the harmful consequences of drug use in support of Canada's National Drug Strategy, and to implement prevention strategies aimed at changing lifestyles and preventing the transmission of diseases.

Implement strategies and tools to reduce conflict

The Climate Indicator Profile System (CIPS), referred to in the Custody reporting section, will assist managers and staff in monitoring the prison climate and daily climate indicators. This tool will contribute to the early identification of potential incidents, thus enabling staff to better anticipate and resolve conflict within the institutional environment.

CORPORATE MANAGEMENT

Strategic Outcome

"Corporate management services support the care, custody and reintegration of offenders, and partnerships to promote the achievement of CSC's Mandate and Mission"

CSC must continue to reallocate existing resources to its highest priorities while transforming old spending to new purposes to maintain its focus on public safety. CSC must develop innovative, fiscally responsible approaches to attracting, developing, and retaining competent and diverse staff, to updating infrastructure, and to streamlining processes.

Expenditures

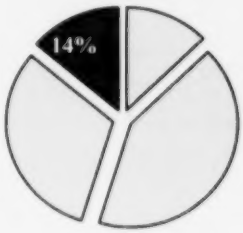

Planned Spending	$193,208,000
Total Authorities	$215,448,382
Actuals	$215,263,359
Actual FTEs Utilized	1,951 (13.4%)

To effectively support the care, custody and reintegration of offenders in the interest of public safety, CSC must have a representative, knowledgeable, productive and sustainable workforce.

Activities

Corporate Services

- *Administrative Services*
- *Communications and Media Services*
- *Corporate Development*
- *Executive and Secretariat Services*
- *Financial Services*
- *Human Resources*
- *Legal Services*
- *Materiel Management*
- *Personal Development - Employees*
- *Performance Assurance*
- *Public Participation*
- *Publishing and Editorial Services*
- *Rights, Redress and Resolution*
- *Training Programs Coordination & Management*
- *Safety and Security*

The Government of Canada has faced numerous challenges in moving from an industrial to a global knowledge economy. The response of the government has included encouraging the development of a Public Service modeled on the principles of a dynamic learning organization, rather than those of an internal process-oriented bureaucracy -- one open to innovative ways to better serve Canadians.

In response, government departments are attempting to manage in a more modern way, with the agenda established in a Treasury Board document published in 2000, entitled *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada*. The agenda delineated in Results for Canadians focuses on four commitments:

- To begin with a citizen focus in designing, delivering, evaluating and reporting on government activities;
- To guide public service management with a clear set of values, including openness and transparency;
- To focus on the achievement of results;
- To ensure responsible spending.

Likewise, *Canada's Performance* report was developed to build trust and encourage citizen engagement, to increase transparency and accountability to parliamentarians and Canadians, and to encourage a modern results-focused management approach with the objective of improving the quality of life for Canadians.

The following section reports on some of the initiatives carried out by CSC to address the goal of modernizing our management approach to better meet the government's agenda.

Level of Compliance with Policies, Legislation and Regulations and Improvements in Achieving Corporate Results

The Performance Measurement 2002/03 Year-end Report provides a summary of performance indicators obtained from Performance Agreements from Senior Executives from each of the five regions in CSC. These Performance Agreements are reviewed annually to determine areas of improvement in compliance and in achieving corporate results, as well as measuring management accountability.

A number of indicators from Performance Management's Year-end Report were examined to explore the Service's improvements in achieving corporate results. Nationally, there was an improvement in a number of indicators, including a reduction in the number of escapes from minimum-security institutions, an increase in successful transfers of offenders from maximum-security institutions to lower security levels, and a substantial reduction in the use of overtime hours.

The quality of offenders' casework through the reintegration process is an indicator of the extent to which staff adheres to policy when preparing information used to guide offenders' correctional plans. It is imperative that all paperwork be completed in a timely fashion, as one component of an efficient system that adequately prepares offenders to apply for conditional release (i.e., day parole, full parole). Thus, offenders who are prepared for release will not be held back due to incomplete paperwork. In fiscal 2002/03, there were a higher percentage of supporting documents such as police reports and judges' comments obtained on time, which resulted in an increase in offenders' Correctional Plans being completed on time.

In the summer of 2002, Audit attention refocused to the task of developing Management Control Frameworks for use by operational managers. This was undertaken in response to

compliance problems, which are often identified in conjunction with security and administrative investigations. The Frameworks will also be useful to respond to management requests for the provision of tools to allow the monitoring of key operational and administrative areas on an ongoing basis.

The development of the management control tools is consistent with Treasury Board's policy and commitment to active monitoring. The tools focus on key risk areas of our operations and allow for the timely identification and correction of operational problems, as well as identifying Service-wide risk areas which require a more strategic approach by the Service. The automated frameworks were phased in commencing in April 2003.

Changes to staff profile to respond to current requirements

A key component of corporate management is a dynamic workforce equipped to manage current requirements. An important dimension of a dynamic workforce is that it represents the Canadian population, particularly Aboriginal people, visible minorities, and persons with disabilities.

The overall representation of Aboriginal staff increased from 5.6% in March 2002 to 5.9% in March 2003, ranking CSC as third overall in the Public Service for the representation of Aboriginal people. The recruitment rate for Aboriginal people has remained fairly stable.

With regard to visible minorities, in March 2003, CSC's representation for Visible Minority staff was 4.2% compared to 3.9% in March 2002. Moreover, the promotion rate of Visible Minority staff increased in most occupational categories in 2002/03 compared to the previous fiscal year.

Conversely, the overall representation rate for persons with disabilities decreased slightly over the fiscal year from 4.3% to 4.0%. However, the overall promotion rate of persons with disabilities increased from 2.9% in March 2002 to 3.5% in March 2003.

The representation of women increased slightly from 41.4% in March 2002 to 41.7% in March 2003.

Performance Improvement Initiatives

The performance improvement initiatives were proposed in the RPP to address the objective:

Performance Improvement Initiatives

- *Recruit and retain a workforce possessing the requisite knowledge, skills, values and ethics*
- *Advance the use of technology*
- *Review sustainability of CSC's infrastructure*
- *Initiate a knowledge-based management approach to policy.*

- *To renew organizational capacity of the CSC.*

Recruit and retain a workforce possessing the requisite knowledge, skills, values and ethics

To support the Mandate and Mission of CSC, it is critical that we recruit and retain a workforce possessing the requisite knowledge, skills, values and ethics. This fiscal year saw the development and implementation of a number of initiatives designed to address this need. A Correctional Executive strategy was developed, and a Classification Review Process is in place and 21 generic positions were approved for implementation in fiscal 2003/04. An action plan to review work descriptions of selected positions was also implemented. Additionally, the Service implemented the Public Service Commission (PSC) policy on three-year terms effective April 1, 2003.

A new Continuous Learning policy was adopted, as were National Training Standards with resource allocation (for fiscal 2003/04), and an ethics program was developed and implemented.

Several initiatives were undertaken to improve policies, tools and delivery strategies to foster understanding of gender and ethnocultural diversity. The Service received delegated authority from PSC for a departmental Employment Equity (EE) program, and developed an Integrated Strategy for EE representation, recruitment and promotion; year two of the Employment Equity Plan was implemented in fiscal 2002/03.

A critical component of organizational sustainability is succession planning. The Strategic Executive Staffing strategy currently under development will allow the CSC to have in place sufficient pools of qualified and representative candidates to staff Warden / District Director and Executive Director positions as they become vacant in order to respond to operational requirements and organizational objectives. The objective for fiscal year 2003/04 is to present the Strategic Executive Staffing strategy to the PSC for approval and to implement the Strategy within the department.

Consistent with the Government's Human Resources Modernization Approach, CSC will continue to attract, select, and develop diverse knowledge workers, and develop leadership strategies and career continuum through training, coaching, mentoring and support tools for continuous learning and development. Moreover, with the implementation of Modern Comptrollership strategies, CSC will continue to support effective allocation and use of resources to support management decision-making and accountability.

Advance the use of technology

Several projects were undertaken to advance the use of technology within the Service, in accordance with the Government's focus on modernizing technologies that facilitate service delivery to Canadians.

Due to priorities and funding CSC delayed implementation of government on-line. However, as a Service, we participated in the PSC's e-recruitment pilot, and also modernized and updated on-line self-study modules. One such on-line course was recently added to the national computer-assisted training series. The course, entitled *Infectious Diseases within the Correctional Environment*, was recently made available in an on-line self-directed format for all CSC employees. It was developed specifically for the correctional environment and its personnel through a collaboration of CSC and Health Canada. It is a noteworthy addition in the quest for continuous learning for CSC employees. Notably, as the information in the course is not proprietary, it can be shared with persons outside the Service, including CSC partners, volunteers and other groups who could benefit from the information.

Also, several regions made use of video conferencing for staff meetings and offender court, including the Addictions Research Centre, an arm of NHQ's Research Branch situated in Prince Edward Island. These initiatives reduced costs by decreasing the need to transfer offenders to court, and by reducing travel costs for CSC staff.

Review sustainability of CSC's infrastructure

Treasury Board is moving toward an agenda that will realign and transform the way Government does business with its proposal of a new framework for management entitled *Integrated Management Framework* (IMF). This change will seek to align departmental Strategic Outcomes within the *Results for Canadians* framework.

Concomitantly, CSC will review its planning, reporting and accountability structure (PRAS) to better align our financial and non-financial information. This review has been initiated, even though the Service is still awaiting TBS guidelines before finalizing it. This opportunity to explore how we conceptualize our business will allow CSC to capitalize on the momentum created by Treasury Board to better meet the Government's change agenda, as described in *Results for Canadians*. The proposed reconfiguration of the Service's PRAS fits with the opportunities for management improvement identified in CSC's Capacity Assessment. The realignment of the PRAS corresponds to several components of CSC's integration of the *Results for Canadians* framework, including such initiatives as improved reporting to Parliament, Modern Comptrollership, program integrity, and citizen-centred service delivery.

Initiate a knowledge-management approach to policy

Two major policy sets of policy initiatives were undertaken in fiscal 2002/03: the implementation of non-legislative recommendations from the CCRA review by Parliament and the implementation of a knowledge-management approach to policy for the Service.

Several non-legislative recommendations by the Sub-Committee of the Parliamentary Standing Committee on Justice and Human Rights from the *Corrections and Conditional Release Act (CCRA) Review* were implemented in fiscal 2002/03, including the development and implementation of a joint National CSC/NPB Victim Office. The overall objective of this office is to supplement and support work with victims already underway at both CSC and NPB. It will also provide an opportunity for further co-ordination of effort between staff in the portfolio of the Solicitor General and the Department of Justice. The work will be guided by an Interdepartmental Victim Advisory Committee comprised of representatives from NPB, CSC, the Department of Justice, Policy Centre for Victim Issues, and Solicitor General Canada, Corrections Policy Division.

During last fiscal year, knowledge-management principles, processes and templates were developed and a prototype for parole officers was piloted. Unions, stakeholders, parole officers and management teams from all regions are supportive of the initiative.

Other initiatives to respond to identified need areas within the Service

In response to a report by the Information Commissioner indicating non-compliance on *Access to Information and Privacy* requests, the Service has made changes, which have produced positive results.

At the time of the review by the Information Commissioner, CSC was compliant only at 48% (which refers to the percentage of time requests were closed on time) and as of July 2003 all releases were disclosed on time, bringing the compliance rate to 100%. In addition, the backlog situation noted in the report card has been eliminated.

A specific action plan has been developed to respond to the recommendations and most have been implemented. For example, an Access to Information (ATI) Improvement Plan has been developed and implemented. Additionally, training plans are being developed and will be delivered in the fiscal year

As is evidenced from the information above, steps have been taken which will serve CSC well in working towards the sustained achievement of a positive level of service for those citizens who request information from CSC.

SECTION V: Consolidated Reporting

Modern Comptrollership

Overview

CSC met the April 1, 2001 requirements for Financial Information Strategy (FIS) preparedness:

- CSC had a FIS Strategic Implementation Plan approved and had established a cross-functional, intradepartmental implementation team (Oracle Cluster Group).
- New financial systems were implemented for April 1999 and the interfaces to the new Receiver General systems completed for April 2000, well in advance of the required due date.
- CSC's capital assets were counted, evaluated and recorded as opening balances for 2001/02. CSC has 1900 buildings, 15,000 acres of land with a net book value of $1,354,200K.
- Accounting policies and procedures were defined in CSC's Accounting Manual and some 700 finance, materiel management and real property staff received training in accrual accounting, capitalization of assets and the new accounting policies.

Achievements

The Modern Comptrollership Initiative (MCI) continued to be a key driver of management change and improvement in 2002/03. CSC Governance Committee is the body responsible for integrating the various management improvement initiatives, including MCI.

CSC put in place the MCI infrastructure: a Bureau of Modern Comptrollership (BMC) was created, fully supported by Senior Management, as shown through the strategic leadership of the Senior Deputy Commissioner acting as the champion of MCI.

One of the main achievements was to conduct CSC's Capacity Assessment. A preliminary report identified main opportunities for management improvement related to communications such as:

- To improve the communication of linkages between strategic and business plans and between priorities and resource allocation;
- To improve the communication of the vision and direction and links to priorities and organizational initiatives.

A first draft of the Integrated Management Improvement Action Plan, laying the foundations of MCI implementation over a period of two years, was prepared. It integrated certain projects reflecting CSC's priorities and approved by the Executive Committee in order to improve elements comprised in the 7 pillars such as:

- The review of governance and processes for transfer payments (clear accountability).
- The conduct of a Self-Assessment Checklist on CSC's revised Financial Management Accountability Framework, showing written confirmation from

managers of their roles, responsibilities and accountabilities regarding compliance with the Financial Administration Act, especially the Section 34 (clear accountability).
- Internal courses were developed on financial management and delivered to select managers (motivated people and values and ethics).
- A first set of Management Control Framework tools was also developed (Rigorous stewardship).

CSC is now well positioned to face MCI challenges in 2003/04 and to embed modern management into day-to-day activities.

Procurement and Contracting

Overview

Contracting and Materiel Services (CMS) plays an important role in our day to day operations. Their responsibilities are many and varied.

The Service's Contract Review Boards (CRB) and the trained and dedicated Personnel from our CMS division are our front-line review experts to ensure that our contracting policies and delegated authorities are properly administered.

CSC operates in a decentralized environment with procurement personnel in all offices. Contracting authority, in most cases, is delegated to purchasing managers across CSC for the purchase of goods and services less than $5,000 and for call ups against Standing Offer Agreements.

All significant requests for contracts are reviewed by a national or regional CRB, our challenge mechanism and decision making body to oversee our contracting processes.

Achievements

The department has developed several measures and tools to monitor and heighten the visibility of contracting activities and to emphasize the use of good contracting practices. Examples of these are the use of standard contract clauses, the analysis of semi-annual contracting activity statistics submitted by each region, the analysis of the TB annual contracting activity report, the promulgation of service wide self monitoring tools for contracting for services and for the use of the acquisition cards and the Active monitoring of Advance Contract Award Notices.

CSC has achieved its objective of $6,000,000 with respect to procurement contracts awarded to Aboriginal businesses.

Materiel Management

Overview

CSC operates in a decentralized environment and uses an "Integrated Financial and Materiel Management System" including a Fixed Assets Module.

The Fixed Assets module identifies our moveable assets for custodial purposes for assets up to $10,000 in value and identifies our depreciable assets and expected life cycle for all individual items equal to or greater than this amount. The life cycle is based on TB standards for life cycle management.

As of August 2003, CSC has more than 60,705 moveable assets for an "Original Cost" of $303 million and a "Net Book Value" of $113 million.

Achievements

The department has developed and promulgated a service wide self-monitoring tool for Asset Management.

Program Integrity

Overview

The Program Integrity process was introduced in fiscal year 1999/00 as a means of financially assisting departments and agencies in areas where existing essential programs were under-funded and at risk.

For fiscal year 2002/03, TB approved additional funding in the amount of $13.1 million for CSC. This one year only funding was provided for:

a) $6.3 million to assist in the delivery of Common Services such as Audit and Evaluation, Records Management, Finance and Material Management, Communications, and Access to Information.
b) $6.8 million was identified for Training activities such as the delivery of compulsory standard training, development of training curriculum and delivery of training at the Correctional Management Learning Centre.

Sustainable Development Strategy

Overview

Issues of sustainable development remain at the forefront of CSC's agenda as the Service moves into the third year of the implementation of the Sustainable Development Strategy 2000 (SDS). By accomplishing long-term environmental goals in its institutional operations, CSC can enhance its preventative role by limiting the deterioration of the environment with its potential effects on the health of Canadians.

In performing the environmental scan in the last SDS, it became clear that CSC had to address emerging issues that had not been considered before. The time required to establish baselines for the new issues had to be built into the process for setting target dates. All targets in the SDS were set for March 2004.

Long-term goals address the integrity of the atmosphere (air) and the hydrosphere (water) as well as the availability of natural resources. Specific targets include the following:

- Reduction of greenhouse gasses, carbon dioxide and methane;
- Reduction of emissions that contribute to smog and acid rain (volatile organic compounds, nitrogen and sulphuric oxides);
- Taking steps to reduce water pollution (leachate from contaminated sites, runoffs from land, sewage); and
- Reducing water use and solid waste generation (reduce, reuse, and recycle).

CSC's performance results information strategy is based on the strengthening of a standard Environmental Management System (EMS) in all of our correctional facilities. Performance information is gained through "real time" data collection instruments or various source testing projects and modelling techniques.

Achievements

Our progress against specific targets was significantly hampered during the past two fiscal years due to the implementation of an aggressive undertaking to enhance the management of CSC's contaminated sites portfolio. This was due in part to the promulgation of new TB policies on this issue. CSC has been actively managing many of the problem areas that have been discovered. In 2002-03, CSC spent $844,000 on site assessments. In total, over the past four years, CSC spent $3.2 million on site assessments and risk management techniques. CSC has also produced a five-year Contaminated Sites Management Plan, in compliance with TB Policy. CSC has performed assessment work to various degrees on 49 sites over the years, including full risk assessment studies on nine sites in 2002/03.

Two SDS targets were not pursued as we were initiating specific work plans: one being deemed to be impractical to measure at this time (methane emissions); and one that was found to have become obsolete (release of raw sewage through municipal treatment plants). Preliminary assessments indicated that the suspected situation did not exist at any CSC institutions.

On two targets (greenhouse emissions and environmental awareness training for offenders), the progress made suggests that the expected results will be surpassed by 2004.

Of the remaining nine targets, no precise baseline data have been gained as yet. Approximately 35% of the actions that were planned in the SDS for implementing these targets have been taken to date.

It is foreseeable at this time that the attainment of some of the targets will have to be postponed from their original dates (March 2004) by at least one, and perhaps two, years.

A detailed report on all SDS targets and actions was submitted to the Commissioner of Environment and Sustainable Development (CESD). For more details, see the following link: *http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/dpr/2003/dpr-sds-targets-actions_e.shtml*.

Adjustments to be Made:

- On March 2002 a plan was activated to speed up the implementation of a more robust EMS. The plan includes issuing a Commissioner's Directive (CD), which will integrate a Policy and Accountability framework and the provision of environmental and sustainable development training to senior and middle line managers. The CD has been promulgated, along with nine enforceable Environmental Guidelines.

Petroleum Storage Tanks

As per requirement, the following table indicates our monitoring of the quality of our Petroleum Storage Tanks:

Calendar year 2002 - Federally Registered Petroleum Storage Tanks

Petroleum Storage Tank Compliance Report	Number of **ASTs** to be registered under Federal Tank Regulation	Number of **USTs** to be registered under Federal Tank Regulation	Number of **ASTs** in compliance with the Technical Guidelines	Number of **USTs** in compliance with the Technical Guidelines	Number of ASTs not in compliance with the Technical Guidelines	Number of USTs not in compliance with the Technical Guidelines
TOTAL	**56**	**65**	**53**	**40**	**3**	**25**

Legend:
AST = Aboveground Storage Tank
UST = Underground Storage Tank

Compliance was at 77% as of December 31, 2002 (and on March 31, 2003). Work is underway in 2003/04 to raise compliance to 100%.

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

A) Cost of Maintaining Offenders by Security Level

The following table is a summary of annual average costs per offender (i.e. excluding capital, transfer payments and operating costs of headquarters) for the five year period 1997/98 to 2001/02, in current year dollars.

Annual Average Costs per Offender - $ Current

	2001-02	2000-01	1999-00	1998-99	1997-98
Maximum - Men	108,277	98,904	96,740	87,135	77,556
Women	155,589	132,475	115,465	113,610	109,870
Medium	71,894	63,931	60,673	52,688	47,370
Minimums/Farms	69,178	57,912	53,634	46,988	45,359
CCC	41,583	33,799	29,921	29,522	26,366
Average Institutional Cost	**80,373**	**70,343**	**66,384**	**59,550**	**53,802**
Parole	17,520	15,903	14,534	13,114	12,021

The annual average cost per incarcerated offender increased by an average of 9.52% since 1997-98 (in current year dollars). The increase in expenditures is due to collective agreements and increases to contributions to Employee Benefit Plans and increases in prices paid (inflation) for basic goods and services.

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

B) Business Line Expenditure

Total Budget Approved	$1,569,466,576	
Actual Expenditures	$1,540,261,443	98.1%
Variance	$29,205,133	1.9%
Actual FTEs Utilized (employees)	14,530	

Business Line Expenditure

Business Line	Planned Spending	Total Authorities	Final Total Actuals	Actual FTEs Utilized	Percentage of FTEs
Care	183,659,000	197,097,553	195,812,885	1,304	9.0%
Custody	634,411,000	651,306,859	645,617,326	6,728	46.3%
Reintegration *	456,296,000	505,613,782	483,567,873	4,547	31.3%
Corporate Services	193,208,000	215,448,382	215,263,359	1,951	13.4%
TOTAL	**1,467,574,000**	**1,569,466,576**	**1,540,261,443**	**14,530**	

* includes CORCAN Revolving Fund

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

C) Financial Performance Overview

In 2002-03, the budget of the CSC was $1,467,574,000 as approved by Parliament in the Main Estimates. This budget was comprised of the following main elements (which include CORCAN).

	$M	%
Salaries	745	51%
Employee Benefit Plans (EBP)	150	10%
Operating	424	29%
Capital	148	10%
	1,467	100%

With regard to the distribution of the budget by planning element, the resources were broken down as follows

	$M	%
Care	184	13%
Custody	634	43%
Reintegration	456	31%
Corporate Services	193	13%
	1,467	100%

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

D) Financial Summary Tables

Financial Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirement by Authority ($ millions)

Vote		Total Planned Spending	2002-2003 Total Authorities (1)	Total Actual Spending
	Correctional Service			
15	Operating Expenditures	1,174.1	1,268.5	1,258.7
20	Capital Expenditures (2)	147.5	131.1	126.2
S	Pensions and other employee Benefits	0.2	0.0	0.0
S	Contributions to employee benefit plans	145.7	153.1	153.1
S	CORCAN Revolving Fund	0.1	15.7	1.8
S	Spending of proceeds from disposal of Crown Assets		1.0	0.3
S	Forgiveness of loans		0.0	0.1
S	Court Awards			
S	Refund of previous year's Revenues		0.0	0.0
	TOTAL DEPARTMENT	1,467.6	1,569.4	1,540.2

(1) Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities including frozen allotments of $8.3 million in operating and $1.0 million in capital for transfer price provision to convert operating funds to salary funds.

(2) Excludes CORCAN

During the fiscal year, the operating and capital budgets were adjusted to reflect management decisions regarding the reintegration agenda and the application of the Operating Budget Regime for the carry forward provision. Consequently, in its Supplementary Estimates, CSC requested that its budget be adjusted for the following:

1. Application of the carry forward provision in the Operating Budget Regime guidelines for the amount of $10,829,000
2. Recovery from Treasury Board Contingency Vote 5 of $9,700,000
3. Funding for collective agreements increases in the amount of $43,569,000
4. Transfer from Capital Vote to the Operating Vote of $20,600,000 which includes a Vote transfer of $10,100,000 to accommodate the threshold limits for equipment purchases, further to the implementation of FIS and a temporary (3 year) transfer of $10,500,000. This transfer was required to ensure the delivery of our core activities as significant funding pressures in areas such as the salary envelope, health matters, support services, corporate accountabilities, employee training and maintenance of buildings remain a daily concern to our managers.
5. Funding for G-8 conference of $1,469,000
6. Funding for OMS Renewal of $4,214,000

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

D) Financial Summary Tables
Financial Table 2 - Historical Comparison of Total Planned to Actual Spending
Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)

Business Line	FTEs	Operating (3)	Capital	Grants & Contributions	Total Gross Expenditures	less: Respendable Revenue (5)	Total Net Expenditures
Care	1,371	182.3	1.2	0.2	183.7		183.7
	1,371	*196.0*	*0.1*	*1.0*	*197.1*		*197.1*
	1,304	**194.7**	**0.1**	**1.0**	**195.8**		**195.8**
Custody	6,417	501.4	133.0	0.0	634.4		634.4
	6,417	*535.6*	*115.7*	*0.0*	*651.3*		*651.3*
	6,728	**534.8**	**110.8**	**0.0**	**645.6**		**645.6**
Reintegration (*)	4,459	517.1	13.8	2.1	533.0	76.7	456.3
	4,459	*564.0*	*16.5*	*1.8*	*582.3*	*76.7*	*505.6*
	4,547	**552.8**	**16.4**	**1.8**	**571.0**	**87.4**	**483.6**
Corporate Services	2,102	192.9	0.0	0.3	193.2		193.2
	2,102	*214.2*	*0.3*	*0.9*	*215.4*		*215.4*
	1,951	**214.0**	**0.3**	**0.9**	**215.2**		**215.2**
TOTALS	14,349	1,393.7	148.0	2.6	1,544.3	76.7	1,467.6
	14,349	*1,509.8*	*132.6*	*3.7*	*1,646.1*	*76.7*	*1,569.4*
	14,530	**1,496.3**	**127.6**	**3.7**	**1,627.6**	**87.4**	**1,540.2**
Non-Respendable Revenue (6)					0.0		14.0
					0.0		*14.0*
					0.0		**16.4**
Cost of services provided by other departments (4)					0.0		79.2
					0.0		*79.2*
					0.0		**85.3**
Net cost of program	14,349	1,393.7	148.0	2.6	1,544.3	76.7	1,560.8
	14,349	*1,509.8*	*132.6*	*3.7*	*1,646.1*	*76.7*	*1,662.6*
	14,530	**1,496.3**	**127.6**	**3.7**	**1,627.6**	**87.4**	**1,641.9**

(*) Reintegration includes CORCAN Revolving Fund

Note:

1. Numbers in italics denote Total Authorities for 2002-2003 (Main plus Supplementary Estimates and other authorities).
2. Bolded numbers denote actual expenditures/revenues in 2002-2003.
3. Operating includes Contributions to Employee Benefit Plans and Ministers' allowances.
4. The cost of services provided by other departments represents an estimated cost of: accommodation from Public Works and Government Services Canada (PWGSC); cheque issue services from PWGSC; employer's share of Public Service Insurance Plans not included already in Operating expenditures (e.g. Health and Dental Plan) from Treasury Board Secretariat (TBS); and other services from Human Resources & Development Canada (HRDC) and Justice. The actual cost of those services is not available. Therefore, an amount corresponding to the estimated cost has been used as actual.

5. These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote".
6. These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

The source of respendable revenue is the CORCAN Revolving Fund. Revenues are mainly from the sale of products manufactured by inmates.

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

D) Financial Summary Tables

Financial Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)

Business Line	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	Total Planned Spending 2002-2003	Total Authorities 2002-2003	Total Actual Spending 2002-2003
Care	178	190	183.7	197.1	**195.8**
Custody	562	648	634.4	651.3	**645.6**
Reintegration *	430	482	456.3	505.6	**483.6**
Corporate Services	168	190	193.2	215.4	**215.2**
TOTALS	**1,338**	**1,510**	**1,467.6**	**1,569.4**	**1,540.2**

* includes CORCAN Revolving Fund

The increase in expenditures for all Business Lines is due to collective agreements plus increases to contributions to Employee Benefit Plans, and increases in prices paid (inflation) for basic goods and services.

Explanations of changes between the Estimates and the actual expenditures for 2001/2002

For fiscal year 2002-2003, the Service has spent the amount of $1,540.2M or $72.6 M in excess of the amount approved in the Part II of the Estimates; i.e. $1,467.6 M. In order to analyze the financial results of the Service, additional resources provided via Supplementary Estimates should be taken into consideration. The following reconciliation is provided:

Main Estimates	1,467,574
Plus	
Supplementary Estimates "A"	13,140
Supplementary Estimates "B"	10,678
Crown Assets	987
Treasury Board Vote 10	902
Collective Bargaining	43,569
Treasury Board Vote 5	9,700
Increase to EBP	7,468
Non-Estimate Items	
CORCAN - ANCAFA (net of Main Estimates)	15,640
Others (including Pensions, Crown Assets, etc.)	(191)
Total Authority available for use	1,569,467
Less	
CORCAN & Crown Assets Disposal Available for future years	14,168
Total Available to CSC	1,555,299
Less	
Actual	1,540,261
Variance	15,038

D) Financial Summary Tables

Financial Table 4 - Crosswalk between Strategic Outcomes and Business Lines

Not Applicable

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

D) Financial Summary Tables

Financial Table 5 - Revenue: Respendable and Non-respendable

Revenue by Business Line ($ million)

Respendable Revenue

Business Line	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	Total Planned Revenues 2002-2003	(1) Total Authorities 2002-2003	Total Actual Revenue 2002-2003
Care	-	-			
Custody	-	-			
Reintegration *	91.0	92.4	76.7	76.7	**87.4**
Corporate Services	-	-			
Total Respendable Revenues (2)	**91.0**	**92.4**	**76.7**	**76.7**	**87.4**

Non-Respendable Revenue

Business Line	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	Total Planned Revenues 2002-2003	(1) Total Authorities 2002-2003	Total Actual Revenue 2002-2003
Care	10.0	9.1	9.0	9.0	**10.0**
Custody	4.0	2.6	3.0	3.0	**2.1**
Reintegration *	-	-	-	-	
Corporate Services	3.0	2.2	2.0	2.0	**4.3**
Total Non-Respendable Revenues (2)	**17.0**	**13.9**	**14.0**	**14.0**	**16.4**
Total Revenues (3)	**108.0**	**106.3**	**90.7**	**90.7**	**103.8**

* includes CORCAN Revolving Fund

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities
2. The source of this revenue in the CORCAN Revolving Fund. Revenues are mainly from the sale of products made by inmates.
3. The main sources of these revenues are: offender canteen sales, user fee revenues such as contracted offender maintenance; offender board and lodgings; and miscellaneous revenues such as fines, telephone, commissions, etc.

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

D) Financial Summary Tables

Financial Table 6 - Statutory Payments

Not Applicable

Financial Table 7 - Transfer Payments (Grants and Contributions)

Transfer Payments by Business Line ($ million)

Business Line	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	Total Planned Spending 2002-2003	(1) Total Authorities 2002-2003	Total Actual Spending 2002-2003
Grants					
Care			0.2	0.0	0.0
Custody			0.0	0.0	0.0
Reintegration			0.2	0.1	0.1
Corporate Services			0.3	0.2	0.2
Total Grants	**0**	**0**	**0.7**	**0.3**	**0.3**
Contributions					
Care			0.0	1.0	1.0
Custody	2	1	0.0	0.0	0.0
Reintegration	3	3	1.9	1.7	1.7
Corporate Services	1	1	0.0	0.7	0.7
Total Contributions	**6**	**5**	**1.9**	**3.4**	**3.4**
Total Transfer Payments	**6**	**5**	**2.6**	**3.7**	**3.7**

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities

Financial Table 8 - Resource Requirements by Organization and Business Line

Not Applicable

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

D) Financial Summary Tables

Financial Table 9 - Projects

Capital Projects by Business Line ($ million)

Business Line	Current Estimated Total Cost	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	2002-2003 Planned Spending	Total Authority (1)	Actual
Care						
A. Equipment Portfolio		0.4	0.2	1.2	0.1	0.1
Custody						
A. New Accommodation Projects						
RHC Pacific Expansion	72.0	3.9	23.6	13.0	20.2	24.1
Archambault New CRSM & Redevelopment	51.0					0.2
Other Accommodation Projects		21.6	18.3	27.9	27.9	26.8
B. Major Asset Preservation						
Springhill Institution Refurbish/Replace	30.0	0.1	0.6	7.0	3.4	1.0
Collins Bay Refurbish/Replace	57.0	0.1	0.2	3.0	4.5	3.9
Cowansville Refurbish/Replace	48.0	2.8	0.4	2.0	0.2	0.1
Saskatchewan Pen Refurbish/Replace	80.0			3.5	0.6	0.6
Miscellaneous Asset Preservation		19.3	18.0	36.3	20.0	14.0
C. Regionally Managed Projects		35.7	39.7	30.0	30.0	33.0
D. Capital Program Management		0.9	0.5	2.5	2.5	0.8
E. Capital Contributions (3)		1.8	0.5			
F. Equipment Portfolio		10.7	13.6	12.5	11.1	11.0
G. Repayment of Y2K Loan			(4.7)	(4.7)	(4.7)	(4.7)
Reintegration						
A. Equipment Portfolio		16.9	19.4	13.3	14.9	15.0
B. CORCAN		1.4	2.2	0.5	1.6	1.4
Corporate Services		0.4	0.5	0.0	0.3	0.3
Total Capital Spending		**116.0**	**133.0**	**148.0**	**132.6**	**127.6**

(1) Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
(2) CSC's delegation authority level is $18 million according to TB decision of December 14, 1995; therefore, only capital projects with total estimated value of $18 million or above have been individually listed.
(3) In Public Accounts, expenditures for Capital Contributions are shown as Transfer Payments and not Capital.

SECTION VI - FINANCIAL INFORMATION

D) Financial Summary Tables

Financial Table 10 - Status Summary of Major Crown Projects

Not Applicable

Financial Table 11 - Loans, Investments and Advances

Not Applicable

Financial Table 12 - Revolving Fund Financial Summaries

CORCAN Revolving Fund ($ million)

	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	Planned Spending 2002-2003	Total Authorities 2002-2003	Actual Spending 2002-2003
Revenue	78	92	77	77	85
Expenses	80	80	76	76	84
Profit (Loss)	(2)	12	1	1	1
Add items not requiring use of funds					
Depreciation/Amortization	3	2	2	2	3
Changes in Working Capital	16	(20)	(1)	(1)	(5)
Investing Activities					
Capital Requirement (depreciable assets)	1	2	2	2	1
Cash Surplus (Requirements)	**16**	**(8)**	**0**	**0**	**(2)**
Authority: Cumulative Surplus	**24**	**16**	**16**	**16**	**14**

Financial Table 13 - Contingent Liabilities

Contingent Liabilities ($ million)

	Amount of Contingent Liability		
List of Contingent Liabilities	March 31, 2001	March 31, 2002	Current as of March 31, 2003
Claims related to physical or mental injury	2	2	2
Other Claims	1	2	1
Total Claims	**3**	**4**	**3**

CSC's Institutions by Region and Security Classification

Atlantic Region
Atlantic Institution (Maximum)
Nova Institution for Women (Multi-Level)
Springhill Institution (Medium)
Wermorland Institution (Minimum)
Parrtown CCC (Minimum)
Newfoundland CCC (Minimum)
Carlton CCC (Minimum)
Carlton Centre CCC Annex (Minimum)

Pacific Region
Kwikwèxwelhp Healing Lodge (Minimum)
Matsqui Institution (Medium)
Regional Health Centre (Multi-Level)
Ferndale Institution (Minimum)
Mission Institution (Medium)
William Head Institution (Minimum)
Kent Institution (Maximum)
Mountain Institution (Medium)
Chilliwack CCC (Minimum)

Ontario Region
Bath Institution (Medium
Grand Valley Institution for Women (Multi-Level)
Kingston Penitentiary (Maximum)
Beaver Creek Institution (Minimum)
Frontenac Institution (Minimum)
Millhaven Institution (Maximum)
Collins Bay Institution (Medium)
Joyceville Institution (Medium)
Pittsburgh Institution (Minimum)
Regional Treatment Centre (Multi-Level)
Warkworth Institution (Medium)
Isabel McNeill (Minimum)
Fenbrook Institution (Medium)
Portsmouth CCC (Minimum)
Keele CCC (Minimum)
Hamilton CCC (Minimum)

Québec Region
Archambault Institution (Medium)
Drummond Institution (Medium)
La Macaza Institution (Medium)
Cowansville Institution (Medium)
Federal Training Centre (Minimum)
Leclerc Institution (Medium)
Donnacona Institution (Maximum)
Joliette Institution (Multi-Level)
Montée Saint-François Institution (Minimum)
Sainte-Anne-des Plaines Institution (Minimum)
Regional Reception Centre (Maximum)
Port-Cartier Institution (Maximum)
Laferrière CCC (Minimum)
Marcel Caron CCC (Minimum)
Hochelaga CCC (Minimum)
Martineau CCC (Minimum)
Sherbrooke CCC (Minimum)

Prairie Regions
Bowden Institution (Medium)
Bowden Annex (Minimum)
Rockwood Institution (Minimum)
Edmonton Institution for Women (Multi-Level
Drumheller Institution (Medium)
Drumheller Annex (Minimum)
Regional Psychiatric Centre (Multi-Level)
Stony Mountain Institution (Medium)
Edmonton Institution (Maximum)
Riverbend Institution (Minimum)
Grande Cache Institution (Minimum)
Saskatchewan Penitentiary (Medium)
Okimaw Ohci Healing Lodge (Multi-Level)
Willow Cree Healing Lodge (Minimum)
Pê Sâkâstêw (Minimum)
Grierson Centre (Minimum)
Pê Sâkâstêw CCC (Minimum)
Oskana CCC (Minimum)
Osborne CCC (Minimum)

Glossary

Aboriginal
Indian, Inuit or Métis.

Aboriginal community
Aboriginal community is a first nation, tribal council, band, community, organization or other group with a predominantly Aboriginal leadership.

Case management process
Case management process is a basic means by which all sentences are managed. The process is designed to ensure that all relevant information about individual offenders is coordinated and focused to produce a clear understanding of a case at any given time during a sentence.

Community Based Residential Facilities
Facilities contracted from outside agencies or organizations to house federal offenders in the community.

Community Correctional Centres (CCCs)
Community Correctional Centres (CCCs) house primarily offenders on day parole and are designated as minimum-security institutions. In these, the director, parole officers and support staff work as a team, often in co-operation with community partners, to supervise and provide programs for offenders and prepare them for full parole.

Conditional Release
Conditional release helps inmates to make a gradual, supervised return to society while serving their sentence. The *Corrections and Conditional Release Act (CCRA)* sets out four types of conditional release for federal offenders: temporary absences, work release, day parole and full parole.

Temporary Absences (TAs)
Temporary Absences may be granted to offenders for medical, administrative, community service, family contact, and personal development reasons (relating to rehabilitation) where it is considered that the offender will not present an undue risk to society.

Escorted temporary absence (ETA) may be granted at any time during the sentence.

Unescorted temporary absence (UTA) may be granted after an offender has served one-sixth of the sentence or six months, whichever is greater.

Temporary absences are authorized by either the Warden of the penitentiary or by the National Parole Board (NPB), depending on factors such as the type of release, the offender's sentence and security classification. Offenders classified as maximum security do not qualify for UTAs.

Work Release (WR)

Work release allows an offender, classified as minimum or medium security and who is judged not to pose an undue risk, to do paid or voluntary work in the community under supervision. Besides offering practical experience to the offender and assistance to the community, work releases contribute to public safety because they assist an offender's reintegration into society and reduce the chances of re-offending.

Day Parole (DP)
Day parole allows an offender to participate in community-based activities to prepare for release on full parole or statutory release. Generally, offenders become eligible to be considered for day parole six months before their full parole eligibility date.

A new Day Parole program was introduced in Bill C-55 and came into force on July 3, 1997. This "Accelerated Parole Review" applies only to first time, non-violent federal offenders. These offenders are reviewed for Day Parole after having served one-sixth of their sentence.

Those imprisoned for either first or second-degree murder become eligible for day parole three years before they are eligible for full parole. The offender is usually required to return to an institution or a halfway house each night.

Full Parole (FP)
Inmates are normally eligible to be considered for full parole by the NPB, after serving one-third of their sentence, or seven years, whichever is less. Under the CCRA, judges have, at the time of sentencing, the option of lengthening the time that violent and serious drug offenders spend in prison by delaying eligibility for full parole until they have completed one-half of their sentence.

Offenders sentenced to life for first degree murder or high treason are not eligible to be considered for parole until they have served 25 years. Those sentenced to life for second degree murder may apply for parole after serving between 10 and 25 years, as determined by the Court. However, anyone convicted of murder who must serve more than 15 years before full parole eligibility, may apply after serving 15 years for a judicial review by a Superior Court judge and a jury who may reduce parole eligibility dates. Offenders who are serving life sentences and who are granted parole remain on parole for the rest of their lives.

CORCAN
A Special Operating Agency that employs federal offenders for its workforce and in doing so, provides them with working skills and working habits necessary to compete in the workforce.

Correctional Operations
Correctional operations provide for the security and control of inmates, treatment and release planning, monitoring of progress, and the provision of health care.

Correctional Programs
Correctional programs are designed to improve the offender's current knowledge and skill level, improving the likelihood of successful reintegration into the community upon release.

Correctional Services
Correctional services are services or programs for offenders, including their care and custody.

Double Bunking
The placement of two offenders in a cell designed for one.

Healing Lodge
Healing Lodges opened in 1996 as special institutions for lower-security Aboriginal offenders. The lodges are based on Aboriginal ethics, values and principles, while meeting the statutory mandate and mission of CSC. They are planned in full partnership with the Aboriginal community. The majority of staff, including the wardens, are Aboriginal. A body of Aboriginal community members monitors the lodges' operations and provides advice on further development.

Health Care
Health care includes medical care, dental care and mental health care, provided by registered health care professionals.

Inmate (Offender)
As defined in the *CCRA* is:

(a) a person who is in a penitentiary pursuant to
(i) a sentence, committal or transfer to penitentiary, or
(ii) a condition imposed by the national Parole Board in connection with day parole or statutory release, or
(b) a person who, having been sentenced, committed or transferred to penitentiary
(i) is temporarily outside penitentiary by reason of a temporary absence or work release authorized under this *Act*, or
(ii) is temporarily outside penitentiary for reasons other than a temporary absence, work release, parole or statutory release, but is under the direction or supervision of a staff member or of a person authorized by the Service.

Institutions

Minimum Security Institutions
Minimum-security institutions house offenders who pose a limited risk to the safety of the community. The perimeter of a minimum-security institution is defined but not directly controlled. Offender movement and association within the institution are regulated under minimal supervision.

Medium Security Institutions
Medium-security institutions house offenders who pose a risk to the safety of the community. The perimeter of a medium-security institution is well defined, secure and controlled. Offender movement and association are regulated and generally supervised.

Maximum Security Institutions
Maximum-security institutions house offenders who pose a serious risk to staff, other offenders and the community. The perimeter of a maximum-security institution is well defined, highly secure and controlled. Offender movement and association are strictly regulated and directly supervised.

Multi-level Institution
An institution which houses offenders of different security classifications in different secure areas of the institution.

Mental Health Care
Mental health care is the care of a disorder of thought, mood, perception, orientation or memory that significantly impairs judgement, behaviour, the capacity to recognize reality or the ability to meet the ordinary demands of life.

Methadone
Methadone is an addictive, synthetic, long-acting drug form, which blocks the euphoric effects of heroin. It is orally administered and, in Canada, available only in powdered form, which is usually mixed with juice. According to numerous scientific studies, methadone minimizes adverse physical, psychological, social and criminal effects associated with heroin addiction. It can be prescribed only by a qualified physician; there are more than 800 physicians across Canada who are licensed to administer methadone, including several on contract with the Correctional Service of Canada.

Offender Management System (OMS)
The automated information system used by the Service as its main database for offender information.

Opiates
Drugs containing or derived from opium, used as a sedative narcotic to lessen pain or ease sleep (e.g., codeine and morphine).

Performance Agreement
The contract signed between the Commissioner and senior executives, which lists the major objectives and expected accomplishments for the coming year.

Release on Expiry of Sentence
Release on expiry of sentence is not a conditional release but the full release required when someone has served the entire sentence. It applies to offenders who were considered too dangerous to return to the community under statutory release. In addition, some offenders eligible for conditional release choose to stay in prison until the end of their sentences.

Revocation
Once parolees have violated the conditions of their conditional release, or have been charged with a criminal offence, their conditional release (day parole, full parole) is suspended and they are re-incarcerated. Upon reviewing the case at a formal hearing, the National Parole Board may then decide to revoke parole and have the offender remain incarcerated. If the offender is not re-incarcerated, the conditional release is re-instated.

Security Classification
The security classification of each offender is first established during the Intake Assessment process at reception primarily using the Custody Rating Scale. The security classification is subsequently reviewed at key points throughout the sentence using the Security Reclassification Scale. This Scale is a research-based tool that was developed to assist caseworkers to determine the most appropriate level of security (minimum, medium or maximum) at key points throughout the offender's sentence.

Sentence
Sentence is a specified term of imprisonment and includes a sentence imposed by a court of a foreign state on a Canadian offender who has been transferred to Canada pursuant to the Transfer of Offenders Act.

Service
Service means the Correctional Service of Canada.

Statutory Release (SR)
By law, most offenders who are serving sentences of fixed length, and who have not been granted parole or had their parole revoked, must be released on statutory release after serving two-thirds of their sentence. Although statutory release decisions are not made by the NPB, the Board may add conditions to the release to protect society and assist the offender to adjust to the outside world in a law-abiding fashion. Failure to comply with these conditions can result in a suspension by the Correctional Service of Canada (CSC) and revocation of the release by the NPB, with the offender then returned to a correctional facility. If the NPB believes that the offender is likely to cause serious harm or commit a serious drug offence before the expiration of the sentence, the Board may, upon referral from CSC: grant the offender "one-chance" statutory release; order the offender to live under strict residential conditions; or order the offender to be detained in

penitentiary until the end of the sentence. Statutory release does not apply to offenders serving life or indeterminate sentences.

THC (Tetrahydrocannabinol)
The active principle in cannabis (marijuana)

Warrant Expiry Date (WED)
The date the sentence imposed by the courts officially ends.

Visit us on the Web

www.csc-scc.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/36-2003
ISBN 0-660-62385-4

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Service correctionnel du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le
31 mars 2003

Approuvé par

Wayne Easter
Solliciteur général

Table des matières

Section I - Messages Page 5

Message du Portefeuille Page 5

Message de la commissaire Page 7

Section II – Raison d'être Page 9

Mandat, mission et valeurs fondamentales Page 9

Secteurs d'activité Page 12

Contribution du SCC aux *Résultats pour les Canadiens* Page 12

Approche correctionnelle Page 13

Partenaires Page 14

Section III – Contexte Page 16

Aperçu de l'évolution du profil des délinquants Page 16

Section IV – Rendement du Service Page 19

Réinsertion sociale Page 20
Résultat stratégique :
« Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans danger pour le public »

Garde Page 33
Résultat stratégique :
« Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins restrictives possibles »

Prise en charge Page 42
Résultat stratégique :
« Un environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel et pour le grand public »

Gestion générale Page 50
Résultat stratégique :
« Services de gestion générale qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants, et des partenariats qui favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission »

Section V : Rapports consolidés Page 58

Fonction de contrôleur moderne Page 58

Approvisionnement et marchés Page 59

Gestion du matériel Page 60

Intégrité des programmes Page 60

Stratégie de développement durable Page 61

Section VI – Information financière Page 64

A) Coût de la prise en charge des délinquants dans les établissements fédéraux par niveau de sécurité Page 64

B) Dépenses des secteurs d'activité Page 65

C) Examen du rendement financier Page 66

D) Tableaux financiers sommaires Page 67

Section VII – Autres renseignements Page 75

Établissements par région et niveau de sécurité Page 75

Lexique Page 76

Section I – Message du Portefeuille

Le Rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada (SCC) pour la période se terminant le 31 mars 2003 décrit les priorités stratégiques du Service et les résultats que celui-ci a obtenus par rapport à ses plans pour 2002-2003. Comme j'ai été nommé solliciteur général en octobre 2002, une partie du présent rapport porte sur une période pendant laquelle mon prédécesseur, Lawrence MacAulay, était ministre.

Le Service fait partie du portefeuille du Solliciteur général. Pendant la période à l'étude, le Portefeuille comprenait le ministère du Solliciteur général, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organismes d'examen. Cette année, la structure du Portefeuille a été modifiée; depuis avril 2003, j'assume la responsabilité du Centre canadien des armes à feu.

La sécurité publique demeure une priorité importante du gouvernement du Canada. À titre de solliciteur général, je suis chargé d'assurer le leadership à l'échelle nationale en ce qui concerne la protection du public et les questions de sécurité et d'instaurer à l'échelle du Portefeuille une approche complète et inclusive qui établit un équilibre entre la protection et la sécurité collective, d'une part, et les droits et libertés individuelles, d'autre part.

Les forces de la mondialisation continuent de poser des défis et d'offrir des possibilités dans les domaines de la protection et de la sécurité du public, de l'application de la loi et des services correctionnels. Le gouvernement du Canada a présenté des mesures législatives afin de lutter contre le terrorisme international et les activités du crime organisé et de combattre les nouvelles formes de crime comme l'introduction d'immigrants clandestins et la cybercriminalité. Parmi les principales initiatives, mentionnons la signature de la Déclaration sur la frontière intelligente Canada-É.-U., l'établissement d'un plan antiterroriste, l'adoption de mesures législatives antiterroristes exhaustives et l'instauration de contrôles frontaliers plus rigoureux. Le défi consiste à maintenir l'équilibre entre le contrôle frontalier et la libre circulation des biens et des citoyens tout en préservant la souveraineté du Canada.

Un certain nombre d'initiatives clés ont été prises dans le domaine législatif et des programmes. En ce qui concerne l'application de la loi, le gouvernement du Canada a présenté des mesures législatives afin d'aider la police à lutter contre le crime organisé et de réduire l'offre et la demande de drogues. J'ai annoncé plusieurs initiatives communautaires dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, y compris le financement d'un projet de guérison à l'intention des Autochtones. Une autre initiative digne de mention a été la parution d'un guide d'information à l'intention des victimes d'actes criminels.

En mars dernier, le Ministère a accueilli une conférence nationale sur la mise en liberté sous condition à laquelle ont participé des experts du Canada et d'autres pays dans le domaine des services correctionnels, qui a suscité un débat et qui a sensibilisé davantage le public. J'ai également lancé le Portail de la sécurité publique à : *www.safecanada.ca.* Le site offre aux Canadiens un seul point d'accès à tous les renseignements sur les services de sécurité publique produits par le gouvernement du Canada. En outre, des mesures législatives ont été présentées devant le Parlement en vue de la mise en œuvre d'un registre national des délinquants sexuels.

Mon ministère a fourni des fonds pour la poursuite de la mise en œuvre du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique *(http://www.sgc.gc.ca/iji-iij/About_CPSIN_f.asp)*. Le SCC a réalisé d'énormes progrès en ce qui concerne l'échange de renseignements avec ses partenaires du système de justice pénale grâce à l'initiative de communication des données du SGD dans le cadre du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique. Il en a résulté un effet immédiat sur l'information disponible pour le SCC et ses partenaires provinciaux. L'examen systématique de ces renseignements plus détaillés sur la récidive nous permettra de mieux comprendre la situation générale du Canada en matière de récidive et d'élaborer des plans et des interventions de concert avec nos partenaires provinciaux pour accroître l'incidence des services correctionnels à tous les niveaux.

Vous pouvez également obtenir plus de renseignements sur le site du ministère du Solliciteur général à *www.sgc.ca* ou sur le site du Service correctionnel du Canada à *www.csc-scc.gc.ca.*

Wayne Easter

L'honorable Wayne Easter, C.P., député,
Solliciteur général du Canada

Message de la commissaire

Je suis heureuse de présenter le Rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada pour la période se terminant le 31 mars 2003.

Le SCC est un partenaire important du système de justice du Canada, qui considère la mise en liberté graduelle des délinquants comme une façon efficace d'assurer la sécurité de nos collectivités. Nos politiques sont fondées sur les valeurs canadiennes – valeurs qui s'inspirent des principes de la Loi *sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. La sécurité du public demeure l'élément primordial dans toute prise de décision.

Pour contribuer à la sécurité de nos collectivités, nous visons à aider les délinquants à réintégrer avec succès la société, ce qui constitue la plus grande partie de notre travail. Notre mandat consiste non seulement à veiller à l'incarcération sûre, sécuritaire et humaine des délinquants, mais aussi à aider et à encourager ceux-ci à devenir des citoyens respectueux des lois. Nos pratiques, nos programmes et nos interventions sont fondés sur des données et de la recherche et ont été adoptés par plusieurs services correctionnels à travers le monde.

Les résultats de notre travail sont évidents. Selon nos données sur les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont reconnus coupables chaque année d'une infraction pendant qu'ils sont sous surveillance dans la collectivité, le taux de récidive non violente a continué de diminuer pour atteindre 7 %, et le taux de récidive avec violence est demeuré stable à 1,3 %. En effet, en 2000-2001, les délinquants fédéraux ont été tenu responsables de 0,4% de toutes les condamnations au Canada. Nous pouvons encore faire mieux - et il sera toujours possible de le faire - mais la baisse de la proportion de condamnations chaque année de délinquants sous surveillance fait ressortir l'importance du soutien et de la participation des collectivités et des Canadiens au besoin d'encadrement lors de la mise en liberté. Comme je l'ai indiqué l'an dernier, je suis déterminée à présenter aux Canadiens des renseignements détaillés sur le rendement. Je suis heureuse de signaler que nous avons maintenant la capacité d'analyser le taux de récidive des délinquants sous responsabilité fédérale après la fin de leur peine et ces résultats sont inclus dans ce rapport.

Même si nous continuons de viser l'amélioration, il reste d'énormes défis à relever, notamment en ce qui concerne le nombre croissant de délinquants qui sont classés à sécurité maximale au moment de leur évaluation initiale, de détenus ayant de graves problèmes de santé mentale et de délinquants qui font partie du crime organisé et qui se livrent au commerce de la drogue. Malgré les efforts que nous déployons, notamment en fouillant les visiteurs, les cellules, les bâtiments, les terrains et les délinquants, les drogues continuent de poser des problèmes dans nos établissements – tout comme dans ceux des organismes correctionnels du monde entier. Les principales priorités du SCC consistent à faire face à ces défis et à d'autres difficultés, et nous collaborons avec nos partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et communautaires pour améliorer nos résultats.

Des collectivités disposant d'une capacité accrue et des partenariats solides font partie intégrante des efforts que nous déployons pour assurer le succès de la réinsertion sociale des délinquants. En fait, le succès dépend de la participation et du soutien des collectivités. Nous collaborons avec nos partenaires communautaires depuis de nombreuses années pour accroître la sensibilisation et encourager la participation au processus correctionnel et nous continuerons de nous y employer.

Je vous invite à examiner attentivement le présent rapport et j'accueillerai avec plaisir vos commentaires et réflexions.

Lucie McClung
Commissaire
Service correctionnel du Canada

Section II: Raison d'être

2.1 Mandat, Mission et valeurs fondamentales (www.csc-scc.gc.ca)

Notre mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition,* le système correctionnel vise à contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité,

- en assurant l'exécution des peines imposées par les tribunaux par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines des délinquants;
- en aidant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.

Notre Mission

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

La Mission découle de l'énoncé d'objet et de principes des articles 3 et 4 de la Loi et elle est guidée par les valeurs suivantes :

Nos valeurs fondamentales

Valeur fondamentale 1	Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.
Valeur fondamentale 2	Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.
Valeur fondamentale 3	Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation des objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission.
Valeur fondamentale 4	Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.
Valeur fondamentale 5	Rendant compte au Solliciteur général, nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre.

Le Service correctionnel du Canada (*www.csc-scc.gc.ca*) est un organisme du portefeuille du Solliciteur général. Avec ses partenaires du système de justice pénale, le SCC s'emploie à maintenir la sécurité publique.

Ce que nous faisons

- *Gérer les peines de deux ans ou plus*
- *Préparer les détenus à une mise en liberté sans danger pour le public et en temps opportun*
- *Surveiller et aider les délinquants en liberté sous condition*

Le SCC a adopté sa Mission en 1989. La Mission du SCC met l'accent sur la responsabilité qui incombe au Service d'encourager et d'aider activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois en jouant un rôle actif dans leur réadaptation. En outre, elle énonce l'obligation qu'a le SCC de rendre compte au Parlement et aux Canadiens des résultats correctionnels obtenus.

Le cadre législatif du système correctionnel et de la mise en liberté sous condition a été modernisé en 1992 par la proclamation de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (*LSCMLC*) (http://laws.justice.gc.ca/fr/C-44.6/index.html). La protection de la société est le critère prépondérant pour toutes les décisions relatives aux délinquants et à leur mise en liberté.

Un sous-comité du Comité permanent de la justice et des droits de la personne a procédé à un examen de la *LSCMLC* en 2000. Dans son rapport, le sous-comité a appuyé le mandat et les principes correctionnels énoncés dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.*

Le SCC est également guidé dans l'exécution de son mandat par de nombreux règlements et de nombreuses autres lois, politiques et conventions internationales (environ 60).

2.2 Organisation

Établissements carcéraux de compétence fédérale

- *52 pénitenciers*
- *17 centres correctionnels communautaires*
- *71 bureaux de libération conditionnelle*

Le SCC est présent d'un océan à l'autre — tant dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées que dans les collectivités inuites éloignées du Nord. Les établissements et les centres communautaires du SCC fonctionnent 24 heures sur 24, 365 jours sur 365.

Au cours d'une journée type, on compte 12 600 délinquants dans des établissements correctionnels et 8 300 délinquants sous surveillance dans la collectivité. Les délinquants sous responsabilité fédérale représentent 5 %[1] du nombre total de personnes qui ont été reconnues coupables et incarcérées au Canada et environ 6 %[2] de tous les délinquants surveillés dans la collectivité relevant d'une autorité correctionnelle donnée.

[1] Aperçu statistique - Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Solliciteur général Canada, novembre 2002

[2] Services correctionnels pour adultes au Canada 2000-2001. Centre canadien de la statistique juridique

Coût annuel moyen du maintien des délinquants à différents niveaux de sécurité

Femmes : 155 589 $
Hommes :
- *Séc. max : 108 277 $*
- *Séc. moy : 71 894 $*
- *Séc. min : 69 178 $*

Dans un centre correctionnel communautaire Hommes et femmes
41 583 $

Libération conditionnelle Hommes et femmes
17 520 $*

Le SCC gère des pénitenciers, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle, ainsi qu'un centre de recherche sur la toxicomanie, cinq collèges du personnel régionaux et un centre d'apprentissage en gestion correctionnelle. Outre les établissements exploités par l'administration fédérale, le SCC s'associe avec des organismes non gouvernementaux, issus de la collectivité, qui gèrent environ 175 établissements résidentiels communautaires dans tout le pays.

Le SCC gère également une gamme d'accords d'échange de services conclus avec les autorités correctionnelles provinciales et territoriales et avec des collectivités autochtones pour offrir des services et des programmes correctionnels spécialisés.

En outre, CORCAN (*www.csc.scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/home_f.shtml*), organisme de service spécial[3], offre de la formation professionnelle et de la formation en employabilité aux délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux ainsi que des services de soutien dans 25 collectivités réparties un peu partout au Canada pour aider les libérés conditionnels à obtenir un emploi.

Effectif

- *Plus de 16 000 employés*
- *80 % travaillent dans les établissements*
- *8 % assurent des services de surveillance dans la collectivité*
- *5 % assurent des services nationaux de soutien opérationnel 7 % assurent des services régionaux de soutien opérationnel*

Le SCC compte un effectif très diversifié et dynamique. L'équipe de la direction compte en moyenne plus de 20 ans d'expérience dans le milieu correctionnel. Quarante et un pour cent de l'effectif est constitué de personnel féminin. Les employés sont représentatifs de la diversité canadienne. La moitié de tout le personnel affecté aux unités opérationnelles du SCC est représentée par deux groupes professionnels qui pour l'essentiel sont exclusifs au SCC. Les agents de correction constituent 41 % de l'effectif et les agents de libération conditionnelle et les agents de programmes, 14 %. Les cinq administrations régionales et l'administration centrale sont chargés d'élaborer des politiques, de faire de la recherche, de concevoir des programmes, de coordonner les efforts déployés dans le domaine de la sécurité et d'offrir des services de gestion générale.

* Comprend les coûts de surveillance des délinquants dans la collectivité et de leur logement dans les établissements résidentiels communautaires

[3] Un organisme de service spécial (OSS) est une unité opérationnelle régie par un accord-cadre approuvé par le sous-ministre, le ministre et le Conseil du Trésor.

2.3 Secteurs d'activité

Le SCC compte quatre grands secteurs d'activité : la prise en charge, la garde des délinquants, la réinsertion sociale, ainsi que la gestion générale. Chaque secteur vise un résultat stratégique particulier.

Prise en charge — Un environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel et pour le grand public;

Garde — Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins restrictives possibles;

Réinsertion sociale — Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans danger pour le public;

Gestion générale — Services de gestion générale qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants, et des partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la Mission du SCC.

2.4 Contribution du SCC aux *Résultats pour les Canadiens*

Le rendement du Canada 2003 présente des données sur la qualité de vie évaluée selon 19 indicateurs qui reflètent quatre domaines d'importance pour les Canadiens :

- les avenues de développement économique et l'innovation au Canada
- la santé des Canadiens et des Canadiennes
- l'environnement au Canada
- la vigueur et la sécurité des collectivités canadiennes.

La contribution du SCC au *Rendement du Canada 2003* (*http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_bro_f.sap*) relève du principe des collectivités sûres (c.-à-d. sécurité publique) et d'un système de justice canadien équitable, conforme à la mission et au mandat du SCC.

La sécurité d'une collectivité est un indicateur clé du bien-être de celle-ci. On peut mesurer le degré de sécurité par le taux de criminalité et de victimisation, ainsi que le niveau de crainte d'actes criminels dans un quartier. Une telle crainte a pour effet débilitant de restreindre la participation active des membres de la collectivité à la vie publique, réduisant de ce fait la qualité de vie.

Le SCC, en tant que composante du système de justice pénale du Canada, contribue au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité en incitant activement et en aidant les délinquants à réintégrer la société, en tant que citoyens respectueux des lois. Les quatre grands secteurs d'activités du Service : la prise en charge, la garde des délinquants, la réinsertion sociale, ainsi que la gestion générale et les résultats stratégiques correspondants ont une incidence sur les collectivités sûres et fortes. Le présent document porte sur les activités du service au cours de l'exercice 2002-2003 concernant les domaines et les résultats stratégiques visés.

2.5 Approche correctionnelle

La politique correctionnelle du Canada repose sur une approche intégrée de contrôle et de soutien aux délinquants. La sécurité publique est la priorité absolue et c'est par une garde sûre et sécuritaire et une mise en liberté graduelle et surveillée des délinquants, qu'elle peut être la mieux assurée.

Le système de justice pénale du Canada continue de privilégier l'approche du développement social. La prévention du crime par le développement social s'attaque aux causes sous-jacentes du crime et tient compte des facteurs socio-économiques et culturels complexes liés à la criminalité et à la victimisation.

Conformément aux objectifs visés par le gouvernement dans le Discours du Trône de 2002, le SCC estime que des relations positives et réciproques avec les collectivités canadiennes sont d'intérêt stratégique pour la santé et la sécurité et soutiennent son mandat. Le SCC ne pourra obtenir du succès dans ses efforts de réinsertion sociale des délinquants que si les citoyens et les collectivités comprennent bien l'importance que revêt leur participation au processus de réinsertion sociale. Il est capital que les collectivités aient les programmes, les connaissances, l'expertise et la capacité nécessaires pour offrir des services aux délinquants et à leurs familles si on veut que les délinquants aient l'aide dont ils ont besoin pendant leur incarcération et leur réinsertion sociale et qu'ils continuent de respecter la loi tout au long de leur vie. Le SCC a un rôle à jouer pour préparer les collectivités à accueillir les délinquants sous surveillance et après la fin de leur peine en établissant des partenariats avec les collectivités pour offrir aux délinquants des activités, des programmes et des services de soutien.

En outre, le SCC peut beaucoup aider les collectivités à prévenir le crime. Sa connaissance des croyances, des attitudes, des comportements et des intentions qui contribuent au comportement criminel peut être transmise aux collectivités afin de prévenir le crime, et le SCC peut aider les collectivités à remédier à des facteurs fortement liés à la criminalité. Le SCC a conçu des outils pour mesurer le potentiel de comportement criminel et il a élaboré des interventions fondées sur la recherche pour s'attaquer aux facteurs à l'origine du comportement criminel. Il s'agit notamment de programmes de réadaptation fondés sur la théorie cognitive appliqués à la résolution de problèmes, à l'apprentissage du raisonnement et à l'autocontrôle qui se sont révélés efficaces pour modifier le comportement criminel. Le SCC offre également des programmes d'alphabétisation et d'employabilité qui permettent aux délinquants d'acquérir les compétences et les habiletés nécessaires pour fonctionner efficacement dans la société. Il a également élaboré, avec l'aide de bénévoles et de spécialistes de la collectivité, un certain nombre de systèmes de soutien pour les délinquants et leurs familles. Il suffit de mentionner, par exemple, les cercles de soutien et de responsabilité pour les délinquants sexuels, qui ont permis de réduire la récidive de façon considérable. Ces initiatives, et d'autres, sont importantes pour la prévention.

2.6 Partenaires

Les partenariats insufflent un dynamisme et ils sont enrichissants sur les plans des perceptions, des capacités et de l'expertise; ils peuvent donc être perçus comme un investissement dans l'avenir, un investissement dans la prévention du crime et de la récidive.

Le SCC travaille donc en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, dont les collectivités autochtones, les organismes religieux, les universités et les collèges, les syndicats et les organismes non gouvernementaux (*www.csc.scc.gc.ca/text/partners_f.shtml*). Le SCC compte également pour partenaires les ministères et les organismes appartenant à tous les ordres de gouvernement du Canada et, en particulier, les membres du système de justice pénale, le Bureau de l'enquêteur correctionnel et les organismes centraux. En outre, le SCC entretient des liens de partenariat avec les autres services correctionnels en place au pays et à l'étranger pour la prestation directe de services ou à des fins d'apprentissage. Au Canada, il existe des partenariats entre les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'entre les municipalités canadiennes par l'entremise des services de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Le SCC travaille beaucoup avec la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). La CNLC (*www.npb-cnlc.gc.ca*), organisme du portefeuille du Solliciteur général, a le pouvoir exclusif en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* d'accorder, de refuser, d'annuler ou de révoquer la semi-liberté ou la libération conditionnelle totale (p. ex. mises en liberté sous condition). Dans certaines circonstances, la CNLC peut également ordonner le maintien en incarcération de certains délinquants jusqu'à la fin de leur peine. De plus, elle rend les décisions de mise en liberté sous condition pour les délinquants des provinces et des territoires qui n'ont pas leurs propres commissions de libération conditionnelle, et elle est responsable d'accorder, de refuser ou de révoquer les demandes de réhabilitation en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* et du *Code criminel* du Canada.

Les partenaires du système de justice pénale canadien dépendent les uns des autres dans le cadre de leurs activités. Ils peuvent et doivent à un moment donné se communiquer de l'information. Pour prendre des décisions judicieuses, il faut obtenir de l'information exacte et complète en temps opportun. La mise en place d'un système électronique intégré, soit le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, facilitera grandement la communication des données aux personnes qui en ont besoin dans les délais voulus. Le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique servira de base à partir de laquelle il sera possible d'établir un réseau national moderne d'échange d'information. Il s'agira en fait d'un réseau de réseaux qui sera le principal instrument de communication des données. Il accélérera les transactions et favorisera l'obtention des données en temps opportun, l'intégralité de l'information et la qualité générale des renseignements, ce qui contribuera à la prise de décisions en temps réel au sein du système de justice pénale. Évidemment, des mesures de protection adéquates ont été intégrées au système de façon à contrôler et limiter l'accès à l'information.

Le SCC compte également sur la collaboration de divers organismes consultatifs afin d'éclairer et de renforcer ses stratégies et d'améliorer ses résultats concernant des groupes de délinquants particuliers, comme les Autochtones, les membres des minorités visibles et les femmes détenues.

Bénévoles

10 000 bénévoles appuient les délinquants dans le cadre

- du tutorat
- de visites
- d'activités sportives
- d'activités sociales
- d'activités spirituelles
- de cercles de soutien.

Les Canadiens aident et contribuent à bâtir des collectivités sûres, sécuritaires et fortes. Ainsi, environ 500 citoyens représentant leurs collectivités respectives sont membres de 97 comités consultatifs de citoyens (CCC). Les membres des CCC donnent au SCC des avis et des conseils sur ses activités et leurs répercussions au sein de la collectivité; ils fournissent une rétroaction sur les pratiques du Service et font le lien entre le SCC et les collectivités (*www.csc-scc.gc.ca/text/partenair/partne04_f.shtml*).

Section III – Contexte

3. 1 Aperçu de l'évolution du profil des délinquants

Le nombre de nouveaux délinquants admis au cours des trois dernières années a été constant, soit environ 4 200 par année, tout comme le nombre de délinquants mis en liberté sous condition, principalement comme mesure préventive, qui ont été admis de nouveau, soit environ 3 200 par année par rapport à 14 500. En moyenne, la durée des peines a raccourci, passant de 42,5 mois en 2001-2002 à 40,8 mois en 2002-2003.

Figure 1: La durée moyenne des peines à l'admission

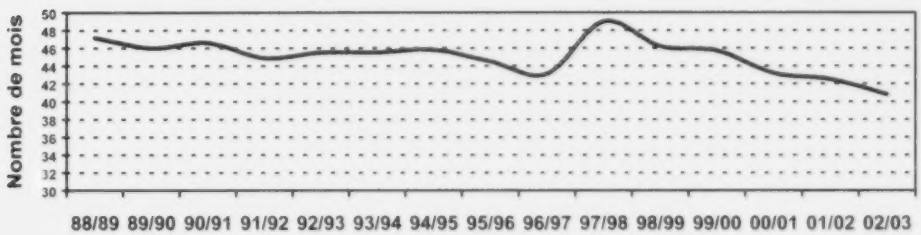

Source: SCC - direction gestion du rendement

Dans l'ensemble, la population carcérale a diminué légèrement pour s'établir à environ 21 000 délinquants à n'importe quel moment, et le pourcentage de délinquants dans la collectivité est demeuré constant, quel que soit le moment, à 40 % au cours des trente dernières années.

Le nombre de mises en liberté a également été constant au cours des trois dernières années même si le pourcentage de mises en liberté discrétionnaires (p. ex. semi-liberté et libération conditionnelle totale) par rapport à l'ensemble des mises en liberté est passé de près de 35 % à 30 %. Le rôle de la SCC comprend la préparation des délinquants en vue de la mise en liberté et leur surveillance pendant leur mise en liberté dans la collectivité. L'année dernière a marqué une amélioration des délais pour la préparation des cas devant être soumis à la Commission des libérations conditionelle pour décision.

Des mesures législatives créant une nouvelle catégorie, soit les «délinquants à contrôler » sont entrées en vigueur en août 1997. Il s'agissait d'une désignation tout à fait nouvelle et d'une nouvelle forme de surveillance dans la collectivité, qui commence au moment de l'expiration de la peine d'incarcération. Le tribunal désigne une personne comme délinquant à contrôler et détermine la durée de la période de contrôle après que la Couronne en a fait la demande. Le SCC exerce la surveillance. Il y a encore très peu de délinquants à contrôler sous surveillance (33 en juin 2003) comparativement à la population totale sous surveillance. Ce groupe de délinquants augmente constamment au rythme de un à deux cas par mois, et il est prévu que cette croissance se poursuivra à mesure que les tribunaux rendront plus d'ordonnances de surveillance de longue durée.

En septembre 2003, le SCC surveillait 40 délinquants assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD) (et 155 délinquants incarcérés). On s'attend à ce que ce nombre augmente en fonction des admissions.

La population carcérale sous responsabilité fédérale évolue au même rythme que la société canadienne (voir «Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté, aperçu statistique, avril 2003 » à *www.csc-scc.gc.ca/text/faits/facts08_8.shtml*). Faire face à l'évolution du profil des délinquants dans les établissements et dans la collectivité constitue un défi de taille pour le SCC, car les antécédents des délinquants sont devenus de plus en plus diversifiés.

Leurs antécédents criminels sont plus lourds. Quatre-vingt-dix pour cent des hommes ont déjà été reconnus coupables d'un crime à l'âge adulte ou pendant leur adolescence. Environ 81 % avaient déjà commis un crime de violence. Un délinquant sur trois purge une peine de plus de 10 ans. La croissance du crime organisé se reflète dans la hausse du nombre de membres de gangs dans les établissements (9 %) et dans le nombre de délinquants dans la collectivité (6 %), représentant une hausse générale de 800 délinquants affiliés à des gangs au cours des cinq dernières années.

La plupart des délinquants n'ont pas occupé d'emploi stable. Peu d'entre eux ont terminé leurs études secondaires. La plupart ont des incapacités d'ordre cognitif – près de 80 % des délinquants se montrent peu aptes à régler leurs problèmes, agissant par impulsivité, et incapables de se donner des choix.

En outre, la proportion des délinquants âgés, qui nécessitent des interventions et des stratégies de logement, s'est accrue de près de 3 % depuis 1996. Cette population a également besoin de services de santé plus importants, de soins pour des maladies chroniques et de soins palliatifs qui alourdissent d'autant le fardeau des services de santé.

Les femmes détenues comptent maintenant pour 4,1 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Depuis 1999, le pourcentage de femmes incarcérées pour un crime de violence s'est accru de 16 %. Depuis 1997, on a également observé une augmentation de 20 % du nombre de femmes qui purgent une peine pour une infraction liée à la drogue. La proportion des femmes qui purgent de courtes peines (de moins de trois ans) a connu une augmentation considérable, passant de 25 % à 35 %. Or, les courtes peines nécessitent des interventions plus intensives.

Il y a une surreprésentation importante des délinquants autochtones dans le système correctionnel. Même si les Autochtones ne comptent que pour 3 % de la population canadienne adulte, ils représentent néanmoins 16 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale.

S'ajoutent aux défis inhérents à la complexité croissante des besoins des délinquants et des risques qu'ils présentent des défis importants sur le plan de la santé. Ainsi, les taux élevés d'alcoolisme et de toxicomanie chez les délinquants (80 %) ont de lourdes répercussions sur le comportement criminel et la santé publique. Plus de la moitié des

délinquants actuellement sous la responsabilité du SCC étaient sous l'influence de l'alcool ou de drogues lorsqu'ils ont commis leur dernière infraction.

Des taux élevés de maladies infectieuses chez les délinquants (p. ex. : l'hépatite C, 23,2 %) sont associés à ces problèmes. Selon les études, dans l'ensemble, la santé des détenus est beaucoup moins bonne que celle des autres Canadiens. Les problèmes de santé mentale sont tout particulièrement préoccupants. Dix-huit pour cent de la population carcérale a été hospitalisée dans un établissement de santé mentale par le passé et des problèmes psychiatriques ont été diagnostiqués chez 9 % des délinquants. Dix-huit pour cent des délinquants prennent des médicaments d'ordonnance. Le suicide chez les délinquants masculins est presque quatre fois plus fréquent qu'il ne l'est pour le groupe d'âge correspondant dans la société. Compte tenu des nouvelles technologies servant à diagnostiquer et à traiter les problèmes de santé mentale et des coûts croissants des médicaments d'ordonnance, il est beaucoup plus difficile pour le SCC d'offrir des services de santé et des soins de qualité aux délinquants, comme cela est prévu dans son mandat.

De nouveaux problèmes nécessitent de nouvelles stratégies opérationnelles. Il faut donc des approches plus stratégiques et mieux ciblées afin d'accroître les possibilités de réinsertion sociale des délinquants au moment opportun et sans risque pour le public.

Section IV – Rendement du Service

Conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, le SCC présente un rapport sur ses plans et ses priorités selon les résultats stratégiques établis dans le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Les quatre objectifs énoncés ci-dessous ont été décrits dans le rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003. Ensemble, ces objectifs ont permis au SCC de mieux répondre aux besoins de ses populations carcérales, dont les femmes et les membres des minorités visibles, et en particulier, les délinquants autochtones, étant donné leur taux élevé d'incarcération et leurs besoins divers.

Objectifs

- Maximiser le potentiel des délinquants pour qu'ils réintègrent la société sans constituer un risque pour le public;
- Contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants autochtones;
- Améliorer la santé et le bien-être de chaque unité opérationnelle du SCC;
- Renouveler la capacité organisationnelle du SCC.

Les résultats stratégiques sont les bénéfices durables et à long terme pour les Canadiens et les Canadiennes que les ministères et les organismes cherchent à atteindre. Ces résultats proviennent des mandats des organismes fédéraux et reflètent les priorités du gouvernement. Dans la plupart des cas, ces résultats exigeront des ressources et des efforts soutenus de plusieurs partenaires pour une période prolongée.

Les organismes fédéraux font rapport de leurs résultats stratégiques dans deux documents déposés annuellement au Parlement. Dans leurs RPPs, les ministères et les organismes fournissent de l'information sur les objectifs, les initiatives et les résultats attendus, y compris leurs besoins en ressources. Dans leurs rapports sur le rendement, les ministères et les organismes décrivent les résultats atteints par rapport aux attentes de rendement énoncées dans leurs rapports sur les plans et les priorités.

Le rapport annuel *Le rendement du Canada* est un moyen d'accroître la responsabilité et la transparence du gouvernement en encourageant l'implication active des citoyens dans des débats sur les politiques publiques. Les rapports de rendement de chacun des ministères étant accessibles, les «… Canadiens et les membres du Parlement ont accès aux dépenses du gouvernement, à ses réalisations et à la planification de ce que le gouvernement entend entreprendre dans chacun des secteurs d'activités mentionnés au rapport ».[4]

[4] McCormack, L. Performance report card : A question of accountability. *Canadian Government Executive, Issue 3*, 2003, p. 24).

Réinsertion sociale

Résultat stratégique

« Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans danger pour le public »

Le SCC contribue à la protection de la société par la mise en liberté au moment opportun, graduelle, structurée et surveillée des délinquants. Comme la plupart des délinquants retournent vivre dans leur collectivité, le SCC aidera les collectivités à se doter des moyens nécessaires pour appuyer et aider les délinquants et leurs familles.

Dépenses

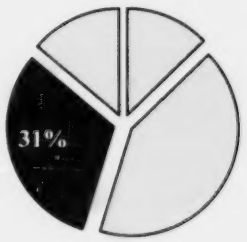

Dépenses prévues	456 296 000 $
Dépenses autorisées	505 613 782 $
Dépenses réelles	483 567 873 $
ETP réels utilisés	4 547 (31,3 %)

Activités

Gestion correctionnelle

- ❑ *Gestion des opérations correctionnelles*
- ❑ *Services de gestion de l'information*
- ❑ *Système de gestion des délinquants*

Services de réinsertion sociale

- ❑ *Gestion des cas*
- ❑ *Aumônerie*
- ❑ *Engagement communautaire*
- ❑ *CORCAN – Formation et emploi*
- ❑ *Autre formation sur la sécurité personnelle*
- ❑ *Psychologie*
- ❑ *Services résidentiels*
- ❑ *Visites*

Programmes

- ❑ *Programmes pour Autochtones*
- ❑ *Gestion des programmes correctionnels*
- ❑ *Contrepoint*
- ❑ *Éducation*
- ❑ *Programmes pour délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles*
- ❑ *Programmes de lutte contre la violence familiale*
- ❑ *Programmes pour femmes purgeant une peine de ressort fédéral*
- ❑ *Rémunération des détenus*
- ❑ *Compétences psychosociales*
- ❑ *Épanouissement personnel – Délinquants*
- ❑ *Programmes pour délinquants sexuels*
- ❑ *Programmes pour délinquants ayant des besoins spéciaux*
- ❑ *Programmes pour délinquants toxicomanes*
- ❑ *Programmes pour délinquants violents*

Le SCC, en tant que composante du système de justice pénale du Canada, contribue au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité en incitant activement et en aidant les délinquants à réintégrer la société en tant que citoyens respectueux des lois. La section qui suit présente un aperçu du rendement, établi au moyen des taux de nouvelles condamnations pendant la liberté sous condition et des taux de nouvelles condamnations après la fin de la peine (c.-à-d. après la date d'expiration du mandat d'incarcération).

Nouvelle condamnation pendant la liberté sous condition

En 2001-2002, environ 15 200 délinquants ont été sous surveillance dans la collectivité. De ce nombre, un peu plus de 1 % (1,3 %) ont été reconnus coupables d'un crime avec violence et 5,7 % d'un crime sans violence. Ainsi, 93 % des délinquants sous surveillance dans la collectivité n'ont été reconnus coupables d'aucun crime.

La figure 2 présente le pourcentage de succès atteint au cours des cinq dernières années. Un pourcentage légèrement supérieur (94 %) a été enregistré pendant l'exercice 2002-2003 par les 14 500 délinquants en liberté sous condition; selon les indications, le taux sera semblable à celui de l'année précédente après que toutes les affaires judiciaires auront été réglées. Chacun de ces pourcentages est plus élevé que ceux des années antérieures (exercices 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001), qui s'élevaient à 92 %.

Figure 2: Rendement annuel des délinquants sous surveillance

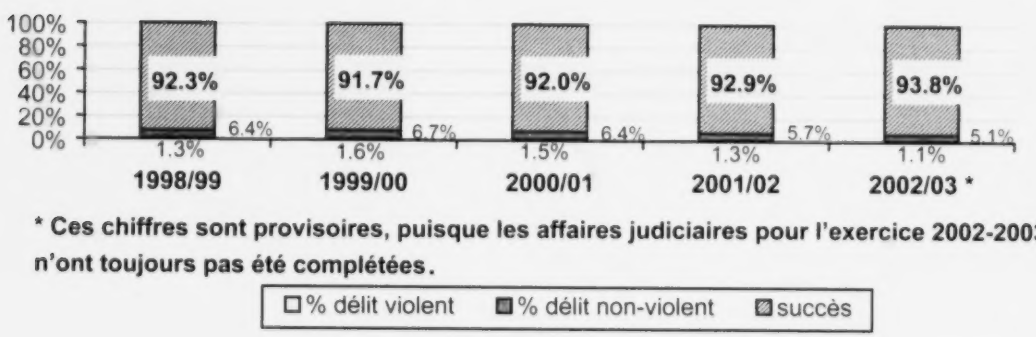

Source: CNLC - Système de gestion de l'information en matière de libération conditionnelle (SGILC) - résultats basés sur la population en transit dans la collectivité

Les taux de non récidive diffèrent selon le genre de mise en liberté, le taux de non récidive le plus élevé étant celui des délinquants en libération conditionnelle (97 %), suivi des délinquants en semi-liberté (95 %) et finalement des délinquants en liberté d'office (90 %). La décision d'accorder la mise en liberté sous condition tient compte des niveaux de risque, et les délinquants qui bénéficient de la semi-liberté ou de la libération conditionnelle totale constituent, en tant que groupe, un risque moindre pour la sécurité publique.

Les femmes constituent un risque moins élevé que les hommes : 97 % des délinquantes sous surveillance n'ont été reconnues coupables d'aucune nouvelle infraction en 2001-2002. Un demi pour cent des infractions commises comprenaient des crimes avec violence (voir la figure 3).

Figure 3: Rendement des délinquantes sous surveillance

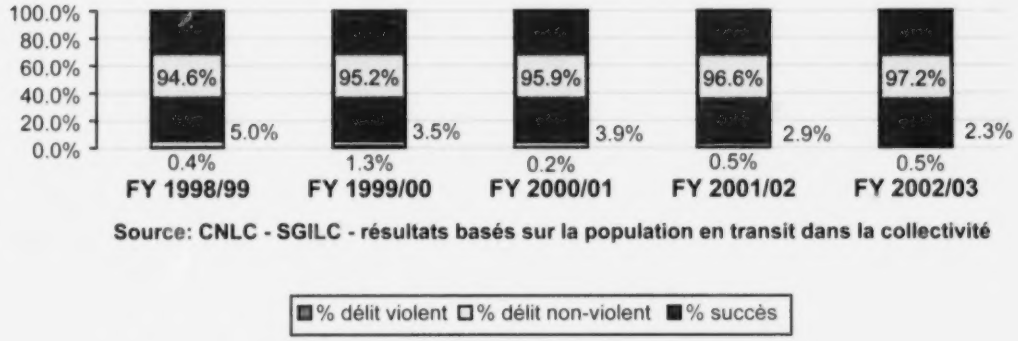

Source: CNLC - SGILC - résultats basés sur la population en transit dans la collectivité

La figure 4 montre que 93 % des délinquants autochtones n'ont été reconnus coupables d'aucune nouvelle infraction en 2001-2002. Environ 2 % des délinquants autochtones sous surveillance ont été reconnus coupables d'une nouvelle infraction avec violence et 5 % d'une nouvelle infraction sans violence.

Figure 4: Rendement des délinquants autochtones sous surveillance

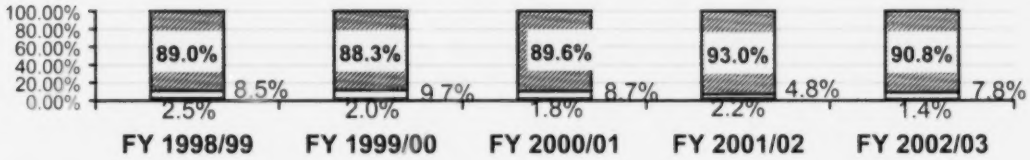

Source: CNLC - SGILC - résultats basés sur la population en transit dans la collectivité

Nous avons procédé à une série d'analyses pour évaluer le rendement, pendant leur semi-liberté ou leur libération conditionnelle totale, des délinquants reconnus coupables d'un meurtre au premier ou au deuxième degré et mis en liberté pour la première fois. Les données portaient sur le nombre de délinquants mis en liberté chaque année de l'exercice 1994-1995 à l'exercice 2001-2002. La période de suivi allait d'un an dans le cas des délinquants mis en liberté en 2001-2002 à quatre ans.

Au total, 84 % des délinquants (415 sur 468) n'avaient pas récidivé après trois ans et seulement 3% des cas (12) ont été révoqués avec un nouveau délit, alors qu'un autre 13% des cas (50) ont été révoqués pour des manques techniques aux conditions de leur libération.

Taux de nouvelles condamnations après la fin de la peine

Comme l'indique le profil des délinquants, la plupart des délinquants sous responsabilité fédérale ont de lourds antécédents criminels, 89 % ayant déjà purgé d'autres peines auparavant. Soixante-trois pour cent des délinquants sous responsabilité fédérale ne sont pasd condamnés de nouveau dans les deux ans suivant la fin de leur peine (d'après une analyse des délinquants dont la peine a expiré au cours de l'exercice 1998-1999). La majorité de ceux qui sont condamnés, le sont pour des peines de moins de deux ans et de ce fait, ne sont pas réadmis sous juridiction fédérale. Environ 90 % des délinquants sous responsabilité fédérale ne sont pas admis de nouveau dans un établissement du SCC dans les deux années qui suivent la fin de leur peine (voir la figure 5). Au cours des cinq dernières années, le taux de réadmission des délinquants sous responsabilité fédérale dans un établissement du SCC n'a pas varié.

Figure 5: Rendement des délinquants fédéraux dans un délai de deux ans suivant la fin de la peine fédérale

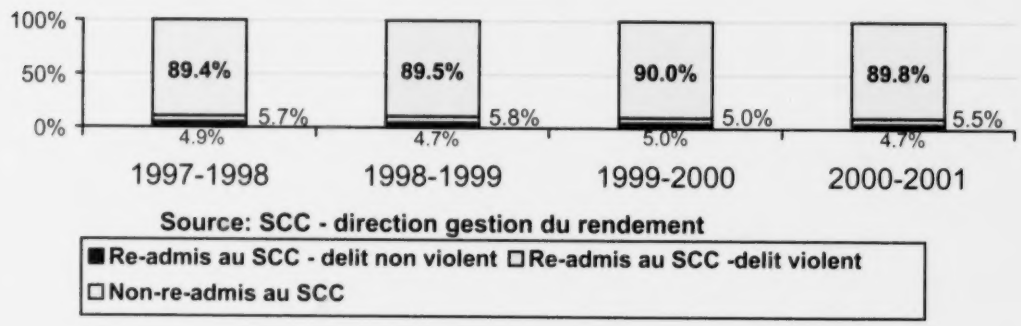

Initiatives d'amélioration du rendement

Les initiatives d'amélioration du rendement ont été proposées dans le RPP afin d'atteindre les objectifs suivants :

Initiatives d'amélioration du rendement

- *Réinsertion sociale sans danger pour le public / approche correctionnelle judicieuse*
- *Partenariats communautaires*
- *Maximiser le potentiel des délinquants pour qu'ils réintègrent la société sans constituer un risque pour le public*
- *Contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants autochtones.*

Réinsertion sociale sans danger pour le public / approche correctionnelle judicieuse

L'Initiative de l'approche correctionnelle judicieuse, pour laquelle le SCC a reçu 30 millions de dollars sur cinq ans, constitue un élément essentiel des efforts que celui-ci déploie actuellement pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants sans risque pour le public. Cette initiative vise à faciliter le passage des délinquants du milieu carcéral à la collectivité sans danger pour le public. Par exemple, cette initiative permet au SCC d'introduire des services et des programmes visant à accroître l'employabilité des délinquants dans la collectivité et à mettre en place l'infrastructure et la formation dont ont besoin les fournisseurs de services, dont les bénévoles, pour appuyer l'exécution efficace des programmes et des services aux délinquants mis en liberté.

Les activités faisant partie de l'Initiative de l'approche correctionnelle judicieuse se répartissent en deux grands volets : *renforcement de l'infrastructure des services correctionnels communautaires* et *services correctionnels pour Autochtones*.

Approche correctionnelle judicieuse

Objectifs du renforcement de l'infrastructure des services correctionnels communautaires	*Objectifs des services correctionnels pour Autochtones*
• Renforcer la capacité d'élaborer des politiques de qualité • Aider la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le domaine de la formation et du processus décisionnel en matière de mise en liberté sous condition; • Aider le SCC à concevoir des modèles de rechange pour le logement des délinquants dans des maisons de transition qui soient aussi sûrs que les modèles traditionnels mais qui perturbent moins les collectivités.	• Concevoir des processus décisionnels en matière de mise en liberté sous condition qui tiennent compte de la culture et de la spiritualité des Autochtones; • Permettre aux collectivités autochtones d'assumer plus de responsabilités et d'exercer un contrôle plus rigoureux sur les services correctionnels; • Appuyer le traitement dans le cadre des processus de guérison communautaire; • Appuyer l'engagement du gouvernement de réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale; • Élaborer des processus communautaires qui appuient la mise en liberté efficace, au moment opportun et sans risque pour le public des délinquants autochtones des établissements fédéraux ou qui servent de solutions de rechange à l'incarcération.

La section suivante décrit certaines des actions que le SCC a entrepris, de même que les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative de l'approche correctionnelle judicieuse:

Emploi des délinquants : CORCAN

L'emploi et l'employabilité sont des éléments qui jouent un rôle clé dans le maintien des délinquants dans la collectivité sans qu'ils constituent un risque pour la société. En 2002-2003, près de 1 200 délinquants ont trouvé un emploi réel grâce à CORCAN (par rapport à 1 100 en 2001-2002), et beaucoup d'autres ont visité le réseau de 25 centres d'emploi communautaires pour perfectionner leur méthode de recherche d'emploi. Ces centres d'emploi communautaires, établis dans certaines zones métropolitaines de concert avec des organismes de prestation de services communautaires, ont été conçus pour

accroître les chances des délinquants de trouver un emploi et d'améliorer leur employabilité dans le cadre de l'Initiative de l'approche correctionnelle judicieuse.

Les activités de CORCAN sont financés selon les modalités énoncées dans l'Acte constitutif de CORCAN, et elles touchent principalement les délinquants en établissement. En 2002-2003, CORCAN a employé 4 668 délinquants. En ce qui concerne les recettes, CORCAN avait enregistré un excédent de 1,4 million de dollars à la fin de l'année, et le nombre de plaintes des clients a diminué de 16 %.

Enfin, et fait important, CORCAN a contribué dans une large mesure aux initiatives du gouvernement en matière de politique sociale et d'environnement. Par exemple, en collaboration avec le secteur privé, des ateliers de CORCAN dans les régions de l'Ontario et de l'Atlantique ont recyclé des matelas jetés au rebut, du mobilier de bureau et d'autres déchets, ce qui a permis de réduire considérablement les déchets dans les lieux d'enfouissement. Dans une autre initiative, les délinquants employés dans le cadre d'un programme de soutien de l'emploi appelé *Greenbyte* ont remis à neuf des ordinateurs recueillis par la Société Saint-Léonard, qui ont été distribués en même temps qu'une connexion Internet, aux enfants de familles à faible revenu vivant dans la région de Hamilton.

Prestation de services communautaires comme solution de rechange

Afin de soutenir la réinsertion sociale des délinquants ayant des besoins spéciaux (p. ex. délinquants des collectivités urbaines des Premières nations, délinquantes, détenus handicapés), dix-sept foyers de transition ont été créés dans le cadre de l'Approche correctionnelle judicieuse pendant l'exercice 2002-2003. Une évaluation des établissements résidentiels communautaires et des services qu'ils offrent a été entreprise en 2002-2003 et sera complétée en 2004.

Domaines clés des services correctionnels pour Autochtones

Le SCC s'est engagé à travailler avec les Autochtones, les partenaires et la collectivité pour atteindre l'objectif du gouvernement, soit réduire le nombre de délinquants incarcérés des collectivités autochtones, métis et inuites et hors réserve d'ici une génération. Cet engagement a été énoncé clairement dans le discours du Trône de janvier 2001 et réitéré dans le discours du Trône de 2002 (*www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/sft.htm*). Le SCC fera preuve de leadership en échangeant ses connaissances et son expertise pour contribuer à la prévention du crime. Il est déterminé à concevoir des stratégies précises et à mettre en œuvre des initiatives avec ses partenaires afin de réduire au minimum le nombre de délinquants autochtones qui récidivent et qui sont incarcérés de nouveau. En outre, nous collaborerons avec les Autochtones pour maintenir les programmes adaptés aux Autochtones dans les établissements et les collectivités.

L'Initiative de l'approche correctionnelle judicieuse joue un rôle dans ces domaines, et plusieurs stratégies ont été entreprises pour mettre celle-ci en œuvre. Ces stratégies visaient à offrir des programmes et des services de guérison adaptés aux Autochtones en

établissement et dans la collectivité qui contribueront à réduire le taux d'incarcération des délinquants autochtones.

Voici des interventions visant à favoriser la réinsertion sociale des délinquants autochtones :

- *Stratégie des cheminements autochtones dans les services correctionnels fédéraux (unités de guérison autochtone)*

À l'heure actuelle, il y a trois unités de guérison autochtone en activité, mises en place au cours de l'exercice 2002-2003.

i. Ni-Miikana, l'unité de guérison autochtone à sécurité moyenne de l'établissement de Stony Mountain a ouvert officiellement ses portes en mai 2002.
ii. Une unité de guérison autochtone à sécurité maximale a été inaugurée officiellement au pénitencier de la Saskatchewan en juillet 2002.
iii. La Macaza est un établissement à sécurité moyenne au Québec, et son unité de guérison autochtone a ouvert officiellement ses portes en avril 2002.

La participation à ces unités de guérison autochtone est facultative, et les délinquants doivent continuer de participer aux principaux programmes, lorsque des solutions de rechange autochtones n'ont pas encore été mises au point. Les unités de guérison autochtone offrent un milieu propice à la guérison, sans l'influence des gangs, où toutes les questions peuvent être abordées sans crainte de récrimination.

- *Initiative sur les gangs autochtones*

L'Initiative sur les gangs autochtones ou *Bimosewin*, visait à inciter les membres de gangs autochtones à se dissocier des activités du crime organisé et à favoriser leur réinsertion sociale sans danger pour le public à titre de citoyens respectueux des lois. À l'heure actuelle, l'initiative, qui a fait l'objet d'un projet pilote aux établissements Rockwood et de Stony Mountain, travaille activement avec 110 délinquants. Une évaluation de l'Initiative sur les gangs autochtones est élaborée dans le cadre de l'Initiative de l'approche correctionnelle judicieuse.

- *Articles 81* et *84 de la LSCMLC*

Dans le cadre du volet autochtone de l'approche correctionnelle judicieuse, on a également affecté des fonds pour favoriser le recours accru aux *articles 81* et *84* de la LSCMLC (http://laws.justice.gc.ca/en/C-44.6/index.html) en établissant une infrastructure pour la mise en œuvre uniforme des services correctionnels communautaires à l'intention des Autochtones. Aux termes de la *LSCMLC*, il faut offrir aux Autochtones des programmes adaptés à leurs besoins. Plus précisément, en vertu de l'*article 84* de la LSCMLC, les délinquants autochtones doivent avoir la possibilité d'être mis en liberté et surveillés dans leur propre collectivité. Il s'est produit une hausse

progressive du recours à l'*article 84* depuis l'avènement de la *LSCMLC* en 1992; le nombre de mises en liberté de délinquants a atteint 127.

Le SCC cherche activement à rejoindre les collectivités autochtones en travaillant avec ses partenaires fédéraux à une « Stratégie pour le Nord » et en s'engageant à dialoguer sur l'accès et l'élaboration d'initiatives en vertu des articles 81 et 84 de la *LSCMLC*. Les ententes conclues aideront le SCC et les collectivités autochtones à répondre aux besoins de réinsertion sociale des délinquants dans leurs collectivités autochtones.

Les initiatives adaptées aux Autochtones pour favoriser leur réinsertion sociale demeurent une priorité du gouvernement et du SCC.

Autres initiatives de réinsertion sociale : programmes correctionnels

Au cours de l'automne 2002, le Service a entrepris une initiative d'envergure pour réviser en profondeur les normes applicables à l'exécution des programmes correctionnels à l'intention de délinquants (voir *www.csc-scc.gc.ca/text/programs_f.shtml* pour plus de renseignements sur les programmes correctionnels). Auparavant, des normes particulières s'appliquaient aux programmes correctionnels. L'objectif de l'exercice en cours consistait à élaborer un ensemble commun de normes applicables à tous les programmes correctionnels offerts par le SCC. Les nouvelles normes applicables aux programmes correctionnels ont été parachevées au printemps 2003, après des consultations menées au sein et à l'extérieur du Service. Les normes entreront en vigueur d'ici le début de l'automne 2003.

La capacité d'accueil des programmes et les taux de participation ont augmenté, en particulier dans le cas des délinquants sous surveillance dans la collectivité. Dans son rapport de mai 2003 sur la réinsertion sociale des délinquants, la vérificatrice générale a reconnu que des progrès ont été réalisés. Étant donné l'évolution du profil des délinquants, il faut continuellement élaborer des programmes et réviser ceux-ci. À cette fin, il faut procéder à des études, à des évaluations et à l'accréditation des programmes, ce qui exige du temps. En outre, les peines plus courtes ont entraîné la nécessité d'accroître la capacité des collectivités d'offrir des programmes et d'assurer le suivi de ceux qui sont offerts dans les établissements. Le SCC collabore avec ses partenaires de la collectivité et du système de justice pénale pour aborder les questions de capacité, dont la situation est inégale d'une région à l'autre du pays.

Partenariats

Les partenariats constituent un autre élément important pour assurer la réinsertion sociale des délinquants sans risque pour le public. Les partenariats entre les collectivités et l'État sont également essentiels à la prévention du crime et à la réinsertion sociale des délinquants. Les divers ordres de gouvernement, les organismes non gouvernementaux, les bénévoles et le secteur privé jouent tous un rôle dans les différentes étapes de la prévention à la réinsertion sociale sans risque pour le public. En conformité avec les priorités gouvernementales, le SCC s'est engagé à travailler avec ses partenaires à

améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes, notamment en assurant la sécurité et le renforcement des collectivités.

L'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick

L'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick (ICNB) est un exemple de la collaboration qui existe entre le SCC et ses homologues provinciaux dans l'intérêt de la sécurité publique. En 1998, le Canada et le Nouveau-Brunswick ont officialisé l'engagement de mettre en commun leurs services correctionnels en adoptant une initiative quinquennale novatrice. En vertu de l'ICNB, tous les délinquants sexuels du Nouveau-Brunswick purgeant une peine de plus de six mois et tous les détenus à risque élevé, présentant de grands besoins et purgeant une peine de plus d'un an ont pu être transférés dans un établissement du SCC.

Dans le cadre de l'ICNB, le Nouveau-Brunswick a accepté d'investir les économies réalisées grâce à la fermeture d'un établissement de 48 places dans l'amélioration des programmes communautaires destinés à tous les délinquants, des stratégies de prévention du crime et de la collaboration à l'échelle provinciale entre les divers organismes du système de justice pénale. Dans le système fédéral, ces délinquants ont un accès accru aux programmes conçus spécialement pour composer avec leurs facteurs criminogènes (c'est-à-dire les motifs pour lesquels ils ont commis des crimes) et pour les aider à réintégrer la société sans risque pour celle-ci.

Jusqu'ici, l'ICNB a fait l'objet de trois évaluations annuelles et d'une évaluation exhaustive, et les premiers résultats sont prometteurs. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a prolongé l'Initiative d'un an (jusqu'au 31 mars 2004), afin de faciliter le processus décisionnel quant à sa poursuite et de finaliser l'évaluation globale. Cette dernière consistera à évaluer l'impact global de l'ICNB et dans quelle mesure elle pourra servir de modèle pour des ententes du même genre à l'avenir. Les résultats préliminaires ont fait ressortir un certain nombre d'avantages, y compris la prestation de programmes axés sur les citoyens et une réduction de la récidive.

Partenariats entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires

Afin d'assurer l'administration efficace des services correctionnels au Canada, il est nécessaire de mener des consultations et d'établir des partenariats entre les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux du système de justice pénale. Au moyen d'ententes officielles, le SCC et les divers ordres de gouvernement améliorent la sécurité publique et la qualité de vie des Canadiens en travaillant ensemble et en faisant la promotion des partenariats au sein de la collectivité.

Un des mécanismes permettant d'assurer la prestation de services correctionnels uniformes et efficients est d'avoir recours aux accords d'échange de services (AES) que le SCC a conclus avec l'ensemble des provinces et des territoires. Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous*

condition (LSCMLC), les AES régissent le transfèrement, la détention temporaire et le transport des délinquants entre les administrations.

Outre les AES, l'article 23 de la *LSCMLC* et l'article 743.2 du *Code criminel* prévoient que le Service échange de l'information concernant l'administration de la peine des délinquants avec les provinces et les territoires au moyen d'ententes d'échange de renseignements (EER). Le SCC a conclu des EER avec chaque administration, sauf les Territoires du Nord-Ouest (elle devrait toutefois être conclue au cours de la prochaine année).

Le SCC a également conclu des protocoles d'entente avec cinq provinces et territoires : Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut. Les protocoles d'entente sont à la base même des ententes de collaboration novatrices et des stratégies coordonnées avec d'autres ordres de gouvernement dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience. Ces protocoles d'entente sont conclus à l'intérieur des budgets existants et des cadres législatifs en vigueur.

Les réunions des responsables des services correctionnels fournissent également un cadre dynamique pour l'échange d'information au sein du Service.

Relations internationales

Le SCC s'est taillé une réputation de chef de file dans le secteur correctionnel et de source inestimable de renseignements et de compétences dans le milieu international des services correctionnels et de la justice. Le programme de développement international du SCC appuie fermement les objectifs de la politique étrangère canadienne qui visent à contribuer à la paix et à la stabilité internationales par la promotion d'une saine gouvernance, la protection des droits de la personne et le soutien à la démocratisation.

Le SCC a signé des protocoles d'entente avec un certain nombre d'administrations. Ces protocoles d'entente énoncent une compréhension globale de certains principes et prévoient des dispositions générales pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de coopération et le déploiement d'efforts conjoints en vue d'améliorer les pratiques correctionnelles qui conviennent aux objectifs du pays visé, dans l'esprit d'une compréhension mutuelle. Le SCC et ses homologues s'engagent à mettre en commun leurs pratiques exemplaires, compétences, renseignements, résultats de recherches et programmes de formation, sous réserve des fonds disponibles.

Le SCC fournit également de l'assistance technique à divers pays comme la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque, en Europe centrale, la Barbade et Sainte-Lucie, dans les Caraïbes, ainsi que la Suède et l'Algérie. Cette assistance technique peut prendre la forme d'évaluations des besoins, de séances de formation, ainsi que de dons de meubles et d'ordinateurs excédentaires aux pays bénéficiaires.

Le SCC, sous l'égide des Nations Unies, contribue également à des projets de réforme internationaux des services correctionnels et du système de justice pénale dans son

ensemble en participant à des missions de consolidation de la paix et de reconstruction, notamment au Kosovo et au Timor-Leste.

Les protocoles d'entente, les projets d'assistance technique et les activités de consolidation de la paix et de reconstruction du SCC pour 2002-2003 sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1: Relations internationales du SCC

Pays	Protocole d'entente	Projet d'assistance technique	Missions de consolidation de la paix
Algérie		√	
Barbade et Sainte-Lucie		√	
Europe centrale (Hongrie, Slovaquie et République tchèque)		√	
Angleterre et pays de Galles	√		
France	√		
Hong Kong	√		
Kosovo			√
Lituanie	√	√	
Namibie	√		
Pays-Bas	√		
Suède		√	
Timor-Leste			√
États-Unis Federal Bureau of Prisons	√		
États-Unis District fédéral de Columbia	√		

La reconnaissance du SCC sur la scène internationale en tant que source inestimable de compétences se traduit également dans le nombre de demandes présentées par des administrations correctionnelles étrangères qui souhaitent visiter les installations du SCC et se renseigner au sujet de ses programmes et pratiques de gestion. En 2002-2003, le SCC a reçu la visite de 60 délégations d'un peu partout dans le monde qui voulaient tirer profit des connaissances et de l'expérience du SCC pour les aider dans leur propre processus de réforme et de développement correctionnels. Ces délégations provenaient notamment de l'Australie, de la Chine, du Danemark, de la France et de la Suède.

Le SCC entretient des contacts étroits avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et des organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations multilatérales. Les activités internationales du SCC sont menées dans le cadre de la politique étrangère et d'aide internationale du Canada.

Le SCC est membre de l'*Asian and Pacific Conference of Correctional Administrators* et de la *Table ronde internationale sur l'excellence correctionnelle*. Établies en 1980 et 1998 respectivement, ces associations internationales permettent à un groupe restreint d'administrateurs supérieurs de divers organismes et administrations correctionnels d'échanger des pratiques exemplaires, des compétences et des renseignements.

Garde

Résultat stratégique

« Logement et gestion des délinquants qui soient raisonnables, sûrs, sécuritaires et humains, le tout conformément aux mesures les moins restrictives possibles »

Un environnement sûr, sécuritaire et positif permet d'assurer la sécurité du public, du personnel et des délinquants à l'intérieur des établissements et dans la collectivité. Des réseaux de renseignements sûrs peuvent aider à prévenir le crime au Canada et à l'étranger. La communication de renseignements en temps opportun peut aider les responsables à prendre les décisions appropriées concernant les délinquants et à réagir rapidement aux incidents, favorisant ainsi la sécurité publique.

Dépenses

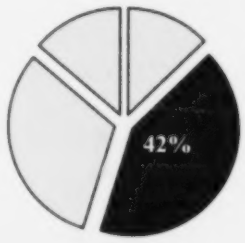

Dépenses prévues	634 411 000 $
Dépenses autorisées	651 306 859 $
Dépenses réelles	645 617 326 $
ETP réels utilisés	6 728 (46,3 %)

Activités

Logement des délinquants

- *Programmes de construction*
- *Génie et entretien*
- *Projets gérés par les AR*

Sécurité

- *Admissions et libérations*
- *Services correctionnels et surveillance*
- *Programme de formation correctionnelle (PFC)*
- *Politique et services en matière de génie électronique*
- *Entretien des systèmes électroniques*
- *Ententes fédérales-provinciales*
- *Transfèrements internationaux*
- *Accords conclus en vertu de l'article 81 de la Loi*
- *Formation en matière de sécurité*
- *Administration des peines*

Un élément essentiel du mandat du SCC consiste à assurer la sécurité des détenus et du public en général. Les indicateurs clés du secteur d'activité (garde) sont le nombre

d'évasions, les incidents de sécurité en établissement et l'efficacité des programmes de permissions de sortir et de travail.

Évasions

Comme le montre la figure 6, le nombre de délinquants qui s'évadent a diminué au cours des cinq dernières années. En chiffres absolus, il y a eu 48 évasions en 2002-2003 contre un sommet de 114 évasions en 1998-1999. Les 48 évasions signalées au cours de l'exercice en cours constituent le nombre le plus bas d'évasions en huit ans. Tous les évadés étaient des hommes, et toutes les évasions ont eu lieu dans des établissements à sécurité minimale. Quarante-cinq des 48 évadés en 2002-2003 ont été rattrapés.

Figure 6: Nombre de délinquants évadés par année

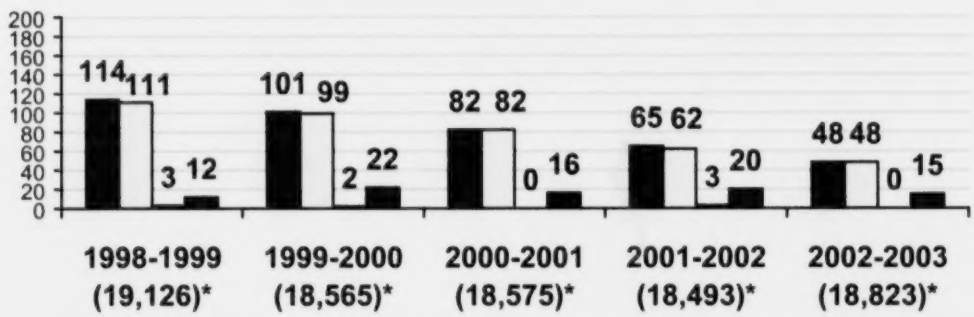

*** La population en transit est le nombre de délinquants emprisonnés à n'importe quel moment pendant l'execice**
Source: SCC - direction de la sécurité

Le nombre de crimes commis par des évadés a diminué de plus de 50 %, passant de 29 pendant l'exercice 1998-1999 à 13 au cours de l'exercice 2002-2003. Sur ces 13 crimes, les quatre considérés comme graves étaient pour vols qualifiés.

Incidents graves de sécurité[5]

Au cours de l'exercice 2002-2003, le nombre de délinquants emprisonnés pendant l'année entière a été de 18 823. Quatre-vingt-cinq incidents graves de sécurité ont eu lieu, représentant une hausse par rapport à l'année précédente (85 contre 72, respectivement), mais le nombre est à peu près le même que la moyenne sur six ans (voir la figure 7). Presque deux tiers des incidents graves de sécurité consistaient en des voies de fait graves sur des détenus (51 contre 85) et en des suicides de détenus (12 contre 85).

[5] Les incidents graves de sécurité comprennent les meurtres d'un membre du personnel, meurtres d'un délinquant, prises d'otages, suicides, voies de fait graves sur un membre du personnel, voies de fait graves sur un délinquant, bataille majeure entre délinquants, troubles graves, évasions d'établissements à sécurité multiple, maximale ou moyenne et évasions d'un établissement à sécurité maximale lors d'une permission avec escorte.

Figure 7: Nombre total de crimes sérieux commis en établissement

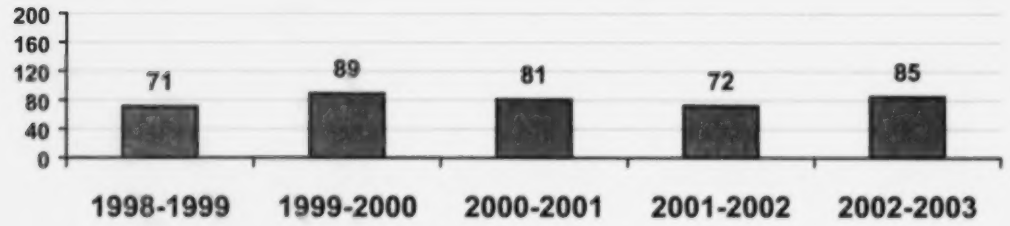

Source: SCC - direction de la sécurité

Permissions de sortir et placements à l'extérieur

Les permissions de sortir fournissent l'occasion aux délinquants de participer à des activités à l'extérieur des établissements, avec ou sans escorte, à des fins administratives (p. ex., raisons médicales, juridiques ou de compassion) ou en vue d'une réinsertion (p. ex. préparation de délinquants à la mise en liberté). Ces activités font partie du processus de mise en liberté graduelle qui conduira éventuellement à la mise en liberté conditionnelle ou à la libération d'office. Les placements à l'extérieur offrent la possibilité à des délinquants de travailler hors de l'établissement, mais ils doivent habituellement retourner à l'établissement ou dans une maison de transition chaque jour. Ces mises en liberté sont accordées par le SCC pour des projets qui répondent directement aux besoins du délinquant ou qui peuvent fournir des services à la collectivité.

Un grand nombre de ces mises en liberté sont accordées chaque année dans le cadre du processus de mise en liberté graduelle. En 2002-2003, près de 50 000 permissions de sortir avec escorte, 5 000 permissions de sortir sans escorte et 1 200 placements à l'extérieur ont été accordés; 99,9 % des permissions de sortir et des placements à l'extérieur se sont faits sans problème.

Saisies de drogues

Les drogues représentent un problème pour les organisations correctionnelles dans le monde entier et elles contribuent au comportement criminel et à la propagation des maladies infectieuses. Leur consommation a des répercussions graves sur la santé et la sécurité des employés du SCC, des délinquants et des membres du public. Le SCC lutte contre le problème du trafic des drogues dans ses établissements en mettant en œuvre des initiatives qui comprennent les mesures suivantes : fouilles discrètes de visiteurs au moyen de détecteurs de métal, de détecteurs ioniques et de chiens renifleurs, et fouilles de cellules, de bâtiments, de terrains et de délinquants. Ces mesures ont été entreprises compte tenu du taux élevé de délinquants sous responsabilité fédérale présentant des problèmes de toxicomanie (80 %), du nombre de délinquants affiliés à des organisations criminelles (1 700) et du grand nombre de personnes (p. ex. visiteurs, personnel, bénévoles et agents contractuels) qui entrent dans les établissements du SCC chaque jour

(5 300). Le tableau 2 présente des données sur les saisies de drogues dans les établissements au cours des cinq derniers exercices.

Tableau 2: Saisies de drogues dans les établissements

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Diverses pilules (N^bre)	3 095	1 894	2 979	3 769	4 788
Cocaïne (grammes)	105	159	355	180	159
Opiacés (grammes)	192	164	245	208	226
Alcool et alcool artisanal (litres)	9 922	8 918	8 246	9 576	8 731
THC (grammes)	5 063	5 444	8 014	7 481	9 358

Source : SCC - Système de gestion des délinquants

Logement

Le SCC doit fournir un logement raisonnable et humain aux délinquants. La cellule individuelle est la méthode correctionnelle adéquate à utiliser pour loger les délinquants. Le pourcentage de délinquants qui occupaient une cellule en double au cours de l'exercice 2002-2003 est demeuré d'environ 10 %, soit à peu près le même que pendant les années précédentes, mais moindre que l'exercice 2000-2001 (11,1 %) et que l'exercice 1999-2000 (14,8 %). Le nombre de délinquants qui occupaient une cellule en double varie selon de nombreux facteurs, notamment les pressions de la population selon la région et le niveau de sécurité, la proximité des établissements et de la famille des délinquants, l'augmentation ou la diminution de la disponibilité des cellules ou des lits, l'augmentation ou la diminution des mises en liberté.

Initiatives d'amélioration du rendement

Les initiatives d'amélioration du rendement ont été proposées dans le RPP afin d'atteindre les objectifs suivants :

Initiatives d'amélioration du rendement

- *Logement pour les femmes*
- *Sécurité*
- *Échange d'information*

- *Maximiser le potentiel des délinquants pour qu'ils réintègrent la société sans constituer un risque pour le public*
- *Renouveler la capacité organisationnelle du SCC.*

Logement pour les délinquantes

Une stratégie d'intervention intensive visant l'hébergement des délinquantes dites à sécurité maximale a été annoncée en septembre 1999. Cette stratégie consiste en deux composantes : les unités d'habitation en milieu de vie structuré et les unités de garde en

milieu fermé. Les unités d'habitation en milieu de vie structuré, qui ont ouvert leurs portes en 2001-2002, sont conçues pour accueillir des délinquantes dites à sécurité minimale et moyenne qui ont besoin d'aide et de surveillance 24 heures sur 24, parce qu'elles souffrent d'un déficit cognitif ou psychosocial ou encore, d'instabilité émotionnelle.

Des unités de sécurité ont été mises en place afin de loger les délinquantes à sécurité maximale. L'établissement Nova a ouvert la première unité de garde en milieu fermé en janvier 2003; l'établissement d'Edmonton pour femmes l'a imité en février 2003. L'établissement de Joliette a ouvert son unité de garde en milieu fermé en avril 2003. L'ouverture de l'établissement Grand Valley est prévue à l'automne 2003.

De plus, l'élaboration de stratégies de logement des délinquantes dans la région du Pacifique va bon train et respecte le calendrier prévu. Suite à la fermeture annoncée du centre correctionnel pour femmes de Burnaby (CCFB), il a fallu établir une nouvelle stratégie de logement pour les délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral dans cet établissement provincial. Au cours de l'exercice 2002-2003, on a élaboré une stratégie selon laquelle l'ancien CCC Sumas sera transformé en établissement pour femmes. L'établissement de la vallée du Fraser, qui doit ouvrir ses portes en février 2004, se trouve à Abbotsford en C.-B. L'établissement, qui sera conçu suivant le modèle des autres établissements pour femmes, aura une capacité de 70 places. Comme les autres établissements, l'établissement de la vallée du Fraser comptera des unités d'habitation en milieu de vie structuré pour loger les détenues à sécurité maximale. Les unités pour les détenues à sécurité maximale ouvriront environ un an après l'ouverture officielle de l'établissement.

Les plans pour les exercices 2003 à 2006 comprennent un examen des mesures de logement visant à assurer la réinsertion sociale des délinquantes au moment opportun et sans danger pour le public et la mise en œuvre complète de la stratégie de logement des délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral.

Sécurité

Le crime organisé constitue une menace pour la sécurité des établissements correctionnels et l'ensemble de la société. Au cours de l'exercice 2002-2003, diverses politiques ont été promulguées pour résoudre les problèmes de sécurité dans les établissements fédéraux.

La directive du commissaire *568 : Gestion des renseignements de sécurité* a été publiée en janvier 2003. Elle comprend la directive *568-3 : Gestion des organisations criminelles*, qui reconnaît que les organisations criminelles et l'appartenance à une organisation criminelle posent un risque sérieux qui peut compromettre la gestion et le fonctionnement sûrs, ordonnés et efficients de nos établissements carcéraux et de nos unités opérationnelles dans la collectivité.

Nous effectuons des travaux à l'échelle nationale, régionale et des établissements; de plus, nous poursuivons l'échange de renseignements avec nos partenaires du système de justice pénale et nous apportons dans la mesure du possible des améliorations à cet égard. Le SCC est un partenaire actif du Service canadien du renseignement criminel (SCRC) et des comités sur les drogues et le crime organisé de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP). Au cours des prochaines années, le Service continuera à améliorer ses méthodes d'échange de renseignements stratégiques pour faire face aux risques que posent les délinquants.

Le *Système de profils et d'indicateurs du climat* (SPIC) est un prototype qui a été conçu pour offrir aux gestionnaires des établissements un système permettant de surveiller le climat de leur établissement. Il est prévu que le SPIC sera mis en œuvre dans tous les établissement d'ici la fin de l'exercice 2003-2004.

Le projet de renouvellement du Système de gestion des délinquants (RSGD)

Le SGD est une base de données automatisée qu'utilise le personnel du SCC pour assurer le suivi des données sur les délinquants pendant leur peine. La base de données contient des renseignements ayant trait à l'ensemble de la peine du délinquant, dont les suivants :

- ❑ Renseignements préalables à l'imposition de la peine (p.ex. rapports de police);
- ❑ Renseignements de l'évaluation initiale (p. ex. niveau de besoin des délinquants lorsqu'ils entrent dans le système, ce qui aide à déterminer le genre de programmes et l'intensité de la participation à ceux-ci);
- ❑ Renseignements relatifs à la sécurité;
- ❑ Renseignements sur la participation aux programmes;
- ❑ Renseignements sur la surveillance communautaire.

Une initiative qui a eu une incidence importante est le volet *Échange d'information* du projet de renouvellement du Système de gestion des délinquants (SGD), approuvé en février 1999 *(http://infonet/omsrenewal/home_f.asp)*. Cette initiative permet au SCC d'appuyer entièrement le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP) *(http://www.sgc.gc.ca/iji-iij/About_CPSIN_f.asp)*, dont l'objectif est l'échange de renseignements avec les partenaires du système de justice pénale afin d'accroître la sécurité du public. Le volet *échange d'information* du projet de RSGD, qui permettra au SCC de respecter les obligations qui lui incombent aux termes des articles 4, 23 et 25 de la *LSCMLC* concernant la collecte de renseignements et la communication de ceux-ci à un grand nombre de partenaires du système de justice pénale de tous les niveaux, sera transformé pour que nous passions des processus manuels actuels à une méthode automatisée plus efficace et plus à jour

Le SCC et de nombreux autres partenaires du système de justice pénale ont conjugué leurs efforts pour échanger des renseignements dans le cadre de l'initiative d'échange d'information du RSGD. L'initiative comprend la connexion au SGD au cours de l'exercice 2002-2003 pour les organismes qui suivent, et dans certains cas, la connexion du SCC aux bases de données provinciales : établissements résidentiels communautaires et organismes d'enquête communautaire et de surveillance des libérés conditionnels (OECSLC), services correctionnels provinciaux, commissions provinciales des libérations conditionnelles, services de police, tribunaux et procureurs de la Couronne, et ministère de l'Immigration. Malheureusement, la mise en œuvre complète auprès de toutes les provinces et administrations n'a pas pu se faire. Toutefois, les partenariats existants sont résumés dans le tableau 3. Il s'agit d'une initiative organisationnelle

prioritaire, qui se poursuivra au cours des prochaines années financières, à mesure que progressera le RSGD.

Les ententes d'échange de renseignements électroniques aident à ce que tous les renseignements pertinents sur les délinquants soient recueillis au moment opportun en permettant aux provinces et aux territoires d'avoir accès par voie électronique à l'information sur les délinquants sous responsabilité fédérale au moyen du Système de gestion des délinquants (SGD), tout en autorisant le SCC à avoir accès, aussi par voie électronique, à leur système respectif d'information sur les délinquants.

Tableau 3: Ententes d'échange de renseignements électroniques (EER)

Nouvelles ententes entre le SCC et les provinces et territoires			
Province/ territoire	**Entente**	**Description**	**Date de signature**
Saskatchewan	EER électronique	Permet à la province d'avoir accès par voie électronique aux renseignements sur les délinquants sous responsabilité fédérale au moyen du SGD, et permet au Service d'avoir accès aux bases de données sur les détenus sous responsabilité provinciale. Il s'agit de la première entente du genre, conclue en tant que projet pilote.	Décembre 2001
Nouveau-Brunswick	EER électronique	Permet à la province d'avoir accès par voie électronique aux renseignements sur les délinquants sous responsabilité fédérale au moyen du SGD, et permet au Service d'avoir accès aux bases de données sur les détenus sous responsabilité provinciale.	Juin 2003
Québec	EER électronique	Permet à la province d'avoir accès par voie électronique aux renseignements sur les délinquants sous responsabilité fédérale au moyen du SGD, et permet au Service d'avoir accès aux bases de données sur les détenus sous responsabilité provinciale.	Juillet 2003
Colombie-Britannique	EER électronique	Permet à la province d'avoir accès par voie électronique aux renseignements sur les délinquants sous responsabilité fédérale au moyen du SGD, et permet au Service d'avoir accès aux bases de données sur les détenus sous responsabilité provinciale.	Avril 2003
Yukon	EER électronique	Permet au territoire d'avoir accès par voie électronique aux renseignements sur les délinquants sous responsabilité fédérale au moyen du SGD, et permet au Service d'avoir accès aux bases de données sur les détenus sous responsabilité territoriale.	Février 2003
Yukon	EER	Assure la transmission de documents de la cour et de la police, ainsi que d'autres documents pertinents, du ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest au SCC.	Novembre 2002

* D'autre initiatives d'échange d'information ont été mises en place avec les établissements résidentiels communautaires et organismes d'enquête communautaire et de surveillance des libérés conditionnels (OECSLC), les services correctionnels provinciaux, les commissions provinciales des libérations conditionnelles, les services de police, les tribunaux et les procureurs de la Couronne, et le ministère de l'Immigration. Les nouvelles ententes mentionnées plus haut sont conçues afin de permettre l' échange électronique de renseignements.

PRISE EN CHARGE

Résultat stratégique

« Un environnement sûr et sain pour ceux et celles qui vivent et travaillent dans le système correctionnel et pour le grand public »

Le SCC mettra l'accent sur la préservation de la sécurité et de la santé et la protection du personnel et des délinquants dans le milieu correctionnel – à l'administration centrale (AC), dans les administrations régionales (AR) et dans les établissements correctionnels et les bureaux de libération conditionnelle.

Dépenses

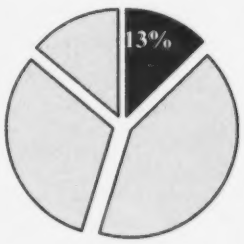

Dépenses prévues	183 659 000 $
Dépenses autorisées	197 097 553 $
Dépenses réelles	195 812 885 $
ETP réels utilisés	1 304 (9,0 %)

La santé des délinquants a des répercussions importantes sur la santé publique. Elle constitue également un facteur important de l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et des interventions effectuées par le SCC pour assurer la sécurité publique.

En s'attaquant aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie dont souffrent les délinquants, le SCC contribue à la réinsertion sociale sans danger pour le public de ces délinquants et à la réduction de la récidive. De même, le SCC peut favoriser une plus grande sécurité dans les établissements et dans la société en traitant les conséquences de la toxicomanie grave sur la propagation des maladies infectieuses et en accordant une attention particulière à la mise en valeur de modes de vie sains pour prévenir les futurs problèmes de santé.

Activités

Soins de santé

- *HIV/sida*
- *Administration des soins de santé*
- *Services médicaux*
- *Services infirmiers*
- *Autres services cliniques*
- *Services pharmaceutiques*

Services pour les délinquants

- *Services d'alimentation*
- *Opérations des cantines des détenus*
- *Services aux établissements*
- *Gestion des services techniques*
- *Entrepôts – Magasins*

La santé de la société canadienne ainsi que le succès de celle-ci au 21e siècle dépendent de la santé et du mieux-être des personnes et des collectivités. La santé est l'un des éléments qui définit la « qualité de vie »[6] et l'une des priorités du gouvernement en matière d'amélioration de la société canadienne. Le SCC a l'obligation de fournir aux délinquants des soins de santé aux niveaux physique et mental, ce qui contribue ultimement à la sécurité des collectivités. La section suivante présente les indicateurs de santé mentale et physique pour les délinquants et pour le personnel du SCC :

Incidence des décès, des voies de fait, des blessures et du harcèlement

- Décès

Le nombre total de délinquants décédés en établissement s'établissait à 49 en 2002-2003, 24 d'entre eux n'étant pas attribuables à des causes naturelles. Le nombre de décès non attribuables à des causes naturelles est supérieur à celui des années précédentes (18 et 19 décès respectivement), mais il est conforme à ceux d'autres années. La cause la plus fréquente de décès chez les délinquants est le suicide, soit 12, (50 % de tous les décès non naturels), chiffre encore une fois conforme à la moyenne des années précédentes. Quatre de ces 12 suicides étaient le fait de délinquants autochtones. Deux délinquants ont été assassinés et quatre sont morts des suites d'une surdose de drogue, dont un délinquant autochtone. Aucune femme n'est décédée l'an dernier.

Le SCC se préoccupe de ces décès et, pour mieux comprendre les circonstances et les précurseurs des suicides chez les délinquants, le SCC procède à des enquêtes internes après chaque suicide.

[6] *Qualité de vie – rapport conceptuel : les moyens de définir et de mesurer la qualité de vie et de présenter aux Canadiens des rapports à ce sujet* (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/PubsDisc/qol_f.asp).

- Voies de fait graves

Un autre indicateur de la santé et du bien-être dans un établissement est le nombre de voies de fait graves contre des délinquants (voir la figure 8). Il y a eu 51 cas de voies de fait graves contre des délinquants, le deuxième chiffre le plus élevé en cinq ans. Deux de ces voies de fait graves sont le fait de délinquantes contre d'autres délinquantes.

Figure 8: Voies de fait graves contre des détenus

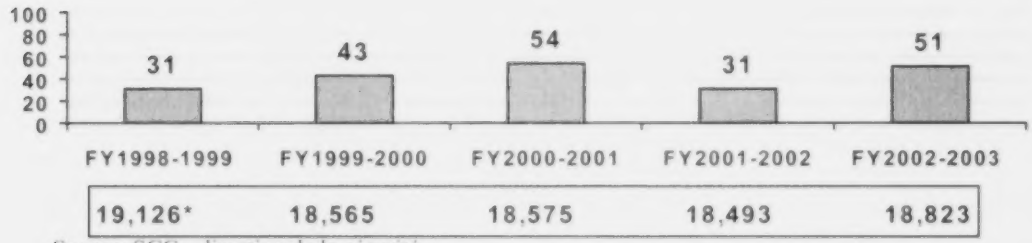

Source: SCC - direction de la sécurité

*Nombre de délinquants emprisonnés durant tout l'exercice.

Comme le montre la figure 9, le personnel n'a pas été victime de voies de fait graves; il s'agit d'une réduction par rapport à l'année précédente.

Figure 9: Voies de fait contre le personnel

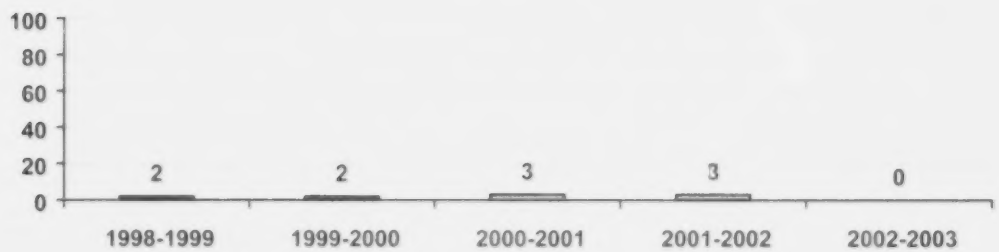

Source: SCC - direction de la sécurité

- Blessures

Le nombre de cas de blessures invalidantes du personnel (blessures qui empêchent un employé de se présenter au travail) s'est accru au cours des trois dernières années; il est passé de 437 en 2000-2001, à 475 en 2001-2002 et à 514 en 2002-2003. Le nombre de cas de blessures sans gravité (blessures ou maladie professionnelle pour lesquelles un traitement médical est prodigué) a diminué, passant de 1 234 en 2001-2002 à 1 186 en 2002-2003, mais il a augmenté depuis 2000-2001 (980).

Le SCC s'efforce de réduire le nombre de cas de blessures invalidantes en recourant à des évaluations de la menace et du risque de situations pouvant présenter un danger pour le personnel dans ses interactions avec les délinquants. De plus, l'application du modèle de gestion de situations et d'autres modèles de résolution de problèmes sont des outils que le SCC utilise.

Une formation est fournie sur la diligence raisonnable et la façon appropriée d'exécuter les tâches sans causer de blessures en milieu de travail. On a observé une tendance à la baisse du nombre de cas de blessures sans gravité au sein du Service par suite de la prestation au personnel de séances d'information, de conseils et de directives sur la façon de mieux remplir les tâches tout en réduisant au minimum les possibilités de situations dangereuses et d'accidents. De plus, la sensibilisation du personnel aux modifications apportées à la Partie II du *Code canadien du travail* en septembre 2000 a permis d'établir un dialogue plus fructueux avec la direction au niveau le moins élevé pour déterminer les questions de santé et de sécurité. De plus, la direction ne ménage aucun effort pour encourager le personnel à recourir à l'article 127 du Code, *Processus de règlement interne des plaintes*, pour régler toutes les questions de santé et de sécurité en milieu de travail. Par exemple, le nombre de questions de santé et de sécurité soulevées par le personnel aux termes de l'article 127 est passé de 31 en 2001-2002 à 48 en 2002-2003.

- Maladie

Le nombre moyen de jours de congé de maladie avec certificat par employé a continué de diminuer, passant de 5,77 jours en 2000-2001, à 4,38 jours en 2001-2002, et à 3,84 jours en 2002-2003. Par ailleurs, le nombre moyen de jours de congé sans certificat a continué de s'accroître, passant de 4,49 jours en 2000-2001 à 5,66 jours en 2001-2002, et à 6,40 jours en 2002-2003.

- Personnes dirigées vers le Programme d'aide aux employés

Le nombre de personnes dirigées vers le Programme d'aide aux employés (PAE) a diminué en 2002-2003. Le nombre total de nouvelles visites s'est établi à 3 075 (18,3 %) en 2001-2002 contre 2 754 (16,0 %) en 2002-2003. Une baisse semblable a été enregistrée dans les cas des visites répétées, soit 1 219 personnes dirigées en 2001-2002 comparativement à 732 en 2002-2003. Tout comme l'an dernier, la plupart des personnes dirigées l'ont été pour des raisons professionnelles (37,0 %), familiales (22,0 %), de santé mentale (14,8 %) et d'information générale (13,8 %).

- Plaintes de harcèlement

Il y a eu une légère hausse du nombre de plaintes au cours de l'exercice 2002-2003, 142 ayant été présentées contre 134 au cours de l'exercice précédent pour un effectif de 16 000 personnes. Sur les 142 plaintes, 125 ont été présentées aux termes de la définition du Conseil du Trésor et 17 pour des raisons de discrimination. Sur les 142 plaintes, 62,5 % ont fait l'objet d'une enquête et jugées non fondées (23) ou rejetées ou réorientées

par d'autres moyens (62). Les autres plaintes (37,5 %) ont fait l'objet d'une enquête et ont été jugées fondées (25) ou résolues par la médiation (26).

En 2002-2003, afin de s'occuper des plaintes de harcèlement, le SCC a formé 20 employés comme animateurs du nouveau Programme d'apprentissage conjoint sur la lutte contre le harcèlement.

- Plaintes des délinquants

80,5 % des plaintes des détenus sont répondues dans le délai prescrit. Le SCC n'est pas satisfait de ce pourcentage et il a pris les mesures nécessaires afin de remédier à la situation.

Maladies infectieuses

Le SCC a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à prévenir la transmission des maladies infectieuses et à réduire les préjudices liés aux comportements à risque élevé. Cela demeure une grande priorité étant donné les répercussions de la santé des délinquants pour les collectivités en général.

La figure 10 (page suivante) présente les cas de délinquants séropositifs de 1989 à 2001, selon les données du Système de surveillance des maladies infectieuses du SCC (SSMI-SCC)[7].

Même si les chiffres laissent croire à une réelle augmentation du nombre de causes, ils peuvent refléter de nombreux autres facteurs, notamment une meilleure identification des causes par l'augmentation des tests de dépistage dans les établissements, la disponibilité de tests de précision accrue, l'augmentation de la demande des détenus pour des tests de dépistage en raison d'un changement d'attitude par rapport au VIH/sida et de meilleurs rapports à l'AC du SCC sur les diagnostics de VIH par les établissements.

[7] Le Système de surveillance des maladies infectieuses du SCC (SSMI-SCC) recueille des données sur le VIH, les MTS, l'hépatite B, l'hépatite C, la tuberculose et le traitement d'entretien à la méthadone. Les données de surveillance sont recueillies et analysées en vue de produire des renseignements utiles et à jour sur les maladies, ainsi que d'élaborer et d'évaluer des méthodes de prévention. Les données recueillies au moyen du SSMI-SCC sont continuellement mises à jour, vérifiées et analysées par le personnel des Services de santé de l'administration centrale. Ce système consigne les données selon les jours civils plutôt que par exercice. L'information présentée ci-dessous est basée sur les données publiées par la division des services de santé.

Figure 10: Cas déclarés de détenus séropositifs dans les pénitenciers fédéraux canadiens, 1989-2001

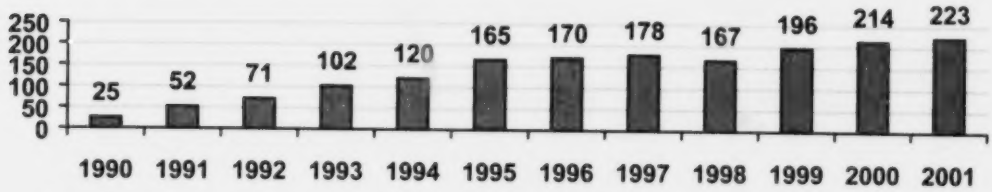

Source: Service correctionnel du Canada, Système de surveillance des maladies infectieuses (SSMI-SCC)

Le taux d'infections à l'hépatite C déclarées s'est accru pour toutes les régions du SCC, passant de 2 542 (19,7 %) cas à la fin de l'année 2000 à 2 993 (23,2 %) à la fin de l'année 2001 (voir le tableau 4). En 2001, 858 délinquants chez qui on avait diagnostiqué l'hépatite C ont été admis au SCC contre 747 en 2000. Le taux d'infection à l'hépatite C chez les délinquantes est plus élevé que chez les hommes (41,2 % en 2001 et 42,4 % en 2000).

L'hépatite B est une infection virale du foie qu'on peut prévenir par un vaccin. Le nombre de nouveaux cas d'infections à l'hépatite B (y compris les infections aiguës et chroniques) est passé de 13 en 2000 à 43 en 2001. Presque tous les cas d'hépatite B signalés pendant les années 2001 et 2000 concernaient des délinquants (95 % et 100 % respectivement).

Tableau 4: Cas déclarés d'infections à l'hépatite par année

	2000	2001
Infections à l'hépatite C déclarées à la fin de l'année	2 542 (19,7 %)	2 993 (23,2 %)
Admissions de délinquants chez qui on avait diagnostiqué la maladie	858	747
Taux d'infections à l'hépatite C chez les délinquantes	42,4 %	41,2 %
Infections à l'hépatite B nouvellement dépistées	13	43
Cas d'hépatite B déclarés chez les délinquants	95 %	100 %
Source: SCC - SSMI		

Les taux des MTS déclarées le plus souvent, soit les infections à chlamydia (0,18 % en 2001), la gonorrhée (0,10 % en 2001) et la syphilis (aucun cas signalé en 2001) sont demeurés stables au cours des deux années. Les cas non signalés et sous-diagnostiqués de MTS devraient entraîner une sous-estimation des taux réels d'infections chez les délinquants.

Initiatives d'amélioration du rendement

Les initiatives d'amélioration du rendement ont été proposées dans le RPP afin d'atteindre les objectifs suivants :

Initiatives d'amélioration du rendement

- *Gestion de la toxicomanie et réduction de la transmission des maladies transmissibles*
- *Mise en œuvre de stratégies et d'outils pour réduire les conflits*

- *Améliorer la santé et le bien-être de chaque unité opérationnelle du SCC*

Gestion de la toxicomanie et réduction de la transmission des maladies transmissibles

Le dépistage confidentiel et facultatif du VIH, de l'hépatite B et C et des MTS est offert à tous les délinquants ainsi que le counseling préalable et postérieur et le traitement appropriés. Il est prévu d'élargir le programme pour le prochain exercice.
De plus, des protocoles d'entente ont été conclus avec les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan pour fournir des dépistages confidentiels à tous les délinquants par l'entremise des responsables provinciaux de la santé publique. Les initiatives de réduction des préjudices offertes dans tous les établissements comprennent également la fourniture de condoms, de digues dentaires, de lubrifiants à base d'eau et d'agents de blanchiment. L'immunisation contre l'hépatite A et B et un programme de traitement d'entretien à la méthadone servent de complément aux stratégies de lutte contre les infections.

Le Programme de traitement d'entretien à la méthadone, introduit en 1997, est offert dans tous les établissements du SCC, s'il y a lieu, et il a été élargi au cours de l'exercice 2001-2002 pour offrir de la méthadone à tout délinquant atteint d'une toxicomanie opiacée. Les lignes directrices nationales ont été parachevées en décembre 2002 pour assurer l'application sécuritaire et uniforme, et la formation du personnel se poursuit.

Le SCC effectue des analyses d'urine aléatoires tous les mois pour aider à déterminer la consommation de drogues dans ses établissements et pour identifier les délinquants qui prennent des substances illicites.

Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport de rendement 2001-2002, les unités de soutien intensif offrent aussi la possibilité de détecter la consommation de drogues à tous les établissements, grâce à leur approche intégrée en matière de counseling et de contrôle. En 2002-2003, des lignes directrices nationales ont été élaborées et mises en œuvre pour les unités de soutien intensif (USI). De plus, un manuel d'autoformation à l'intention du personnel des USI a été rédigé et il est mis à la disposition de toutes les régions et de toutes les unités. Des téléconférences trimestrielles sont tenues avec toutes les régions pour discuter les problèmes et échanger des pratiques exemplaires. En outre, la possibilité d'établir une base de données pour les USI est envisagée avec le groupe du RSGD.

Pendant les exercices 2003 à 2006, on continuera de s'employer à mettre en œuvre des initiatives qui contribuent à la gestion de la toxicomanie et à la réduction des conséquences préjudiciables de la consommation de drogues dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue et à mettre en œuvre une stratégie de promotion de la santé visant à modifier les modes de vie et à prévenir la transmission des maladies.

Mise en œuvre de stratégies et d'outils pour réduire les conflits

Le *Système de profils et d'indicateurs du climat* (SPIC), dont il est fait état dans la section sur la garde, aidera le personnel à surveiller le climat dans les établissements et les indicateurs du climat quotidien. Cet outil contribuera à prévoir les incidents éventuels, ce qui permettra au personnel de mieux prévoir et résoudre les conflits dans les établissements.

Gestion générale

Résultat stratégique

« Services de gestion générale qui viennent appuyer la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants, et des partenariats qui favorisent la réalisation de notre mandat et de notre Mission »

Dépenses

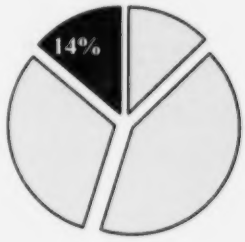

Dépenses prévues	193 208 000 $
Dépenses autorisées	215 448 382 $
Dépenses réelles	215 263 359 $
ETP réels utilisés	1 951 (13,4%)

Le SCC doit continuer de réaffecter ses ressources actuelles en fonction de ses priorités les plus importantes tout en apportant les transformations nécessaires pour maintenir la sécurité publique au centre de ses activités. Il doit donc trouver des approches à la fois novatrices et responsables sur le plan financier afin d'attirer, de perfectionner et de retenir dans ses rangs un personnel compétent et diversifié, mettre à jour son infrastructure et rationaliser ses processus.

Pour appuyer efficacement la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants, et ce, dans l'intérêt de la sécurité publique, le SCC doit avoir un effectif représentatif, compétent, productif et durable.

Activités

Services corporatifs

- ❑ Services administratifs
- ❑ Communications et services aux médias
- ❑ Développement organisationnel
- ❑ Services à la haute direction et secrétariat
- ❑ Services financiers
- ❑ Ressources humaines
- ❑ Services juridiques
- ❑ Gestion du matériel
- ❑ Épanouissement personnel – Employés
- ❑ Évaluation du rendement
- ❑ Participation du public
- ❑ Services d'édition et de rédaction
- ❑ Droits, recours et résolution
- ❑ Coordination et gestion des programmes de formation
- ❑ Sûreté et sécurité

Le gouvernement du Canada a fait face à de nombreux défis lorsqu'il est passé d'une économie industrielle à une économie de savoir mondial. Le gouvernement a opté pour une fonction publique modelée sur les principes d'un environnement d'apprentissage dynamique plutôt que sur une bureaucratie interne axée sur les procédures. Il s'agit d'une ouverture à l'innovation visant à mieux servir les Canadiens.

Les ministères tentent de modifier leur façon de gérer, conformément au cadre de gestion établi dans un document du Conseil du Trésor, publié en 2000 et intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du* Canada. Ce cadre de gestion présente quatre engagements :

- reconnaître que les citoyens sont au cœur de toutes les activités du gouvernement, notamment la conception, la prestation et l'évaluation;
- appliquer des valeurs saines dans la prestation des services publics, y compris l'ouverture et la transparence;
- mettre l'accent sur l'atteinte des résultats;
- assurer l'utilisation judicieuse des fonds publics.

Le rendement du Canada 2003 a été élaboré afin d'accroître la confiance des citoyens et de susciter leur engagement, accroître la transparence et la responsabilisation des membres du Parlement et des Canadiens et des Canadiennes, et encourager une approche moderne de gestion axée sur les résultats, ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

La section suivante présente quelques initiatives entreprises par le SCC en matière de modernisation de la gestion afin de répondre aux priorités du gouvernement.

Niveau de conformité aux politiques, aux lois et aux règlements et amélioration de l'atteinte des résultats corporatifs

Le rapport de fin d'année 2002-2003 sur l'évaluation du rendement présente un résumé des indicateurs de rendement obtenus à partir des objectifs de rendement des cadres supérieurs de chacune des cinq régions du SCC. Ces objectifs de rendement sont examinés tous les ans pour déterminer les domaines à améliorer pour obtenir les résultats corporatifs, ainsi que la mesure de la responsabilité de la gestion.

Un certain nombre d'indicateurs du rapport de fin d'année sur l'évaluation du rendement ont été examinés pour déterminer les améliorations apportées par le Service en vue d'obtenir les résultats corporatifs. À l'échelle nationale, il y a eu une amélioration pour un certain nombre d'indicateurs, y compris la réduction du nombre d'évasions à partir des établissements à sécurité minimale, une hausse des transfèrements réussis de délinquants

des établissements à sécurité maximale aux établissements à sécurité moyenne ou minimale et une réduction considérable du recours aux heures supplémentaires.

La qualité des interventions auprès des délinquants dans le cadre du processus de réinsertion sociale est un indicateur de la mesure dans laquelle le personnel applique la politique lorsqu'il prépare les renseignements utilisés pour guider les délinquants dans leur plan correctionnel. Il est essentiel que tous les travaux d'écriture soient effectués avec exactitude et à temps, pour constituer un élément d'un système efficace qui prépare adéquatement les délinquants à présenter une demande de mise en liberté sous condition (c.-à-d. semi-liberté, libération conditionnelle totale). Par conséquent, la mise en liberté des délinquants qui sont prêts à l'être ne sera pas retardée par des travaux d'écriture incomplets. Au cours de l'exercice 2002-2003, un pourcentage plus élevé de rapports de police et de commentaires de juges ont été obtenus avant la date d'échéance du plan correctionnel. Une hausse correspondante importante a été relevée en ce qui concerne les plans correctionnels terminés à temps.

Au cours de l'été 2002, la fonction de vérification interne a porté de nouveau sur l'établissement d'outils de surveillance de la gestion à utiliser par les gestionnaires des opérations. Ces travaux faisaient suite aux problèmes de conformité, qui sont souvent relevés en même temps que les enquêtes de sécurité et les enquêtes administratives. Les outils seront également utiles pour répondre aux demandes de la direction concernant la fourniture d'outils pour permettre la surveillance permanente des domaines opérationnels et administratifs clés.

L'élaboration des outils de surveillance de la gestion est conforme à la politique du Conseil du Trésor et à l'engagement pris à l'égard de la surveillance active. Les outils portent sur les domaines de risque clés de nos opérations et permettent la définition et la correction rapides des problèmes opérationnels ainsi que la détermination des domaines de risque dans tout le Service qui exigent une approche plus stratégique par le Service. Les cadres automatisés ont été introduits graduellement à compter d'avril 2003.

Modification du profil du personnel pour faire face aux exigences actuelles

Un élément clé de la gestion générale est un effectif dynamique équipé pour répondre aux besoins actuels. Une dimension importante d'un effectif dynamique est qu'il représente la population canadienne, en particulier les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées.

Le taux de représentation générale du personnel autochtone a augmenté, passant de 5,6 % en 2001 à 5,9 % en 2002. Le SCC arrive ainsi au troisième rang dans la fonction publique en ce qui concerne le taux de représentation des Autochtones. Le taux de recrutement des Autochtones est demeuré assez stable.

Quant au pourcentage de représentation des membres des minorités visibles au sein de l'effectif du SCC, il s'établissait à 4,2 % en mars 2003 contre 3,9 % en mars 2002. De plus, le taux d'avancement du personnel membre des minorités visibles s'est accru dans

la plupart des catégories professionnelles en 2002-2003 comparativement à l'exercice précédent.

Par ailleurs, le taux de représentation générale des personnes handicapées a diminué légèrement au cours de l'exercice, passant de 4,3 % à 4,0 %. Toutefois, le taux d'avancement général des personnes handicapées a augmenté, passant de 2,9 % en mars 2002 à 3,5 % en mars 2003.

Le taux de représentation des femmes s'est accru légèrement, passant de 41,4 % en mars 2002 à 41,7 % en mars 2003.

Initiatives d'amélioration du rendement

Les initiatives d'amélioration du rendement ont été proposées dans le RPP afin d'atteindre les objectifs suivants :

Initiatives d'amélioration du rendement

- *Recruter et maintenir en poste un effectif possédant les connaissances et les compétences nécessaires et ayant le sens des valeurs et de l'éthique*
- *Promouvoir le recours à la technologie*
- *Examiner la durabilité de l'infrastructure du SCC*
- *Concevoir une approche de la politique fondée sur le savoir.*
- *Renouveler la capacité organisationnelle du SCC*

Recruter et maintenir en poste un effectif possédant les connaissances et les compétences nécessaires et ayant le sens des valeurs et de l'éthique

Pour que le SCC s'acquitte de son mandat et de sa Mission, il est essentiel que nous recrutions et maintenions en poste un effectif possédant les connaissances et les compétences nécessaires et ayant le sens des valeurs et de l'éthique. Au cours de l'exercice actuel, un certain nombre d'initiatives visant à répondre à ce besoin ont été conçues et mises en œuvre. Une stratégie des cadres correctionnels a été établie, et un processus de révision de la classification est en vigueur; de plus, l'instauration de 21 postes génériques a été approuvée au cours de l'exercice 2003-2004. Un plan d'action visant à examiner les descriptions de travail de certains postes a également été mis en œuvre. De plus, le Service a appliqué la politique de la CFP sur les employés nommés pour une période de trois ans à compter du 1er avril 2003.

Une nouvelle politique sur l'apprentissage permanent a été adoptée ainsi que des normes nationales de formation auxquelles des ressources ont été affectées (pour l'exercice 2003-2004), et un programme d'éthique a été établi et mis en œuvre.

Plusieurs initiatives ont été entreprises pour améliorer les politiques, les outils et les stratégies d'exécution afin de favoriser la compréhension de la différence entre les sexes et la diversité ethnoculturelle. Le Service s'est vu déléguer par la CFP le pouvoir d'élaborer un programme d'équité en matière d'emploi, et il a conçu une stratégie intégrée de représentation, de recrutement et d'avancement fondée sur l'EE. La deuxième année du Plan sur l'équité en matière d'emploi a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2002-2003.

Un élément essentiel de la durabilité de l'organisation est la planification de la relève. La stratégie de dotation stratégique des postes de cadres, actuellement en élaboration, permettra au SCC d'avoir des répertoires suffisants de candidats qualifiés et représentatifs pour doter les postes de directeur d'établissement, de directeur de district et de directeur exécutif à mesure qu'ils deviendront vacants afin de répondre à ses besoins opérationnels et d'atteindre ses objectifs organisationnels. L'objectif pour l'exercice 2003-2004 consiste à soumettre la stratégie de dotation stratégique des postes de cadres à l'approbation de la Commission de la fonction publique et à appliquer celle-ci au sein du Service.

Conformément à l'approche du gouvernement en matière de modernisation de la gestion des ressources humaines, le SCC continuera d'attirer, de recruter et de perfectionner divers travailleurs intellectuels et d'élaborer des stratégies de leadership ainsi qu'un continuum de carrière par la formation, l'encadrement, le mentorat et les outils de soutien de l'apprentissage et du perfectionnement permanents. De plus, avec la mise en œuvre des stratégies relatives à la fonction de contrôleur moderne, nous continuerons d'appuyer l'affectation et l'utilisation efficaces des ressources pour soutenir la prise de décision et la reddition de comptes par la direction.

Promouvoir le recours à la technologie

Plusieurs projets ont été entrepris pour promouvoir le recours à la technologie au sein du Service conformément à l'approche du gouvernement concernant la modernisation des technologies pour favoriser la prestation de services aux Canadiens.

En raison des priorités et du financement, le Service a retardé la mise en œuvre de l'initiative Gouvernement en direct. Toutefois, il a participé au projet pilote de recrutement électronique de la Commission de la fonction publique et il a mis à jour et modernisé les modules d'autoformation en ligne. Un cours en ligne de ce genre a été ajouté récemment à la série de cours assistés par ordinateur offerts à l'échelle nationale. Le cours sur les *maladies infectieuses en milieu correctionnel* a récemment été mis en ligne à la disposition de tous les employés du SCC pour permettre l'apprentissage autodirigé. Cependant, il a été conçu expressément pour le milieu correctionnel et son personnel dans le cadre d'une collaboration entre le SCC et Santé Canada. Il s'agit d'un ajout important aux outils d'apprentissage permanent offerts aux employés du SCC. En particulier, comme les renseignements du cours ne sont pas brevetés, ils peuvent être communiqués à des personnes à l'extérieur du Service, y compris les partenaires du SCC, les bénévoles et d'autres groupes qui pourraient bénéficier de ces renseignements.

En outre, plusieurs régions ont utilisé la vidéoconférence pour les réunions du personnel et la comparution des délinquants devant le tribunal, dont le Centre de recherche en toxicomanie, organisme de la Direction de la recherche de l'AC situé à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces initiatives ont réduit les coûts en diminuant la nécessité de transporter les délinquants dans les tribunaux et en réduisant les frais de déplacement du personnel du SCC.

Examiner la durabilité de l'infrastructure du SCC

Le Conseil du Trésor (CT) propose un cadre de gestion intégrée qui fait partie du programme général de réalignement et de transformation du gouvernement. Ce changement visera à faire correspondre les résultats stratégiques du Service au cadre *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*.

En même temps, le SCC examinera sa Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) afin de mieux aligner les informations financières et non financières. Même si le CT n'a pas encore fait paraître les lignes directrices pour l'examen de la SPRR, le SCC a commencé l'examen. Cet examen permet au SCC de revoir sa façon de concevoir son rôle et de saisir l'occasion offerte par le Conseil du Trésor de répondre aux nouvelles priorités du gouvernement décrites dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. La reconfiguration proposée de la SPPR du Service permettra de répondre à l'amélioration de la gestion énoncée dans l'évaluation de la capacité du SCC. Elle correspond également à de nombreux éléments que le SCC désire intégrer dans le cadre *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, notamment des initiatives telles que l'amélioration des rapports déposés au Parlement, la

fonction de contrôleur moderne, l'intégrité des programmes et la prestation de services axée sur le citoyen

Concevoir une approche de la politique fondée sur le savoir

Deux importantes séries d'initiatives stratégiques ont été entreprises au cours de l'exercice 2002-2003 : l'application des recommandations qui ne visent pas la modification de la loi formulées dans le cadre de l'examen de la *LSCMLC* par le Parlement et la préparation des modifications législatives proposées ainsi que la mise en œuvre d'une approche de la politique fondée sur le savoir pour le Service.

Plusieurs recommandations qui ne visent pas la modification de la loi formulées par le Sous-comité du Comité parlementaire permanent de la justice et des droits de la personne dans le cadre de l'examen de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 2002-2003, dont la création et la mise en place d'un Bureau national conjoint du SCC et de la CNLC à l'intention des victimes. L'objectif général de ce bureau consiste à compléter et à appuyer le travail auprès des victimes qui sont déjà en cours au SCC et à la CNLC. Il offrira également la possibilité de coordonner davantage les efforts entre le personnel du portefeuille du Solliciteur général et le ministère de la Justice. Les travaux seront guidés par un Comité consultatif interministériel sur les questions touchant les victimes, composé de représentants de la CNLC, du SCC, du ministère de la Justice, du Centre de la politique concernant les victimes et de la Division des politiques correctionnelles du ministère du Solliciteur général du Canada.

Au cours du dernier exercice, les principes de la politique fondée sur le savoir, processus et modèles ont été élaborés et un prototype de portail à l'intention des agents de libération conditionnelle a fait l'objet d'un projet pilote. Les syndicats, les intervenants, les agents de libération conditionnelle et les équipes de gestion de toutes les régions ont appuyé l'initiative.

Autres initiatives visant à répondre aux besoins définis au sein du Service

En réponse à l'examen du Service par le commissaire à l'information indiquant que nous ne répondions pas adéquatement aux demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, le Service a apporté des modifications qui ont donné des résultats positifs.

Au moment de l'examen du Service par le commissaire à l'information, nous n'étions conformes que dans une proportion de 48 % (soit le pourcentage de fois où l'on n'a pas répondu aux demandes dans le délai prescrit) et en juillet 2003, tous les renseignements ont été communiqués à temps, ce qui porte notre taux de conformité à 100 %. En outre, l'arriéré mentionné dans le rapport a été éliminé.

Un plan d'action précis a été établi pour répondre aux recommandations, et la plupart ont été appliquées. Par exemple, le plan d'amélioration de l'AIPRP a été élaboré et mis en œuvre. De plus, des plans de formation sont établis et seront exécutés au cours de l'exercice.

Comme l'indiquent les renseignements ci-dessus, nous avons pris des mesures qui nous aideront à offrir de manière durable un niveau acceptable de service aux citoyens qui demandent des renseignements à notre organisme.

SECTION V - Rapports consolidés

Fonction de contrôleur moderne

Aperçu

Le SCC était prêt, le 1er avril 2001, à mettre en œuvre la Stratégie d'information financière (SIF) :

- Le SCC a élaboré un plan de mise en œuvre de la SIF approuvé et créé une équipe interfonctionnelle et intraministérielle de mise en œuvre (équipe spéciale Oracle).
- De nouveaux systèmes financiers ont été mis en œuvre en avril 1999 et les interfaces pour les nouveaux systèmes du Receveur général en avril 2000, soit bien avant la date d'échéance.
- Les immobilisations du SCC ont été comptabilisées, évaluées et enregistrées dans les soldes d'ouverture de l'exercice 2001-2002. Le SCC compte 1 900 établissements, 15 000 acres de terrain, pour une valeur comptable nette de 1 354 200 K$.
- Les conventions et les procédures comptables ont été définies selon le Guide comptable du SCC. Quelques 700 employés des Finances, de la Gestion du matériel et des Installations ont reçu une formation sur la comptabilité d'exercice, l'inscription des actifs et les nouvelles conventions comptables.

Réalisations

L'initiative sur la fonction de contrôleur moderne (IFCM) continue d'être un élément clé de la gestion du changement et de l'amélioration de la gestion en 2002-2003. Le comité sur la gouvernance du SCC intègre les différentes initiatives sur l'amélioration de la gestion, y compris l'IFCM.

Le SCC a créé l'infrastructure de l'IFCM : un bureau de la fonction de contrôleur moderne (BFCM). Le sous-commissaire principal agissant à titre de champion de la fonction de contrôleur moderne, souligne bien le soutien total de la haute gestion envers cette initiative.

L'une des principales réalisations a été d'effectuer l'évaluation de la capacité du SCC. On a déterminé dans le rapport préliminaire que les principaux moyens d'améliorer la gestion étaient liés aux communications :

- Améliorer la connaissance des liens entre le plan stratégique et le plan d'activités, ainsi qu'entre les priorités et l'affectation des ressources;
- Améliorer la communication de la vision et de l'orientation et établir des liens avec les priorités et les initiatives organisationnelles.

Une première ébauche du Plan d'action de la gestion intégrée, visant l'amélioration quant à la mise en œuvre de la fonction de contrôleur moderne sur une période de deux ans, a été préparée. Ce plan prévoit l'intégration de certains projets répondant aux priorités du SCC et approuvés par le Comité de direction visant à améliorer des éléments compris dans les sept domaines, tels que :

- L'examen de la gouvernance et des processus de paiements de transferts (responsabilisation distincte).

- L'élaboration d'une liste de contrôle de l'auto évaluation du cadre de responsabilisation révisé en matière de gestion financière, y compris les confirmations écrites des gestionnaires faisant état de leurs rôles et de leurs responsabilités définis dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, particulièrement l'article 34 (responsabilisation distincte).
- Des cours à l'interne sur la gestion financière ont été élaborés et dispensés à des gestionnaires désignés (gens motivés et valeurs et éthique).
- Une première série d'outils de surveillance de la gestion a été élaborée (gérance rigoureuse).

Le SCC est maintenant en mesure de relever les défis de 2003-2004 liés à la fonction de contrôleur moderne et d'intégrer la gestion moderne à ses activités courantes.

Approvisionnements et Marchés

Aperçu

La Division des services de contrats et de gestion du matériel joue un rôle important dans nos activités quotidiennes. Ses responsabilités sont nombreuses et variées.

Le Comité d'examen des marchés (CEM) du Service et le personnel formé et spécialisé de notre Division des services de contrats et de gestion du matériel sont nos experts de première ligne en matière d'examen qui sont chargés de s'assurer que nos politiques de gestion des marchés et les pouvoirs délégués sont administrés de façon appropriée.

Le Service fonctionne dans un environnement décentralisé; le personnel chargé des achats se trouve dans tous les bureaux. Le pouvoir de conclure des marchés est délégué, dans la plupart des cas, aux directeurs des achats de tout le Service pour l'achat des biens et services d'une valeur inférieure à 5 000 $ et pour les commandes subséquentes à une offre à commandes.

Toutes les demandes de marchés importantes sont examinées par un Comité d'examen des marchés (CEM) national ou régional. Les CEM sont notre mécanisme de contrôle et notre organisme de prise de décision chargé d'encadrer nos processus d'adjudication des marchés.

Réalisations

Le Service a conçu plusieurs mesures et outils afin de surveiller les activités en matière de marchés et d'en accroître la visibilité et de mettre l'accent sur l'utilisation de bonnes pratiques dans ce domaine. En voici des exemples : utilisation de clauses types de marchés, analyse des statistiques sur les activités semestrielles en matière de marchés présentées par chaque région, analyse du rapport annuel du Conseil du Trésor sur la passation de marchés, mise en œuvre à l'échelle du Service d'outils d'autosurveillance

pour la passation de marchés de services et l'utilisation de cartes d'achat et surveillance active des préavis d'adjudication de contrat (PAC).

Le SCC a atteint son objectif de 6 000 000 $ concernant les marchés adjugés à des entreprises autochtones.

Gestion du matériel

Aperçu

Le Service fonctionne dans un environnement décentralisé et utilise un « Système intégré de gestion des finances et du matériel », y compris un module sur les immobilisations.

Le module sur les immobilisations définit nos biens mobiliers aux fins de la détention dans le cas des biens d'une valeur pouvant aller jusqu'à 10 000 $ et nos biens amortissables et il établit le cycle de vie prévu de tous les biens individuels d'une valeur égale ou supérieure à cette somme. Le cycle de vie est fondé sur les normes du Conseil du Trésor pour la gestion du cycle de vie.

En août 2003, le Service possédait 60 735 biens mobiliers d'un « coût d'origine » de 303 millions de dollars et d'une « valeur comptable nette » de 113 millions de dollars.

Réalisations

Le Service a élaboré et mis en œuvre à l'échelle de l'organisation un outil d'autosurveillance de la gestion des biens.

Intégrité des programmes

Aperçu

Le processus d'intégrité des programmes a été introduit au cours de l'exercice 1999-2000 afin d'aider financièrement les ministères et organismes dans les domaines où les programmes essentiels en vigueur étaient sous-financés et à risque.

Pour l'exercice 2002-2003, le Conseil du Trésor a approuvé des fonds supplémentaires de 13,1 millions de dollars pour le SCC. Ces fonds applicables à une seule année devaient être affectés de la façon suivante :

a) 6,3 millions de dollars pour aider à la prestation de services communs comme la vérification et l'évaluation, la gestion des dossiers, les finances et la gestion du matériel;
b) 6,8 millions de dollars pour les activités de formation comme la prestation de la formation normalisée obligatoire, l'établissement de programmes de formation et la prestation de la formation au Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle.

Stratégie de développement durable

Aperçu

Les questions de développement durable demeurent à l'avant-plan du programme du SCC au moment où il amorce la troisième année de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (SDD) 2000. En atteignant ses objectifs à long terme en matière d'environnement dans le cadre des activités de ses établissements, le SCC peut renforcer son rôle sur le plan de prévention en limitant la détérioration de l'environnement et les effets qui peuvent en résulter sur la santé des Canadiens.

L'analyse de l'environnement dans la dernière SDD montre de toute évidence que le SCC devait aborder les nouvelles questions qui n'avaient pas été envisagées auparavant. Le temps nécessaire pour établir des points de référence concernant les nouvelles questions devait être prévu dans le processus de fixation des dates cibles. Tous les objectifs dans la SDD doivent être atteints pour mars 2004. Nos activités visant à mesurer les progrès réalisés sont décrites ci-dessous.

Les objectifs à long terme portent sur l'intégrité de l'atmosphère (air) et de l'hydrosphère (eau) ainsi que la disponibilité des ressources naturelles. Les objectifs précis sont les suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, de dioxyde de carbone et de méthane;
- Diminuer les émissions qui contribuent au smog et aux pluies acides (composés organiques volatiles, azote et acide sulfurique);
- Prendre des mesures afin de réduire la pollution de l'eau, (lixiviat des sites contaminés, eaux de ruissellement des terrains et des égouts);
- Réduire la consommation d'eau et la production de déchets solides (réduire, réutiliser et recycler).

La stratégie d'information sur le rendement du SCC est fondée sur le renforcement d'un système type de gestion environnementale dans tous les établissements correctionnels. Les renseignements sur le rendement sont obtenus au moyen d'instruments de collecte des données « en temps réel » ou de divers projets d'essai des sources et des techniques de modélisation.

Réalisations

Au cours des deux derniers exercices, les progrès que nous avons accomplis par rapport à certains objectifs ont été gênés considérablement par la mise en œuvre d'une initiative énergique visant à améliorer la gestion du portefeuille des sites contaminés du SCC. Cette situation était attribuable en partie à la promulgation des nouvelles politiques du Conseil du Trésor à ce sujet. Le SCC a géré activement bon nombre des problèmes découverts. En 2002-2003, le Service a consacré 844 000 $ à l'évaluation des sites. Au total, pendant les quatre dernières années, le SCC a consacré 3,2 millions de dollars à l'évaluation de

sites et aux techniques de gestion des risques. Le SCC a également produit un plan quinquennal de gestion des sites contaminés conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Deux objectifs de la SDD ont été abandonnés au moment de l'établissement de plans de travail précis: l'un a été jugé trop peu pratique pour permettre d'effectuer des mesures maintenant (émissions de méthane) et l'autre a été jugé désuet (production d'eaux d'égout brutes par les stations d'épuration municipales).

En ce qui concerne deux objectifs (émissions de gaz à effet de serre et sensibilisation des délinquants à l'environnement), les progrès réalisés donnent à penser que les résultats escomptés seront dépassés d'ici 2004.

Quant aux neuf autres objectifs, des données de base précises n'ont pas encore été obtenues. Environ 35 % des mesures prévues dans la SDD en vue de l'atteinte de ces objectifs ont été prises jusqu'à maintenant.

Il est prévisible actuellement que certains des objectifs ne seront pas atteints à la date prévue au départ (mars 2004) et qu'il faudra attendre au moins un an et peut-être deux ans avant qu'on y parvienne.

Un rapport détaillé sur tous les objectifs de la SDD et les mesures prises a été soumis au Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : *http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/dpr/2003/dpr-sds-targets-actions_f.shtml*.

Ajustements à apporter

- Un examen du rendement du programme a été présenté au Comité de direction du SCC au cours de la réunion tenue en mars 2002, et un plan a été établi afin d'accélérer la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement plus robuste. Le plan comprend la rédaction d'une directive du commissaire (DC), qui comprendra une politique et un cadre de responsabilisation et la prestation d'une formation en matière d'environnement et de développement durable aux gestionnaires principaux et intermédiaires. La DC a été promulguée ainsi que neuf lignes directrices sur l'environnement. Un examen des besoins en ressources du programme a depuis lors été ajouté pour compléter ce projet.

Selon les exigences, le tableau suivant indique notre évaluation de la qualité de nos systèmes de stockage de produits pétroliers :

Année civile 2002 - Systèmes de stockage de produits pétroliers enregistrés en vertu du règlement fédéral

Rapport de conformité du système de stockage de produits pétroliers	Nombre de **RHS** à enregistrer en vertu du Règlement fédéral sur le stockage de produits pétroliers	Nombre de **RS** à enregistrer en vertu du Règlement fédéral sur le stockage de produits pétroliers	Nombre de **RHS** conformes aux lignes directrices techniques	Nombre de **RS** conformes aux lignes directrices techniques	Nombre de RHS non conformes aux lignes directrices techniques	Nombre de RS non conformes aux lignes directrices techniques
TOTAL	**56**	**65**	**53**	**40**	**3**	**25**

Légende:
RHS = réservoir hors sol
RS = Réservoir souterrain

Le 31 décembre 2002 (et le 31 mars 2003), la conformité du système de stockage s'élevait à 77 %. Nous travaillons à élever ce pourcentage à 100 % durant l'année en cours.

SECTION VI – INFORMATION FINANCIÈRE

A) Coût de la prise en charge des délinquants par niveau de sécurité

Le tableau qui suit est un sommaire des coûts moyens annuels par délinquant en établissement (sont exclus les coûts d'immobilisations, les paiements de transfert et les coûts de fonctionnement de l'administration centrale) pour la période de cinq ans allant de 1997-1998 à 2001-2002, en dollars courants.

Coûts moyen annuels par délinquant - $ courants

	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998
Sécurité maximale – Hommes	108 277	98 904	96 740	87 135	77 556
Femmes	155 589	132 475	115 465	113 610	109 870
Sécurité moyenne	71 894	63 931	60 673	52 688	47 370
Sécurité minimale/fermes	69 178	57 912	53 634	46 988	45 359
CCC	41 583	33 799	29 921	29 522	26 366
Coût moyen par détenu	**80 373**	**70 343**	**66 384**	**59 550**	**53 802**
Libérés conditionnels	17 520	15 903	14 534	13 114	12 021

Le coût annuel moyen par délinquant s'est accru d'environ 9,52 % depuis 1997-1998 (en dollars courants). La majeure partie de cet accroissement est dûe à la bonification des conventions collectives et des avantages sociaux, à l'augmentation des dépenses liées à l'accroissement des coûts des biens et services à cause de l'inflation.

SECTION VI – INFORMATION FINANCIÈRE

B) Dépenses des secteurs d'activité

Budget total approuvé	1 569 466 576$	
Dépenses réelles	1 540 261 443$	98,1%
Écart	29 205 133$	1,9%
Nombre réel d'ETP (employé(e)s) utilisés)	14 530	

Dépenses des secteurs d'activité

Secteur d'activité	Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses finales réelles	ETP réels utilisés	Pourcentage des ETP
Prise en charge	183 659 000	197 097 553	195 812 885	1 304	9,0%
Garde	634 411 000	651 306 859	645 617 326	6 728	46,3%
Réinsertion sociale *	456 296 000	505 613 782	483 567 873	4 547	31,3%
Gestion générale	193 208 000	215 448 382	215 263 359	1 951	13,4%
TOTAL	**1 467 574 000**	**1 569 466 576**	**1 540 261 443**	**14 530**	

* comprend le fonds renouvelable de CORCAN

SECTION VI - INFORMATION FINANCIÈRE

C) Examen du rendement financier

En 2002-03, le budget du SCC, approuvé par le Parlement dans le Budget principal des dépenses, s'établissait à 1 467 574 000 $. Ce budget comprenait les principaux éléments suivants (y compris CORCAN) :

	M $	%
Salaires	745	51 %
Avantages sociaux des employés	150	10 %
Fonctionnement	424	29 %
Capital	148	10 %
	1 467	100 %

Voici la répartition des ressources par secteur d'activité :

	M $	%
Prise en charge	184	13 %
Garde	634	43 %
Réinsertion sociale	456	31 %
Gestion générale	193	13 %
	1 467	100 %

SECTION VI – INFORMATION FINANCIÈRE

D) Tableaux financiers sommaires

Tableau financier 1 – Sommaire des crédits approuvés
Besoins financiers par autorisation de dépenser (en millions de dollars))

Crédit		Dépenses prévues	2002-2003 Dépenses autorisées (1)	Dépenses réelles
	Service correctionnel			
15	Dépenses de fonctionnement	1 174,1	1 268.5	1 258.7
20	Dépenses en immobilisations[2]	147,5	131.1	126.2
S	Pensions et autres avantages sociaux	0,2	0,0	0,0
S	Contributions aux régimes d'avantages sociaux	145,7	153,1	153,1
S	Fonds renouvelable de CORCAN	0,1	15,7	1,8
S	Utilisation des produits de la disposition des biens de la Couronne		1,0	0,3
S	Dispenses de remboursements de prêts		0,0	0,1
S	Montants adjugés par le tribunal			
S	Remboursement de recettes de l'année précédente		0,0	0,0
	TOTAL POUR LE SERVICE	1 467,6	1 569,4	1 540,2

(1) Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations, y compris les affectations réservées de 8,3 millions de dollars au titre du fonctionnement et de 1 million de dollars au titre des immobilisations pour le facteur de conversion des fonds de fonctionnement en fonds salariaux.

(2) Sans CORCAN

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et de capital ont été modifiés par suite de décisions prises par la direction quant au programme d'action sur la réinsertion sociale et de l'application de la disposition de report du régime du budget de fonctionnement. Par conséquent, le SCC a demandé les modifications suivantes dans son Budget supplémentaire des dépenses :

1. L'application de la disposition de report prévue dans le régime du budget de fonctionnement, pour la somme de 10 829 000 $.
2. Le recouvrement de 9 700 000 $ du crédit pour éventualités 5 du Conseil du Trésor.
3. L'octroi de 43 569 000 $ pour absorber la bonification des conventions collectives.
4. Le transfert du crédit pour dépenses d'immobilisation au crédit pour dépenses de fonctionnement de la somme de 20 600 000 $, qui comprend un transfert de crédit de 10 100 000 $ pour tenir compte des limites admissibles pour l'achat d'équipement par suite de la mise en œuvre de la SIF et d'un transfert temporaire (3 ans) de 10 500 000 $. Ce transfert était nécessaire pour assurer la prestation de nos activités de base, car les pressions financières importantes comme l'enveloppe salariale, les questions de santé, les services de soutien, les responsabilités corporatives, la formation des employés et l'entretien des bâtiments demeurent une préoccupation quotidienne pour nos gestionnaires
5. Octroi de 1 469 000 $ pour le financement de la conférence du G-8.
6. Octroi de 4 214 000 $ pour le financement du renouvellement du SGD.

SECTION VI – INFORMATION FINANCIÈRE

D) Tableaux financiers sommaires

Tableau financier 2 – Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles du Service par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement (3)	Capital	Subventions et contributions	Dépenses brutes	moins: recettes disponibles (5)	Dépenses nettes
Prise en charge	1 371	182,3	1,2	0,2	183,7		183,7
	1 371	*196,0*	*0,1*	*1,0*	*197,1*		*197,1*
	1 304	**194,7**	**0,1**	**1,0**	**195,8**		**195,8**
Garde	6 417	501,4	133,0	0,0	634,4		634,4
	6 417	*535,6*	*115,7*	*0,0*	*651,3*		*651,3*
	6 728	**534,8**	**110,8**	**0,0**	**645,6**		**645,6**
Réinsertion sociale (*)	4 459	517,1	13,8	2,1	533,0	76,7	456,3
	4 459	*564,0*	*16,5*	*1,8*	*582,3*	*76,7*	*505,6*
	4 547	**552,8**	**16,4**	**1,8**	**571,0**	**87,4**	**483,6**
Gestion générale	2 102	192,9	0,0	0,3	193,2		193,2
	2 102	*214,2*	*0,3*	*0,9*	*215,4*		*215,4*
	1 951	**214,0**	**0,3**	**0,9**	**215,2**		**215,2**
TOTAL	14 349	1 393,7	148,0	2,6	1 544,3	76,7	1 467,6
	14 349	*1 509,8*	*132,6*	*3,7*	*1 646,1*	*76,7*	*1 569,4*
	14 530	**1 496,3**	**127,6**	**3,7**	**1 627,6**	**87,4**	**1 540,2**
Recettes non disponibles (6)					0,0		14,0
					0,0		*14,0*
					0,0		**16,4**
Coûts des services fournis par d'autres ministères (4)					0,0		79,2
					0,0		*79,2*
					0,0		**85,3**
Coût net du programme	14 349	1,393,7	148,0	2,6	1,544,3	76,7	1 481,6
	14 349	*1,509,8*	*132,6*	*3,7*	*,646,1*	*76,7*	*1 662,6*
	14,530	**1,496,3**	**127,6**	**3,7**	**1 627,6**	**87,4**	**1 641,9**

(*)La réinsertion sociale comprend le fonds renouvelable de CORCAN

Note:

1. Les chiffres *en italiques* correspondent aux dépenses autorisées pour 2002-2003 (Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations).
2. Les chiffres **en gras** correspondent aux dépenses et aux recettes réelles en 2002-2003.
3. Les dépenses de fonctionnement englobent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations de ministres.
4. Les coûts des services fournis par d'autres ministères correspondent aux coûts estimatifs des locaux de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), du service d'émission de chèques de TPSGC, de la contribution de l'employeur (SCT) aux régimes d'assurances de la fonction publique (non comptabilisée dans les dépenses de fonctionnement, p. ex., soins médicaux et dentaires) du Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres services reçus de Développement des ressources humaines et de Justice Canada. Il s'agit d'une approximation, les coûts réels étant inconnus.
5. Anciennement « recettes affectées au crédit ».
6. Anciennement « recettes affectées au Trésor ».

Les recettes disponibles proviennent du fonds renouvelable de CORCAN. Les recettes viennent surtout de la vente des produits fabriqués par les détenus.

SECTION VI –INFORMATION FINANCIÈRE

D) Tableaux financiers sommaires

Tableau financier 3 – Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles du Service par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 2000-2001	Réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses autorisées 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Prise en charge	178	190	183.7	197.1	**195.8**
Garde	562	648	634.4	651.3	**645.6**
Réinsertion sociale *	430	482	456.3	505.6	**483.6**
Gestion générale	168	190	193.2	215.4	**215.2**
Totaux	**1,338**	**1,510**	**1,467.6**	**1,569.4**	**1,540.2**

* comprend le fonds renouvelable de CORCAN

L'accroissement des dépenses pour tous les secteurs d'activité est attribuable à la bonification des conventions collectives et des avantages sociaux, à l'augmentation des dépenses liées à l'accroissement des coûts des biens et services à cause de l'inflation.

Explications de l'écart entre les budgets approuvés et les dépenses réelles pour 2001-2002

Pour l'exercice 2002-03, le Service a dépensé 1 540,2 millions de dollars, soit 72,6 millions de dollars de plus que les dépenses autorisées dans la partie II du Budget des dépenses, qui étaient de 1 467,6 millions de dollars. Pour analyser le rendement financier du Service, il faut tenir compte aussi des fonds accordés dans le Budget supplémentaire des dépenses, soit le rapprochement suivant

Budget principal	1 467 574
Plus	
Budget supplémentaire A	13,140
Budget supplémentaire B	10,678
Disposition des biens de la Couronne	987
Crédit du Conseil du Trésor 10	902
Conventions collectives	43 569
Crédit du Conseil du Trésor 5	9 700
Bonification des avantages sociaux	7 468
Postes ne faisant pas partie du budget	
CORCAN - INASAF (net du budget principal)	15 640
Autres (y compris les pensions, biens de la Couronne, etc.)	(191)
Dépenses autorisées disponibles	1 569 467
Moins	
CORCAN et dispositions de biens de la Couronne disponibles pour exercices ultérieurs	14,168
Total disponible au SCC	1 555 299
Moins	
Réel	1 540 261
Écart	15 038

SECTION VI – INFORMATION FINANCIÈRE

D) Tableaux financiers sommaires

Tableau financier 4 – Tableau de concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Sans objet

SECTION VI –INFORMATION FINANCIÈRE

D) Tableaux financiers sommaires

Tableau financier 5 – Recettes disponibles et non disponibles

Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)

Recettes disponibles

Secteur d'activité	Réelles 2000-2001	Réelles 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	(1) Autorisations 2002-2003	Recettes réelles 2002-2003
Prise en charge	-	-			
Garde	-	-			
Réinsertion sociale *	91,0	92,4	76,7	76,7	**87,4**
Gestion générale	-	-			
Total des recettes disponibles (2)	**91,0**	**92,4**	**76,7**	**76,7**	**87,4**

Recettes non disponibles

Secteur d'activité	Réelles 2000-2001	Réelles 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	(1) Autorisations 2002-2003	Recettes réelles 2002-2003
Prise en charge	10,0	9,1	9,0	9,0	**10,0**
Garde	4,0	2,6	3,0	3,0	**2,1**
Réinsertion sociale *	-	-	-	-	
Gestion générale	3,0	2,2	2,0	2,0	**4,3**
Total des recettes non disponibles (2)	**17,0**	**13,9**	**14,0**	**14,0**	**16,4**
Total des recettes (3)	**108,0**	**106,3**	**90,7**	**90,7**	**103,8**

* comprend le fonds renouvelable de CORCAN

1. Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations
2. Recettes tirées du fonds renouvelable de CORCAN, provenant principalement de la vente des produits fabriqués par les détenus.
3. Recettes tirées surtout des ventes des cantines des délinquants, des frais d'utilisation, par exemple pour les services contractuels d'entretien de délinquants, du logement et repas de délinquants et d'autres revenus, tels que des amendes, des services téléphoniques, des commissions, etc.

SECTION VI –INFORMATION FINANCIÈRE

D) Tableaux financiers sommaires

Tableau financier 6 – Paiements législatifs

Sans objet

Tableau financier 7 – Paiements de transfert (Subventions et contributions)

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 2000-2001	Réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	(1) Dépenses autorisées 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Subventions					
Prise en charge			0,2	0,0	0,0
Garde			0,0	0,0	0,0
Réinsertion sociale			0,2	0,1	0,1
Gestion générale			0,3	0,2	0,2
Total des subventions	**0**	**0**	**0,7**	**0,3**	**0,3**
Contributions					
Prise en charge			0,0	1,0	1,0
Garde	2	1	0,0	0,0	0,0
Réinsertion sociale	3	3	1,9	1,7	1,7
Gestion générale	1	1	0,0	0,7	0,7
Total des contributions	**6**	**5**	**1,9**	**3,4**	**3,4**
Total des paiements de transfert	**6**	**5**	**2,6**	**3,7**	**3,7**

1. Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations

Tableau financier 8 – Besoins en ressources par organisme et secteur d'activité

Sans objet

SECTION VI – INFORMATION FINANCIÈRE

D) Tableaux financiers sommaires

Tableau financier 9 - Projets

Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Coût estimatif total	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses autorisées (1)	Dépenses réelles
Prise en charge						
A. Portefeuille d'équipement		0,4	0,2	1,2	0,1	0,1
Garde						
A. Nouveaux projets de logement						
Agrandissement du CSR du Pacifique	72,0	3,9	23,6	13,0	20,2	24,1
Nouveau CRSM d'Archambault et réaménagement	51,0					0,2
Autres projets de logement		21,6	18,3	27,9	27,9	26,8
B. Grands projets de préservation des actifs						
Réfection et remplacement à l'établissement de Springhill en Nouvelle-Écosse	30,0	0,1	0,6	7,0	3,4	1,0
Réfection et remplacement à l'établissement de Collins Bay	57,0	0,1	0,2	3,0	4,5	3,9
Réfection et remplacement à l'établissement de Cowansville	48,0	2,8	0,4	2,0	0,2	0,1
Réfection et remplacement du pénitencier de la Saskatchewan	80,0			3,5	0,6	0,6
Divers projets de préservation des actifs		19,3	18,0	36,3	20,0	14,0
C. Projets régionaux		35,7	39,7	30,0	30,0	33,0
D. Gestion du programme d'immobilisations		0,9	0,5	2,5	2,5	0,8
E. Contribution pour dépenses en capital (3)		1,8	0,5			
F. Portefeuille d'équipement		10,7	13,6	12,5	11,1	11,0
G. Remboursement d'un prêt pour l'an 2000			(4,7)	(4,7)	(4,7)	(4,7)
Réinsertion sociale						
A. Portefeuille d'équipement		16,9	19,4	13,3	14,9	15,0
B. CORCAN		1,4	2,2	0,5	1,6	1,4
Gestion générale		0,4	0,5	0,0	0,3	0,3
Total des dépenses en immobilisations		**116,0**	**133,0**	**148,0**	**132,6**	**127,6**

1) Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

2) En vertu de la décision du Conseil du Trésor rendue le 14 décembre 1995, le SCC jouit d'un pouvoir délégué à l'égard des projets d'une valeur inférieure à 18 millions de dollars. Ainsi, seuls les projets de 18 millions de dollars ou plus font l'objet d'une entrée distincte au tableau.

3) Dans les Comptes publics, les apports en capital sont plutôt comptabilisés à titre de paiements de transfert.

SECTION VI – INFORMATION FINANCIÈRE

D) Tableaux financiers sommaires

Tableau financier 10 – Situation des grands projets de l'État

Sans objet

Tableau financier 11 – Prêts, placements et avances

Sans objet

Tableau financier 12 – Sommaire financier – fonds renouvelable

Fonds renouvelable de CORCAN (en millions de dollars)

	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Total des autorisations 2002-2003	Dépenses réelles 2002-2003
Recettes	78	92	77	77	**85**
Dépenses	80	80	76	76	**84**
Profit (Perte)	(2)	12	1	1	**1**
Articles financés sans recours au fonds					
Dépréciation/amortissement	3	2	2	2	**3**
Variations du fonds de roulement	16	(20)	(1)	(1)	**(5)**
Activités d'investissement					
Besoins en capital (biens amortissables)	1	2	2	2	1
Excédent (Besoins de trésorerie))	**16**	**(8)**	**0**	**0**	**(2)**
Autorisation : excédent cumulatif	**24**	**16**	**16**	**16**	**14**

Tableau financier 13 – Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

	Passif éventuel		
Liste des éléments de passif éventuel	31 mars 2001	31 mars 2002	Au 31 mars 2003
Demandes d'indemnisation pour blessures ou traumatismes psychiques	2	2	2
Autres demandes d'indemnisation	1	2	1
Total des demandes d'indemnisation	**3**	**4**	**3**

Section VII - Autres renseignements

Établissements du SCC par région et niveau de sécurité

Région de l'Atlantique
Établissement de l'Atlantique (maximale)
Établissement Nova pour femmes (multisécuritaire)
Établissement de Springhill (moyenne)
Établissement Westmorland (minimale)
CCC Parrtown (minimale)
CCC Terre-Neuve (minimale)
CCC Carlton CCC (minimale)
Annexe du CCC Carlton (minimale)

Région du Pacifique
Pavillon de ressourcement Kwikwèxwelhp (minimale)
Établissement Matsqui (moyenne)
Centre régional de santé (multisécuritaire)
Établissement Ferndale (minimale)
Établissement de Mission (moyenne)
Établissement William Head (minimale)
Établissement Kent (maximale)
Établissement Mountain (moyenne)
CCC Chilliwack (minimale)

Région de l'Ontario
Établissement de Bath (moyenne)
Établissement Grand Valley pour femmes (multisécuritaire)
Pénitencier de Kingston (maximale)
Établissement Beaver Creek (minimale)
Établissement Frontenac (minimale)
Établissement Millhaven (maximale)
Établissement Collins Bay (moyenne)
Établissement Joyceville (moyenne)
Établissement Pittsburgh (minimale)
Centre régional de traitement (multisécuritaire)
Établissement Warkworth (moyenne)
Maison Isabel McNeill (moyenne)
Établissement Fenbrook (minimale)
CCC Portsmouth (minimale)
CCC Keele (minimale)
CCC Hamilton (minimale)

Région du Québec
Établissement Archambault (moyenne)
Établissement Drummond (moyenne)
Établissement de La Macaza (moyenne)
Établissement de Cowansville (moyenne)
Centre fédéral de formation (minimale)
Établissement Leclerc (moyenne)
Établissement de Donnacona (maximale)
Établissement Joliette (multisécuritaire)
Établissement Montée Saint-François (minimale)
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (minimale)
Centre régional de réception (maximale)
Établissement de Port-Cartier (maximale)
CCC Laferrière (minimale)
CCC Marcel Caron (minimale)
CCC Hochelaga (minimale)
CCC Martineau (minimale)
CCC Sherbrooke (minimale)

Région des Prairies
Établissement Bowden (moyenne)
Annexe de l'établissement Bowden (minimale)
Établissement Rockwood (minimale)
Établissement d'Edmonton pour femmes (multisécuritaire)
Établissement Drumheller (moyenne)
Annexe de l'établissement Drumheller (minimale)
Centre psychiatrique régional (multisécuritaire)
Établissement Stony Mountain (moyenne)
Établissement d'Edmonton (maximale)
Établissement Riverbend (minimale)
Établissement de Grande Cache (minimale)
Pénitencier de la Saskatchewan (multisécuritaire)
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (multisécuritaire)
Pavillon de ressourcement Willow Cree (minimale)
Pê Sâkâstêw (minimale)
Centre Grierson (minimale)
CCC Pê Sâkâstêw (minimale)
CCC Oskana (minimale)
CCC Osborne CCC (minimale)

LEXIQUE

Autochtone
Amérindien, Indien, Inuit ou Métis.

Centres correctionnels communautaires (CCC)
Les centres correctionnels communautaires (CCC) hébergent principalement des détenus en semi-liberté et sont désignés établissements à sécurité minimale. Le directeur, les agents de libération conditionnelle et le personnel de soutien y travaillent en équipe, souvent en coopération avec des partenaires communautaires, à surveiller les délinquants et à leur offrir des programmes les préparant ainsi à la libération conditionnelle totale.

Classement des détenus selon le niveau de sécurité
Chaque délinquant se voit attribuer une cote de sécurité au cours du processus d'évaluation initiale effectué à l'admission. À cette fin, on utilise principalement l'Échelle de classement par niveau de sécurité. Le classement est ensuite réexaminé aux moments clés de la peine à l'aide de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité. Il s'agit là d'un instrument fondé sur la recherche qui a été conçu en vue d'aider les agents chargés de cas à déterminer le niveau de sécurité le plus approprié (sécurité minimale, moyenne ou maximale) aux moments clés de la peine purgée par le délinquant.

Collectivité autochtone
Une nation autochtone, un conseil tribal ou une bande, ainsi qu'une collectivité, une organisation ou un autre groupe dont la majorité des dirigeants sont autochtones.

CORCAN
Organisme de service spécial dont l'effectif est composé de délinquants sous responsabilité fédérale, qui ont ainsi l'occasion d'apprendre les compétences et les pratiques professionnelles nécessaires pour concurrencer sur le marché du travail.

Date d'expiration du mandat
Date à laquelle la peine imposée par le tribunal prend fin.

Détenu (délinquant)
Selon les définitions contenues dans la LSCMLC, un détenu est une personne qui, selon le cas :

a) se trouve dans un pénitencier par suite d'une condamnation, d'un ordre d'incarcération, d'un transfèrement ou encore d'une condition imposée par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le cadre de la semi-liberté ou de la libération d'office;
b) après avoir été condamnée ou transférée au pénitencier, en est provisoirement absente soit parce qu'elle bénéficie d'une permission de sortir ou d'un placement à l'extérieur en vertu de la présente loi, soit pour d'autres raisons — à l'exception

de la libération conditionnelle ou d'office — mais sous la supervision d'un agent ou d'une personne autorisée par le Service.

Double occupation
Placement de deux délinquants dans une cellule conçue pour un seul.

Entente sur le rendement
Entente signée par le commissaire et les cadres supérieurs, qui détaille les principaux objectifs et les réalisations attendues pour l'année qui vient.

Établissements

Établissements à sécurité minimale
Les établissements à sécurité minimale sont destinés aux délinquants présentant un risque limité pour la sécurité du public. Le périmètre d'un tel établissement est défini, mais il n'est pas directement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus à l'intérieur de l'établissement sont soumis à une surveillance minimale.

Établissements à sécurité moyenne
Les établissements à sécurité moyenne accueillent les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité du public. Le périmètre de ces établissements est bien défini, protégé et contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles et à une surveillance générale.

Établissements à sécurité maximale
Les établissements à sécurité maximale abritent les délinquants qui présentent un risque grave pour le personnel, pour les autres détenus et pour la collectivité. Le périmètre d'un tel établissement est bien défini, très sûr et hautement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles rigoureuses et à une surveillance directe.

Établissements multisécuritaires
Établissement qui abrite des délinquants de cotes de sécurité différentes dans des zones de sécurité distinctes.

Établissement résidentiel communautaire
Installations où des délinquants sous responsabilité fédérale sont hébergés dans la collectivité en vertu d'un accord conclu avec un organisme externe.

Libération d'office (LO)
Suivant la Loi, la plupart des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée déterminée à qui la libération conditionnelle n'a pas été accordée, ou dont la libération a été révoquée, doivent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Même si la décision d'accorder la libération d'office ne revient pas à la CNLC, celle-ci peut assortir cette libération de certaines conditions visant à protéger la société et à aider le délinquant à s'adapter au monde extérieur en se comportant en citoyen respectueux des lois. En cas d'inobservation de ces conditions, le Service correctionnel du Canada (SCC) peut suspendre la libération d'office et la CNLC peut la révoquer. Le délinquant doit alors retourner à un établissement correctionnel. Si elle a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, s'il est mis en liberté avant l'expiration légale de sa peine, une infraction causant un dommage grave à une autre personne ou une infraction grave en matière de drogue, la CNLC peut, sur renvoi du dossier par le SCC, soit accorder au délinquant une libération d'office à octroi unique, soit lui imposer des conditions d'hébergement rigoureuses, soit ordonner son maintien en incarcération jusqu'à la fin de la peine. Les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée ne sont pas admissibles à la libération d'office.

Méthadone
La méthadone est un produit synthétique toxicomanogène et à effet prolongé, qui bloque les effets euphorisants de l'héroïne. Elle est administrée par voie orale et, au Canada, on la trouve uniquement sous la forme d'une poudre qui est mélangée d'habitude avec du jus. Selon de nombreuses études scientifiques, la méthadone réduit les effets négatifs liés à la dépendance à l'héroïne sur le plan physique, psychologique, social et criminel. Elle ne peut être prescrite que par un médecin qualifié. Il y a au Canada plus de 800 médecins habilités à administrer la méthadone, y compris un certain nombre de médecins qui travaillent à contrat au Service correctionnel du Canada.

Mise en liberté à la date de l'expiration de la peine
La mise en liberté à l'expiration de la peine n'est pas une mise en liberté sous condition mais une libération totale à laquelle le délinquant a droit après avoir purgé toute sa peine. Elle intervient dans le cas des délinquants qui étaient considérés comme trop dangereux pour retourner dans la collectivité en vertu d'une libération d'office. En outre, certains délinquants admissibles à la mise en liberté sous condition choisissent de rester en établissement jusqu'à la fin de leur peine.

Mise en liberté sous condition
La mise en liberté sous condition aide les délinquants à réintégrer la société de façon graduelle en leur permettant de finir de purger leur peine sous surveillance dans la collectivité. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* institue quatre catégories de mise en liberté sous condition dont peuvent bénéficier les délinquants sous responsabilité fédérale : la permission de sortir, le placement à l'extérieur, la semi-liberté et la libération conditionnelle totale.

Permissions de sortir (PS)
Une permission de sortir peut être accordée au délinquant pour des raisons médicales, administratives, en vue d'un service à la collectivité ou du perfectionnement personnel lié à sa réadaptation, ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux, lorsqu'on considère qu'il ne présentera pas un risque inacceptable pour la société.

Une permission de sortir avec escorte (PSAE) peut être accordée à n'importe quel moment de la durée de la peine.

Une permission de sortir sans escorte (PSSE) peut être accordée à un délinquant qui a purgé un sixième de sa peine ou, si cette période est supérieure, six mois.

Les permissions de sortir sont accordées par le directeur d'établissement ou par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), selon la catégorie de mise en liberté, la peine imposée au délinquant et la cote de sécurité attribuée à celui-ci. Les délinquants qui font partie de la catégorie dite « à sécurité maximale » ne sont pas admissibles aux PSSE.

Placement à l'extérieur (PE)
Un placement à l'extérieur permet à un délinquant, dit « à sécurité minimale » ou « moyenne » et ne présentant pas un risque inacceptable pour la société, de travailler, moyennant rémunération ou à titre bénévole, dans la collectivité, sous surveillance. En plus de permettre au délinquant d'acquérir une expérience pratique de travail et d'offrir une aide à la collectivité, un placement à l'extérieur contribue à la sécurité du public en favorisant la réinsertion sociale des délinquants et en réduisant le risque de récidive.

Semi-liberté (SL)
La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité afin de se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office. En général, un délinquant devient admissible à la semi-liberté six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Une nouvelle procédure de mise en semi-liberté a été mise en place par l'adoption du projet de loi C-55, entré en vigueur le 3 juillet 1997. Cette « procédure d'examen expéditif » n'est applicable qu'aux détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement dans un pénitencier et qui ont été condamnés pour une infraction sans violence. Les cas de ces délinquants sont examinés en vue de la mise en semi-liberté après qu'ils ont purgé un sixième de leur peine.

Les délinquants purgeant une peine pour un meurtre au premier ou au deuxième degré deviennent admissibles à la semi-liberté trois ans avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. D'habitude, le délinquant en semi-liberté doit retourner chaque soir à un établissement carcéral ou à un foyer de transition.

Libération conditionnelle totale (LCT)
Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle totale, accordée par la CNLC, après avoir purgé un tiers de leur peine jusqu'à

concurrence de sept ans. En vertu de la *LSCMLC*, le juge peut, au moment de la détermination de la peine, prolonger la période d'emprisonnement pour les délinquants violents ou les auteurs d'infractions graves en matière de drogue en précisant qu'ils ne seront pas admissibles à la libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé la moitié de leur peine.

Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour un meurtre au premier degré ou pour haute trahison ne sont pas admissibles à la LCT avant d'avoir purgé 25 ans dans un pénitencier. Les délinquants condamnés à perpétuité pour un meurtre au deuxième degré peuvent faire une demande de libération conditionnelle après avoir purgé de 10 à 25 ans de leur peine, selon la décision du tribunal. Toutefois, lorsque la personne reconnue coupable d'un meurtre n'est pas admissible à la libération conditionnelle totale avant au moins 15 ans, elle peut, après avoir purgé 15 ans de sa peine, demander à une cour supérieure et à un jury de procéder à une révision judiciaire afin de réduire éventuellement le délai d'inadmissibilité. Les condamnés à perpétuité qui se voient accorder la libération conditionnelle gardent le statut de libérés conditionnels pour le reste de leur vie.

Opérations correctionnelles
Les opérations correctionnelles sont les activités visant à assurer la sécurité et le contrôle des détenus, la planification du traitement et de la mise en liberté, le suivi des progrès et la prestation des soins de santé.

Opiacés
Substances contenant de l'opium ou dérivées de l'opium, utilisées comme stupéfiants sédatifs pour alléger la douleur ou faciliter le sommeil (p. ex., codéine et morphine).

Pavillon de ressourcement
Les pavillons de ressourcement, établissements spécialisés pour les délinquants autochtones requérant un faible niveau de sécurité, ouvrirent leurs portes en 1996. L'éthique, les valeurs ainsi que les principes autochtones sont les principes de base des pavillons, tout en respectant le mandat légal et la mission du SCC. La planification se fait en étroit partenariat avec les communautés autochtones. La majorité du personnel, y compris les directeurs, sont autochtones. Un conseil composé de membres de la collectivité surveille de près les activités du pavillon et fournisse des conseils en vue de développement futur.

Peine
La peine désigne une période déterminée d'emprisonnement. Ce terme inclut la peine infligée par un tribunal d'un pays étranger à un délinquant canadien qui a été transféré au Canada conformément à la *Loi sur le transfèrement des délinquants*.

Processus de gestion des cas
Instrument fondamental de la gestion des peines des détenus visant à assurer que toutes les données pertinentes au cas de chaque détenu sont coordonnées et employées de manière à permettre d'établir un profil clair du cas, à n'importe quel moment de la peine.

Programmes correctionnels
Les programmes correctionnels sont conçus afin d'améliorer le niveau des connaissances et des compétences chez les délinquants, et d'accroître ainsi leurs chances de réussir la réinsertion sociale après la mise en liberté.

Révocation
Si un libéré conditionnel ne respecte pas les conditions de sa mise en liberté ou qu'il est reconnu coupable d'une infraction criminelle, sa liberté sous condition (semi-liberté, liberté conditionnelle totale) est suspendue, puis le délinquant est réincarcéré. La Commission nationale des libérations conditionnelles tient ensuite une audience formelle où elle examine le cas en vue de décider s'il faut révoquer la liberté sous condition et maintenir le délinquant en incarcération. Sinon, la mise en liberté sous condition est rétablie.

Service
Le Service correctionnel du Canada (SCC).

Services correctionnels
Les services correctionnels comprennent tous les services et programmes destinés aux délinquants, y compris la prise en charge et la garde de ceux-ci.

Soins de santé
Les soins de santé incluent les soins médicaux, les soins dentaires et les soins de santé mentale dispensés par des professionnels de la santé agréés.

Soins de santé mentale
Les soins de santé mentale s'appliquent aux troubles de la pensée, de l'humeur, de la perception, de l'orientation ou de la mémoire, qui affectent de façon considérable le jugement, le comportement, la capacité de reconnaître la réalité ou de répondre aux exigences ordinaires de la vie.

Système de gestion des délinquants (SGD)
Principale base de données informatisées utilisée par le Service pour conserver les renseignements relatifs aux délinquants.

THC (Tétrahydrocannabinol)
Le principe actif du cannabis (marijuana).

Venez nous voir sur le Web.

www.csc-scc.gc.ca